



**ACTUEL
AU POIL !**
PAGE 1

cyberpresse.ca

LA PRESSE



CAHIER SPORTS
PAGES 6 et 7



**ARTS ET
SPECTACLES**
**LES SUPER
CHIENS** PAGE 1

SAINT-CHARLES-BORROMÉE
LYSIANE GAGNON
Les faux martyrs PAGE A23
LES RÉACTIONS DES LECTEURS PAGE A22

LA DROGUE INFESTE LE HOCKEY JUNIOR

JEAN-FRANÇOIS BÉGIN
ET RÉJEAN TREMBLAY

La consommation de stimulants et de drogues est pratiquement hors de contrôle dans la Ligue de hockey junior majeur du Québec (LHJMQ), révèle une enquête réalisée par *La Presse* au cours des dernières semaines.

Après avoir parlé à une dizaine de sources bien placées, tant par-

mi les joueurs et leurs agents que chez les entraîneurs, les médecins et les policiers, il est possible d'affirmer qu'une proportion importante des 380 hockeyeurs de la Ligue puisent régulièrement dans la pharmacie dans le but d'améliorer leurs performances ou, au contraire, pour mieux relaxer.

De nombreuses substances sont en cause, notamment l'éphédrine,

stimulant interdit aux Jeux olympiques, mais aussi la créatine, les amphétamines et divers calmants. Et le problème, loin d'être limité à quelques-unes des 16 équipes, serait généralisé.

« Il n'y a pas un médecin dans cette ligue qui n'a pas constaté de cas d'intoxication à l'éphédrine au cours des dernières saisons », affirme le Dr Jean-Luc Betit, président du Comité des médecins

de la Ligue de hockey junior majeur du Québec.

« À quelques reprises par saison, on va avoir des intoxications majeures, avec des symptômes comme des tremblements, des douleurs abdominales, des spasmes musculaires importants, de l'insomnie et de la tachycardie », ajoute le Dr Betit.

» Voir DROGUE en A4

Air Canada

La cour accepte l'offre de Victor Li



MARTIN VALLIÈRES
TORONTO

Air Canada a franchi une autre étape importante de sa restructuration pour éviter la faillite en obtenant l'approbation en cour hier à Toronto d'une entente d'investissement de 650 millions de dollars avec Victor Li, homme d'affaires originaire de Hong Kong qui est aussi citoyen canadien.

Avec cette entente, celui qui dans la famille dirige l'un des plus gros conglomérats privés d'Asie devrait se retrouver d'ici quelques mois avec le contrôle effectif d'Air Canada, avec 31 % de ses futures actions et 49 % des droits de vote.

Victor Li prévoit aussi obtenir la main haute sur le conseil d'administration du transporteur (cinq des 11 sièges) et ses décisions importantes, tout en conservant ses dirigeants actuels avec des primes en actions de plusieurs dizaines de millions de dollars.

» Voir AIR CANADA en A6

Mon clin d'oeil **STÉPHANE LAPORTE**
Une femme poursuit Schwarzenegger.
D'habitude, c'est le contraire!

AUJOURD'HUI

Bandes dessinées	ARTS 5
Bridge	MONDE 6
Décès	MONDE 7
Feuilleton	ARTS 5
Forum	A 21, 22, 23
Horaires télévision	ARTS 6
Horoscope	MONDE 6
Loteries	A 9
Mots croisés	ARTS 5 et SPORTS 12
Mot mystère	ARTS 5
Observateur	MONDE 4
Petites annonces	MONDE 4 et AFFAIRES 2

Météo

Généralement ensoleillé, maximum -4, minimum -9, plus de détails en page SPORTS 16



Un cinéma délabré s'affaisse sur une école: un mort et 14 blessés



Un vieux théâtre en démolition s'est écroulé en partie hier sur une école voisine dans le centre de Toronto, faisant un mort et 14 blessés. Pompiers et secouristes ont passé la journée à dégager les blessés des décombres. À lire en page A5.

Le premier ministre en entrevue à *La Presse*

Charest reste inébranlable

PASCALE BRETON

À 48 heures d'une journée de perturbation organisée dans toute la province, rien ne semble faire broncher le premier ministre Jean Charest. Au contraire, il fonce tête baissée et en rajoute sur le dos des syndicats.

Au cours d'une entrevue qu'il a accordée à *La Presse* hier dans ses bureaux de Montréal, le premier ministre s'est montré inflexible. Il

gardera le cap, malgré les leaders syndicaux qu'il a accusés à mots couverts d'immobilisme, affirmant qu'ils se dirigent dans la voie opposée à celle souhaitée par l'ensemble de la population.

« On sent clairement que les gens n'ont pas changé d'idée. Ils veulent un système de soins de santé qui marche, ils veulent que l'État puisse changer ses façons de faire. Maintenant, il y a des leaders syndicaux qui s'y opposent, qui ne

veulent pas », a déclaré M. Charest.

Une lettre à la population, signée de la main du premier ministre plus tôt cet automne dans les journaux, a contribué à mettre le feu aux poudres avec les syndicats qui se voyaient accusés de corporatisme. Depuis, on assiste à une escalade de moyens de pression qui atteindra son apogée jeudi.

» Voir CHAREST en A4



PHOTO LA PRESSE
Le premier ministre Jean Charest

Correction de la vue sur mesure
Une nouvelle technologie pour corriger la vue au laser.

(514) 288-0088
Prenez rendez-vous!

**LA CLINIQUE DE L'ŒIL
DE MONTRÉAL**
Dr S. Fanous, M.D.
1 888 844-8888

JEAN CHAREST

Le temps presse pour les libéraux

DENIS LESSARD

QUÉBEC — La guerre des nerfs débute aujourd'hui entre le gouvernement et l'opposition péquiste.

Avec neuf projets de loi controversés qui ont à peine entamé leur cheminement devant l'Assemblée nationale, le gouvernement Charest se retrouve devant un choix difficile : jeter du lest, reporter des adoptions et subir l'odieux politique d'une retraite humiliante ou forcer l'adoption de réformes importantes en coupant court au débat en Chambre.

L'attitude de M. Charest, qui semble faire peu de cas du concert des critiques venues essentiellement des syndicats, laisse présager qu'il sacrifiera le débat dans plusieurs secteurs, des fusions municipales jusqu'aux garderies.

Les manifestations annoncées pour jeudi n'ébranlent pas le pre-

Le gouvernement Charest sera très tenté de forcer l'adoption d'une dizaine de projets de loi avant Noël.

mier ministre. Le couperet forçant l'adoption des projets controversés est en effet attendu pour lundi prochain, date également choisie par Yves Séguin pour une annonce importante sur l'état des finances publiques, un coup de tonnerre vraisemblablement conçu pour détourner l'attention des chicanes parlementaires.

Du côté de l'opposition, on compte se battre bec et ongles pour que le gouvernement remette à plus tard certaines réformes qui auront des conséquences importantes, voire une portée historique sur les relations de travail, notamment l'ouverture de l'article 45 du Code du travail pour permettre la sous-traitance.

Mais la stratégie de Jean Charest, qui a fait déposer cet élément explosif juste à temps pour son adoption avant les Fêtes, paraît prévisible. Il préférera museler l'Assemblée nationale, en réglant dès maintenant la question du Code du travail plutôt que de prolonger la controverse jusqu'au printemps.

Du côté du PQ, le leader parlementaire André Boisclair constate,

devant tant de projets de loi si peu avancés en fin de session, que les libéraux agissent « comme s'ils avaient tout le temps devant eux ». L'Assemblée nationale doit en effet théoriquement terminer ses travaux dans moins de deux semaines, le 19 décembre, pour les reprendre le 9 mars. Comme s'il avait tout son temps, donc, le gouvernement a décidé de suspendre les travaux une soirée la semaine dernière, le temps d'un cocktail des Fêtes. Et hier, les députés ne siégeaient pas.

Autre problème de logistique pour le gouvernement, on ne paraît pas avoir prévu la formation d'un goulot d'étranglement qui ralentira l'adoption des projets de loi importants. Six projets, portant notamment sur les tarifs des garderies et la syndicalisation des employés, la disparition des régies régionales de la santé et la réorganisation des accréditations syndicales se bousculeront à la porte de la commission des affaires sociales qui devra en faire l'étude.

Le gouvernement n'a même pas encore obtenu l'adoption du principe, soit la première étape, pour quatre projets de loi dont le projet de loi 31 qui doit modifier le Code du travail.

Un pas sera franchi aujourd'hui : les projets de loi 25 et 30 sur la disparition des régies régionales de la santé et la réduction du nombre d'accréditations syndicales devraient faire l'objet d'une adoption en première lecture, les menant à la deuxième étape, l'étude détaillée en commission parlementaire.

Au cours des dernières années, les gouvernements s'étaient imposé une règle non écrite, mais qui paraissait dictée par la raison. Ainsi, un projet de loi déposé n'était adopté qu'à la session suivante. Or, avec une pointe de cynisme — et une cote de popularité en baisse —, le gouvernement Charest sera très tenté de tout emballer et de forcer l'adoption de cette dizaine de projets de loi controversés avant les Fêtes. Tirer un trait sur des débats ardu peut paraître à court terme plus simple que de prolonger durant tout le printemps l'épreuve de force amorcée avec les centrales syndicales. M. Charest aura plusieurs autres occasions de croiser le fer avec les syndicats en 2004, année de négociations dans le secteur public.

PROJET DE LOI 9

Partisans

Adversaires

Loi sur les « défusions » : officiellement « Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités »

À l'Assemblée nationale : Fera à coup sûr l'objet d'un baïllon. Le principe n'est toujours pas adopté.

Le gouvernement Charest avait promis que les résidents des villes fusionnées par le gouvernement Bouchard auraient la chance de se faire entendre. Le projet de loi a été refait presque en totalité, une série d'amendements viennent d'être déposés, prévoyant, notamment, que les défusionnistes devront représenter 35 % de l'électorat d'un arrondissement pour que l'ancienne ville soit reconstituée.

Les opposants au projet de loi 9 soutiennent qu'il rend trop faciles les défusions. Un nombre très restreint d'électeurs suffirait à déclencher la mise en place d'un mécanisme supplémentaire, le conseil d'agglomération, ou les villes reconstituées auront moins de poids que les arrondissements actuels au sein des conseils des villes reconstituées.

PROJET DE LOI 33

Partisans

Adversaires

Loi « modifiant la Charte de la ville de Montréal »

À l'Assemblée nationale : toujours à l'étude en commission parlementaire

Le projet de loi vise à officialiser la proposition de décentralisation faite en septembre par la Ville de Montréal. On y donne plus de pouvoirs aux arrondissements en matière d'aménagement et d'urbanisme. Ils pourront embaucher du personnel. Les arrondissements pourront être représentés en cour sur les questions de leur compétence.

Les opposants, dont Pierre Bourque, disent que le partage de la richesse entre la ville et les arrondissements est inéquitable, la moitié des nouveaux revenus restant à l'arrondissement. Selon eux, on confère aussi trop de pouvoirs aux nouveaux maires d'arrondissement.

PROJET DE LOI 25

Partisans

Adversaires

Loi sur « les agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux »

À l'Assemblée nationale : Le projet de loi devrait franchir aujourd'hui l'étape de l'adoption de principe à l'Assemblée nationale pour être envoyé en commission parlementaire.

Le projet de loi remplace les régies régionales de la santé par des agences de développement des réseaux locaux. Chacune devra sur son territoire prévoir une gestion intégrée des soins de santé. Elles auront les pouvoirs des anciennes régies mais les services seront mieux rendus parce que les conseils d'administration seront fusionnés : les hôpitaux, les CLSC et les CHSLD.

Les CLSC sont très réticents et prévoient une domination des hôpitaux sur les autres établissements du réseau.

On craint que cela ouvre la porte à l'intégration à d'autres réseaux — en éducation par exemple. Certains craignent un changement cosmétique. Les infirmières estiment qu'il sera dangereux, parce que les employés choisiront les établissements les plus lucratifs.

PROJET DE LOI 30

Partisans

Adversaires

Loi sur « les unités de négociation dans le secteur des affaires sociales »

À l'Assemblée nationale : L'adoption de principe devrait se faire aujourd'hui. Il sera étudié par la suite par la commission parlementaire aux Affaires sociales.

Simplifiera la gestion des établissements du réseau. Au total, les 3700 accréditations syndicales passeront à 1900, mais surtout chaque établissement n'aura pas plus que cinq catégories d'emploi.

Les centrales disent que les négociations seront compliquées parce que morcelées au niveau local. Des syndicats indépendants fondés pour défendre certains groupes spécifiques disparaîtront au profit des grandes centrales qui auront davantage de poids devant le gouvernement.

PROJET DE LOI 31

Partisans

Adversaires

Loi « modifiant le Code du travail », amende l'article 45 du Code, pour permettre la sous-traitance.

À l'Assemblée nationale : l'adoption du principe, la première étape, n'est pas encore faite.

L'allègement aura un impact financier important, rendra plus compétitives les entreprises québécoises. Le Conseil du patronat estime que ce changement mettra les entreprises québécoises sur le même pied que leurs concurrentes dans tout le pays. Les rigidités du Code du travail nuisent à la réputation du Québec aux yeux des investisseurs étrangers.

On charbarde des droits acquis par les centrales syndicales. Des turbulences sont à prévoir dans les prochaines années car tous les groupes voudront inclure ces protections dans leur convention collective.

La compétition des sous-traitants, non syndiqués, exercera une forte pression à la baisse sur les salaires.

PROJET DE LOI 34

Partisans

Adversaires

Loi sur le ministère du Développement économique et régional.

À l'Assemblée nationale : le principe n'est pas encore adopté. La ministre est toujours en consultation.

Les maires et les préfets de MRC sont favorable à devenir responsables de centres locaux de développement et des conseils régionaux de développement.

On décrie l'absence de la société civile dans ces centres locaux, des gens d'affaires, des organismes de défense des femmes, des jeunes ou des démunis. Rien n'obligera les élus à accorder une représentation à ces groupes importants.

PROJET DE LOI 32

Partisans

Adversaires

Loi sur « les centres de la petite enfance et les autres services de garde ». Le seul projet de loi ayant une incidence financière pour 2004.

À l'Assemblée nationale : le projet de loi n'a pas été adopté en principe encore. Il devra par la suite faire l'objet d'une étude en commission parlementaire.

Québec estime que les tarifs quotidiens doivent être haussés, passer de 5 à 7 \$ par jour pour mieux refléter les coûts réels. La contribution des parents sera indexée dans l'avenir.

Le projet de loi rompt avec la promesse de maintenir les contributions à 5 \$ par jour. L'encadrement prévu démontre une absence de confiance et de reconnaissance envers les artisans de ce réseau.

PROJET DE LOI 8

Partisans

Adversaires

Loi « modifiant la Loi sur les centres de la petite enfance » sur les garderies. Déposé en juin, il empêche la syndicalisation des éducatrices en milieu familial.

À l'Assemblée nationale : Étude en commission parlementaire et baïllon probable

Québec estime répondre aux attentes des éducatrices qui veulent se regrouper mais conserver une certaine latitude. Québec confirme le statut qu'elles ont déjà.

Les centrales dénoncent qu'on enlève à un groupe d'employés le droit à la syndicalisation.

PROJET DE LOI 20

Partisans

Adversaires

Loi « modifiant la loi sur le ministère du Revenu »

À l'Assemblée nationale : le projet de loi est encore en commission parlementaire.

On donnera des pouvoirs de perquisition et un pouvoir d'initiative très clair au ministre du Revenu, lui permettant de déclencher des enquêtes contre l'évasion fiscale. Resserre les règles pour les détaillants de tabac et d'essence.

Les pouvoirs conférés au ministre du Revenu sont excessifs et disproportionnés par rapport aux besoins. Le Protecteur du citoyen et la Commission des droits de la personne ont de sérieuses réserves.

©2003 VACHERON CONSTANTIN

VACHERON CONSTANTIN
Manufacture Horlogère Genève.

Royal Eagle Chronographe

Métiers d'Art
Depuis 1755.

Célébrons 25 ans
d'excellence

CHÂTEAU D'IVOIRE

2020, rue de la Montagne • (514) 845-4651
www.chateaudivoire.com

3174650A

3101311

À LA PRESSE

« On va tenir le cap »

PASCALE BRETON

Lors de l'entrevue accordée à *La Presse* hier, le premier ministre Jean Charest a expliqué sa façon de gouverner, lui qui, en voulant amener de nombreux changements dans la société, inquiète de nombreux syndicats, groupes sociaux et travailleurs. Voici quelques-unes des réponses qu'il a données à nos questions.

Q Pourquoi tant de changements la première année d'un premier mandat ?

R On savait qu'on voulait entreprendre ces changements; on est convaincu du bénéfice qu'ils auront, entre autres, sur les gens dans le réseau de la santé et de l'importance de faire des changements qui sont très réfléchis. On veut le plus rapidement possible livrer les meilleurs services de santé, entre autres.

Q Que répondez-vous aux personnes qui disent — notamment dans le réseau des centres de la petite enfance et le réseau de la santé — que vous n'avez pas été élu pour ça, que tout n'était pas dit dans le programme ?

R Je regrette. S'il y a une chose sur laquelle tout le monde devrait être très clair, c'est qu'on a été élus exactement pour faire ce qu'on est en train de faire.

Q Donc tout était clair ?

R Autant que possible, mais il y aura toujours quelqu'un pour dire que ça ne l'était pas. Je ne connais pas de précédent au Québec où on aura fait autant pour dire à la population exactement le plan avant l'élection générale. On a consulté et on va continuer de consulter et d'écouter. S'il y a des choses qu'on peut changer ou améliorer, on va rester ouvert à ça.

Q Pourtant, les garderies à 7 \$, ce n'était pas dans votre programme. Si les gens se basent sur le plan d'action et sur le programme du parti, il y a des choses qui n'étaient pas dites, des engagements qui commencent à tomber ?

R On va tenir le cap sur notre programme. Essentiellement, on maintient le programme qu'on avait livré au mois de septembre 2002, à peu de choses près. Il y a peut-être des nuances, des choses qui n'y sont pas, mais il y a longtemps au Québec qu'on n'aura pas vu un gouvernement qui aura dit aussi clairement ses intentions.

Q Se peut-il que les gens ne sachent pas exactement où vous voulez aller, que vous vous trompiez ?

R On vit dans une démocratie où on s'oblige à faire un certain nombre de choses. Nous, en tout cas, on a bien fait notre travail. Ce n'est pas une question de se tromper ou de ne pas se tromper. C'est une question de faire fondamentalement ce qu'on s'était engagé à faire lors de l'élection générale et on est en train de mettre en oeuvre des changements. Il y a des gens qui ne sont pas d'accord avec le changement, mais c'est le propre d'une démocratie.

Q Ne serait-ce pas le temps, dans ce cas, d'apporter des précisions sur certains points pour que les gens sachent exactement où le gouvernement se dirige ?

R C'est un devoir constant. On est en plein dans le feu de l'action parce qu'on est dans une fin de session parlementaire et parce que les changements qu'on propose vont se faire, mais on cherche toujours des occasions pour pouvoir dire aux gens où on va et comment on voit la suite des choses. Il y a une question qui demeure préoccupante et c'est celle des finances publiques. On aura l'occasion avant la fin de session d'éclairer les gens sur cette question-là. (...) On garde le cap sur les baisses d'impôts. Il y a des choses qu'on ne peut pas prévoir, on ne pouvait pas prévoir que le PQ allait nous laisser un trou de 4,3 milliards.



PHOTO ARCHIVES PC

Jean Charest affirme que son gouvernement suit du mieux possible le programme qu'il s'était donné en vue des dernières élections. « Il y a peut-être des nuances, des choses qui n'y sont pas, mais il y a longtemps au Québec qu'on n'aura pas vu un gouvernement qui aura dit aussi clairement ses intentions », soutient-il.

70 000 parents disent NON aux garderies à 7 \$



PHOTO RÉMILEMÉE, LA PRESSE

Des dizaines de parents ont déposé hier quelque 70 000 « bulletins de vote » aux bureaux montréalais de Jean Charest afin de rappeler au premier ministre sa promesse de maintenir les garderies à 5\$. En fin de journée, de nombreux services de garde ont aussi organisé des séances d'information sur les politiques du gouvernement libéral. Des parents feront de nouveau entendre leur mécontentement à l'occasion d'une manifestation jeudi dans la métropole. Nombre d'entre eux y seront avec leurs enfants, car la moitié des centres de la petite enfance du Québec seront fermés ce jour-là.

Les services seront peu perturbés jeudi

Sauf dans les garderies, la colère des syndicats ne devrait pas trop affecter la population

MARIO CLOUTIER ET PASCALE BRETON

Un vent de perturbation soufflera jeudi sur l'ensemble du Québec, mais ce sont les parents qui risquent d'en souffrir le plus puisque la moitié des 984 centres de la petite enfance fermeront leurs portes.

Les grands syndicats québécois se préparent eux aussi en vue de cette journée de perturbation, mais tous tiennent à rassurer la population: leur action ne touchera pas les citoyens et les services publics.

« Jean Charest n'a pas été élu pour remettre en cause le fonctionnement du réseau. Par les différentes mesures que le gouvernement veut mettre en place, il fragilise les centres de la pe-

tite enfance », lance la présidente de l'Association québécoise des centres de la petite enfance (AQCEPE), Hélène Potvin, pour expliquer le coup d'éclat de ses membres.

L'AQCEPE dénonce la hausse de tarif à 7 \$ par jour, mais également les compressions budgétaires prévues et les nombreuses mesures d'encadrement que le gouvernement veut implanter.

Hier, le réseau a même organisé une manifestation devant les bureaux du premier ministre, à Montréal, pour lui remettre 70 000 « bulletins de vote » recueillis en trois jours auprès des parents dont les enfants fréquentent les CPE et qui disent au gouvernement Charest: « vous n'avez pas été élu pour ça ».

Plus de la moitié des CPE — parfois jusqu'à 80 % dans certaines régions — fermeront leurs portes et organiseront des rassemblements jeudi. Une marche, à Montréal, et une manifestation devant le parlement, à Québec, sont notamment prévues.

Le SPGQ (syndicat des professionnels du gouvernement), participera également à ce rassemblement devant l'Assemblée nationale. Les professionnels tiendront aussi des pauses-café animées jeudi pour informer leurs 18 000 membres sur la réingénierie de l'État.

De leur côté, les grandes centrales syndicales annoncent la tenue de plusieurs activités sur les lieux de travail demain et jeudi, tôt le matin, lors des pauses et le midi.

Ces actions de mobilisation viseront

les politiques « antisociales et anti-syndicales » de l'employeur gouvernemental plutôt que les enfants dans les écoles ou les malades dans les hôpitaux, ont expliqué les porte-parole syndicaux hier.

Le secteur privé sera également touché, particulièrement chez les syndicats de la FTQ. Plusieurs syndicats de la CSN feront aussi connaître jeudi leur opposition à la loi 31, qui veut faciliter la sous-traitance, en dirigeant des actions envers le Conseil du patronat et son président Gilles Taillon.

La CSD manifesterà pour sa part à Sherbrooke demain midi, devant le bureau de circonscription du premier ministre Jean Charest. Plus de 1000 délégués syndicaux y sont attendus. De nombreux syndiqués pren-

dront part aussi à la guignolée des médias qui a lieu jeudi. En faisant d'une pierre deux coups, les travailleurs diront ainsi au gouvernement Charest qu'il doit mettre fin à ses « visées » sur les plus démunis de la société.

Du côté des hôpitaux, des piquets de grève symboliques seront dressés devant plusieurs établissements demain et, le lendemain, les bénéficiaires plieront sous les tracts syndicaux.

Dans les écoles, les enseignants diront au premier ministre que « gouverner ce n'est pas dicter ». Demain, une pétition de 35 000 noms sera présentée à l'Assemblée nationale pour contester la création d'un ordre professionnel des enseignants.

SUITES DE LA UNE

C'est un policier municipal qui a sonné l'alarme

DROGUE

suite de la page A1

« Des joueurs habitués à avoir un pouls beaucoup plus lent que la normale à cause de leur bonne condition physique se retrouvent soudainement avec un rythme cardiaque de 124 à 130 battements à la minute », précise le médecin.

De la mari aux amphétamines

Enrico Ciccone, agent de joueurs responsable de la LHJMQ et du midget AAA pour le compte de l'agent Gilles Lupien, a longuement enquêté après avoir été informé par un policier municipal qu'un de ses protégés était un client régulier d'un important revendeur de drogues. « Je peux affirmer qu'au moins une douzaine de joueurs par équipe, plus souvent 14 ou 15, consomment différentes drogues, allant de la marijuana aux amphétamines en passant par les calmants, les somnifères et l'éphédrine », a-t-il dit à *La Presse*.

Ciccone et Lupien n'ont pas l'intention d'en rester là. « Le ministre responsable des sports, Jean-Marc Fournier, est au courant de la situation. Nous avons rencontré Gaétan Simard de son cabinet et nous l'avons mis au courant des faits. Et cette semaine, nous rencontrons les responsables du Centre canadien pour l'éthique dans le sport (agence antidopage nationale) à Ottawa. Ils veulent savoir ce qui se passe, nous allons leur donner les informations que nous avons récoltées. »

Une agente de liaison de la GRC,

Natacha Llorens, avait confirmé en entrevue le printemps dernier qu'une enquête avait démontré « un important problème de consommation » dans les rangs mid-jets et juniors.

Entre 50 et 60 %

Le témoignage de Ciccone recoupe aussi celui d'un entraîneur de la LHJMQ ayant requis l'anonymat, qui situe entre 50 et 60 % la proportion des joueurs du circuit qui utilisent des produits dopants à base d'éphédrine. « Tout le monde le sait, mais personne ne veut en parler ouvertement. C'est tabou », dit-il.

« Je trouve ça grave. Où se trouve la limite quand tu commences à prendre des choses? Quand tu es jeune, tu penses qu'il n'y a de danger nulle part. Les jeunes veulent performer, être à leur apogée, mais il y a un prix à payer sur le plan de la santé. Sauf que pour eux, ce n'est rien de grave. »

La désinvolture de certains joueurs à l'égard du dopage est pour le moins surprenante. Interrogé, un vétéran de la Ligue, qui admet avoir connu au fil des ans « une couple » de joueurs « qui prenaient des pilules », s'est dit opposé à l'instauration de tests antidopage. « S'ils commencent à faire des tests, ça va juste diminuer la qualité du spectacle. »

— Donc, ça consomme dans la Ligue...

— Il y en a. On ne peut pas se faire de cachettes. C'est comme dans tous les sports, il y a toujours des tricheurs.

Le commissaire de la LHJMQ,

Gilles Courteau, reconnaît l'existence d'un problème. « Je ne me mettrai pas la tête dans le sable en disant que personne ne consomme dans la Ligue ou qu'il y en a très peu. Je suis conscient qu'il se fait de la consommation, mais je ne peux en dire plus, sauf que le pourcentage avancé m'apparaît très élevé. »

Pas de test de dépistage

La LHJMQ, comme les ligues juniors de l'Ouest et de l'Ontario, ne procède à aucun test de dépistage, reconnaît M. Courteau. « Nous avons déjà eu une politique de dépistage dans le passé. Dopage et alcool. Quand un jeune était testé positif, on informait le joueur, mais il n'y avait pas de sanction. Jamais on n'a retiré un joueur d'une formation à cause d'un test positif. »

La Ligue a abandonné les tests à la suite d'une mésentente avec le CCES. « On voudrait qu'on s'enlève avec le code mondial antidopage (qui prévoit une suspension de deux ans dès la première infraction) alors que les objectifs de notre ligue sont différents. Nous sommes là pour permettre à des jeunes de jouer au hockey chez les professionnels. Or, il n'y a pas de sanctions dans la Ligue nationale. On ne peut pénaliser nos jeunes et leur enlever des chances de percer », a dit M. Courteau, qui affirme que les négociations avec l'agence antidopage se poursuivent.

« Si on peut trouver un terrain d'entente, on est prêt à prendre le taureau par les cornes », dit-il.

Charest se dit disposé au dialogue

CHAREST

suite de la page A1

Après le saccage des bureaux de circonscription de quelques députés la semaine dernière, M. Charest avait pourtant cru bon de lancer deux appels au calme. Mais hier, il a jeté de l'huile sur le feu.

Les centrales syndicales forcent la note pour maintenir la mobilisation de leurs troupes, a laissé entendre le premier ministre. « Il faut un peu relativiser les choses. Il y a un discours du côté syndical qui est assez exagéré, il me semble, quand on parle de démolition. Le mois dernier au Québec, il s'est créé 54 000 emplois, c'est un record de tous les temps. (...) Ce n'est pas nécessairement une tendance, mais il me semble que pour ceux qui prétendent que les changements qu'on fait sont négatifs au point où ils le disent, il y a une contradiction assez grande. »

En prévision de jeudi, il a aussi passé un message clair. « Les leaders syndicaux ont une responsabilité, une très grande responsabilité envers leurs membres. Les citoyens du Québec acceptent évidemment que les gens puissent s'exprimer, mais ils s'attendent à ce que ça se fasse dans le respect, dans le respect des autres et dans l'ordre. »

Pourtant, les syndicats affirment qu'ils ne sont pas opposés aux changements. Ils demandent simplement au gouvernement de prendre le temps de les mener à bon port, sans provoquer une tempête, rétorque le président de la FTQ, Henri Massé. « Nous sommes prêts à regarder des solutions, à procéder rapidement, mais on lui demande du temps, d'attendre après Noël.

C'est impossible de trouver des solutions en 15 jours », a-t-il affirmé hier.

L'appel semble vain. Le premier ministre s'est montré déterminé hier à faire adopter ses projets de loi avant l'ajournement des Fêtes, incluant les deux projets de loi controversés sur la réduction du nombre d'accréditations syndicales dans les hôpitaux et la modification de l'article 45 du Code du travail sur la sous-traitance.

« C'est une question de faire fondamentalement ce qu'on s'était engagé à faire lors des élections générales et on est en train de mettre en oeuvre ce changement. Il y a des gens qui ne sont pas d'accord avec le changement, mais c'est le propre de la démocratie », a-t-il affirmé, imperturbable. En entrevue, il ne parle d'ailleurs pas de projets de loi, mais de lois, comme si tout était passé comme une lettre à la poste à l'Assemblée nationale.

Malgré tout, le premier ministre répète qu'il est disposé à dialoguer avec les chefs syndicaux et qu'il a des entretiens réguliers avec eux. « Je suis très disponible. M. Vaudreuil (François) de la CSD est venu au bureau il y a deux semaines et on a eu une bonne discussion. J'ai vu ma petite madame Carbonneau (Claudette) il y a peut-être un mois à Québec. Nous sommes très ouverts à la discussion », a-t-il indiqué.

Contrairement à l'époque du gouvernement de Robert Bourassa qui, dans les moments cruciaux, avait un téléphone rouge à sa disposition avec les syndicats, ces derniers ont maintenant l'impression d'entretenir un dialogue de sourds avec le gouvernement Charest. Pourtant, le premier ministre affirme que son gouvernement est à l'écoute des changements demandés.

Dans le cas du projet de loi 25 sur l'abolition des régies régionales pour les transformer en agences de développement des réseaux locaux de santé, le ministre Philippe Couillard a ainsi annoncé hier des amendements au terme de la commission parlementaire, a fait valoir M. Charest.

Quant au projet de loi 31 modifiant le Code du travail, il est « synonyme de PME », a déclaré le premier ministre en rappelant que le Québec se situe en deçà de la moyenne canadienne en matière de création de petites et moyennes entreprises.

« Pourquoi? En partie parce qu'il y a tellement de restrictions que ça empêche la création de PME. Pourtant, ce sont des emplois qu'il y a derrière ça, c'est une volonté de faire marcher l'économie du Québec et ça, c'est une bonne nouvelle pour tout le monde. Je comprends qu'il y a des gens qui n'aiment pas ces changements-là, mais nous avons un mandat très clair de le faire », dit-il en désignant une nouvelle fois les syndicats.



BÂTONS DE HOCKEY TOUT COMPOSITE «ONE PIECE»

Le cadeau idéal pour votre champion.
Nous avons en inventaire la plus grande sélection de bâtons de hockey "ONE PIECE" au Québec: EASTON SYNERGY, EASTON SICORE, LOUISVILLE RESPONSE, CCM VECTOR, MISSION M-1, BAUER TRIFLEX et TRUFLEX, NIKE QUEST APOLLO, SHERWOOD ECLIPSE et MONTRÉAL NITRO.

BAUER TRI-FLEX GOLD	rég: 259,99	209,99			
BAUER TRI-FLEX GOLD JR	rég: 179,99	149,99			
BAUER TRU-FLEX SR	rég: 159,99	129,99			
LOUISVILLE RESPONSE SR	rég: 239,99	189,99			
LOUISVILLE RESPONSE INTER	rég: 219,99	169,99			
LOUISVILLE RESPONSE JR	rég: 199,99	159,99			
LOUISVILLE RESPONSE RUBBER SR	rég: 249,99	209,99			
LOUISVILLE RESPONSE RUBBER INTER	rég: 229,99	199,99			
LOUISVILLE RESPONSE RUBBER JR	rég: 219,99	179,99			
MISSION M-1 SR	rég: 239,99	199,99			
MISSION M-1 INTER	rég: 219,99	189,99			
MISSION JR	rég: 199,99	159,99			
MISSION M-1 GRIP SR	rég: 259,99	209,99			

St-Hubert (MegaMagasin)
1701 boul. des Promenades
(450) 656-1701

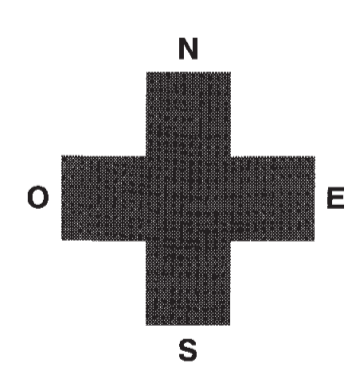
LAVAL (MegaMagasin)
4440, aut. Laval (440)
(450) 681-8440

DOLLARD-DES-ORMEAUX
3597, boul. St-Jean
(514) 626-7235

GREENFIELD-PARK
3261, boul. Taschereau
(450) 926-0660

MONTRÉAL
5916, rue Papineau
(514) 274-4429





Croix-Rouge canadienne
Division du Québec

En tout lieu. En tout temps.

1 800 592-7649
www.croixrouge.ca

GRAND SOLDE D'AVANT NOËL

JUSQU'À **50%** DE RABAIS



Il y en a toujours **PLUS** chez

Vaillancourt

MEUBLES • ACCESSOIRES • DÉCORATION

DEPUIS 48 ANS

Surveillez la nouvelle circulaire dans l'édition de La Presse de demain.



PIERRE FOGLIA

La littérature et la plongée sous-marine

Vous connaissez l'histoire de ce prof dépressif, John Kennedy Toole, il enseignait dans un collège de La Nouvelle-Orléans tout en préparant son doctorat d'anglais, si dépressif qu'il se suicida. On trouva dans ses affaires le manuscrit de ce qui devait devenir *La Conjuraison des imbéciles*, livre-culte encore aujourd'hui qui obtint le Pulitzer en 1981. Quelques années plus tard, la mère de Toole exhiba un autre manuscrit que son fils avait écrit vers l'âge de 16 ans... *La Bible de néon*. C'est pas neuf, mais je viens de le lire. Et je ne sais pas quoi en dire. Je ne suis pas un critique littéraire, mais j'ai pensé à vous. Vous me demandez souvent quoi faire lire à vos ados ? *La Bible de néon*. Si ce n'est pas de la littérature, cela y mène tout droit.

Quand je dis que je ne suis pas critique littéraire, ce n'est pas pour m'exclure d'une spécialité très décriée, c'est pour noter que je lis « innocent », sans l'obligation de parler des livres que je lis. Je doute que les deux lectures, l'innocente et la professionnelle, portent aux mêmes réflexions. Ainsi, si j'avais été du voyage culturel à Guadalajara avec la moitié de la province de Québec, qui sait si, par confluence, je n'aurais pas déliré aussi sur *Terre*

de personne, le recueil de nouvelles d'un certain Eduardo Antonio Parra, Mexicain bien sûr (être Bulgare ces jours-ci au Québec serait du dernier mauvais goût). Dieu sait pourtant que j'aime les nouvelles en général et les écrivains latinos en particulier, même qu'un instant ce Parra m'a fait penser au Fernando Vallejo de *La Vierge des tueurs*, mais cela n'a duré que quelques paragraphes, après je me suis endormi et quand je me suis réveillé, j'ai complètement oublié d'aller vérifier si le transsexuel qui se fait piquer ses économies par les flics dans la troisième histoire se fait baiser ou non par le sergent qui lui tordait les couilles au moment où le livre m'est tombé des mains.

Quand je dis que je ne suis pas critique littéraire, je veux dire qu'il m'arrive de ne pas vous parler d'un livre que j'ai lu pour toutes sortes de raisons, soit que je n'en ai rien retenu, soit que je n'ai rien compris, soit que je pense que vous n'y comprendrez rien, soit encore pour le protéger de la publicité, de la mode, de vous et de la grande tarte, le matin, à Radio-Canada. C'est ainsi que je ne vous ai rien dit de *Les Naufragés du Batavia* de Simon Leys, de *Bartleby et compagnie* d'Enrique Vila-Matas, de *Les Sept Vies des*

chats d'Athènes de Takis Théodoropoulos et de *Bord de mer* de Véronique Olmi.

Mais je vais vous parler de *La Héronnière* de Lise Tremblay. Parce que je vous aime bien quand même. Parce que c'est un très bon recueil de nouvelles. Parce qu'il est publié chez Leméac, le plus soigneux des éditeurs québécois, le seul à avoir conservé un minimum de décence typographique. Parce que c'est Noël et que *La Héronnière* sera un cadeau moins nono à offrir que les autres livres qui vont se donner ces jours-là, exception faite de *La Cuisine de souvenirs* de Frank Cotroni qui vient en tête de mon palmarès littéraire des Fêtes. Mais il faut que j'arrête de déconner parce que, il y a quelque années, j'ai déjà parlé d'un livre de Lise Tremblay et je n'étais pas plus clair que je le suis maintenant et elle va se dire merde, pourquoi faut que ça tombe chaque fois sur moi ? Cela s'appelait *La Pêche blanche*, un roman dont je n'avais pas réussi à dire s'il était désespéré ou désespérant, mais j'en avais quand même recommandé la lecture aux étrangers pour se faire une idée du Québec dont, justement, on ne saurait dire non plus s'il est désespéré ou désespérant. C'était il y a presque

10 ans et depuis ce temps M^{me} Tremblay n'est pas devenue jovialiste, non madame.

La Héronnière, c'est cinq nouvelles, cinq histoires qui se passent toutes dans le même village, ce pourrait être n'importe lequel de ces villages d'arrière-pays du Bas-du-Fleuve, des Bois-Francs, des Appalaches, un de ces villages qui survivent grâce à leurs pourvoiries et où vont s'exiler quelques citadins croyant y trouver le calme et la sérénité. Ils y trouveront plutôt le confinement et seront bientôt très étonnés d'étouffer au grand air. C'est comme rien, Lise Tremblay, qui enseigne aujourd'hui au cégep du Vieux-Montréal, a forcément habité longtemps un de ces villages pour en révéler le fond de l'air avec une telle vérité. Cela ne s'invente pas. Cela ne se découvre pas non plus en louant un chalet un mois par année « à la campagne ». Il faut y vivre. Il faut avoir ses habitudes au magasin général, aller aux séances du conseil municipal, deviner les regards dans son dos, comprendre à demi-mot qu'on ne sera jamais un des leurs, ni dans 30 ans ni dans 100 ans. Il faut bien sûr, aussi, d'abord, être un écrivain.

Cinq histoires qui ne se suivent pas, mais se recourent. Pour l'art

de conter, on pense à Maupassant, pour la violence rurale on pense, au Chris Offutt de *Kentucky Straight*, pour la sobriété de l'ensemble je ne pense à rien pour l'instant, mais je vous écrirai si ça finit par me venir.

Ah oui ! je vous disais qu'en tête de mon palmarès des livres de fin d'année, avant *La Héronnière*, je plaçais *La Cuisine de souvenirs* de Frank Cotroni. Je félicite le directeur littéraire du Trécaré qui a eu ce Tré de génie. J'espère qu'il ne s'arrêtera pas en si bon chemin et qu'on aura droit bientôt à la cuisine souvenir de Maurice Boucher, sa fameuse recette de canard au sang par exemple, prenez un canard vivant et décapitez-le avec une petite hache. Laissez pisser le sang dans un bol en tenant le canard par les pattes. Il se débat, c'est normal et d'ailleurs c'est très amusant. Plumez ensuite le canard et faites-le rôtir. Préparez la sauce en incorporant au sang du canard un jaune d'oeuf et un peu de farine pour épaissir le tout. Fouettez vivement. Note : pour plus de consistance, on peut remplacer la farine par un peu de ciment.

On peut aussi remplacer la littérature par la plongée sous-marine ou par un voyage en groupe n'importe où. Au Mexique, par exemple.

L'effondrement d'un cinéma à Toronto fait un mort et 14 blessés

JAMES MCCARTEN
PRESSE CANADIENNE

TORONTO — La municipalité de Toronto s'est engagée à faire toute la lumière sur l'effondrement, hier, d'un vieux théâtre qui a fait un mort et 14 blessés.

L'édifice qui était en démolition s'est en partie écroulé sur une école voisine occupée par de nombreux élèves et professeurs. La Yorkville English Academy enseigne l'anglais comme langue seconde.

Les équipes de secours ont passé la journée à dégager les blessés des débris du Uptown Theatre, aidés de chiens renifleurs capables de sentir la présence d'êtres humains. En soirée, le chef de la police de Toronto, Julian Fantino, et

les responsables de la Ville ont finalement conclu qu'il ne restait plus personne dans les ruines.

« Tous ceux qui étaient à l'école ont maintenant été retracés, a déclaré M. Fantino en début de soirée. Nous avons pu identifier toutes les personnes, alors nous n'avons plus rien à faire là. »

Onze adultes et trois enfants ont été retirés des débris, blessés plus ou moins gravement. Le théâtre s'est effondré d'un seul coup projetant des débris dans les fenêtres de l'école. Selon des témoins, juste avant l'effondrement, une grosse excavatrice avait creusé sous les fondations de l'édifice frappant au passage deux poutres d'acier.

« Tout s'est effondré d'un seul coup, a raconté Harry Lesik, 65 ans.

Vraiment comme un château de cartes. »

Plusieurs voisins ont déclaré hier qu'ils étaient déjà inquiets de la façon dont les travaux de démolition étaient effectués depuis 10 jours.

« Ça n'avait pas l'air normal, a soutenu Brenda Freed, qui vit dans un édifice en hauteur adjacent à l'école. L'édifice avait été vidé complètement et je me demandais pourquoi ils procédaient comme ça. Et j'ai tout vu tomber. »

Le ministère du Travail de l'Ontario a déjà ouvert une enquête sur les causes de l'effondrement et veut également savoir pourquoi des gens habitaient encore dans les édifices voisins pendant la démolition.

« Nous avons un inspecteur et un ingénieur sur place, a déclaré un

porte-parole du Ministère, Rob Ashley. Chaque fois qu'un tel accident survient, nous faisons enquête. »

La société Priestly Demolition, qui se chargeait des travaux de démolition du théâtre, devait tenir une conférence de presse tard hier, mais s'est ravisée par la suite et l'a annulée sans explication. L'entreprise en question est bien connue dans le domaine de la démolition, non seulement à Toronto mais dans toute la province.

Selon Bruce Farr, porte-parole des Services d'urgence médicaux de la province, les 14 blessés ont été hospitalisés pour diverses contusions, variant de superficielles à graves. « L'un des enfants a eu les jambes écrasées », a-t-il précisé.

Bien que les cours de la Yorkville English Academy soient donnés aux jeunes adultes, trois enfants âgés de 8, 10 et 11 ans se trouvaient sur place au moment de la catastrophe.

Le premier ministre de l'Ontario Dalton McGuinty a offert ses condoléances à la famille et aux amis de l'homme décédé : « Nos pensées et nos prières vont aux victimes de l'accident et à leurs proches, ainsi qu'aux travailleurs d'urgence qui ont travaillé fort au sauvetage de leurs concitoyens. »

Salle de cinéma et de théâtre, le Théâtre Uptown avait ouvert ses portes en 1920. L'édifice, que plusieurs auraient voulu voir classé site historique, doit faire place à une tour à appartements de 50 étages.

Jean-Talon et St-Charles-Borromée Pas de commission d'enquête pour l'instant

MARIO CLOUTIER
et PASCALE BRETON

Les cas de mauvais traitements révélés au cours des derniers jours, autant à la résidence Saint-Charles-Borromée qu'à l'hôpital Jean-Talon, « sont préoccupants », a déclaré le premier ministre Jean Charest en entrevue à *La Presse* hier.

M. Charest désire toutefois prendre connaissance des recommandations du rapport de l'enquêteur sur Saint-Charles-Borromée et le début du plan d'action que veut mettre en branle le ministre de la Santé avant de décider ou non d'aller plus loin en tenant une commission d'enquête. « Nous voulons rester axés sur l'action, nous voulons bouger. Mais nous n'excluons rien », déclare-t-il au sujet d'une enquête plus vaste à travers l'ensemble du réseau.

De son côté, même s'il n'exclut pas une commission d'enquête, le ministre de la Santé, Philippe Couillard, croit que cela représenterait surtout « une potentialité de retarder encore plus l'action. Je pense que les Québécois veulent voir les choses changer », a-t-il soutenu à Québec.

Devant les problèmes révélés dans des hôpitaux, CHSLD et foyers d'accueil, le ministre de la Santé se dit contre la loi du silence et la tentation de « cacher les problèmes ».

Dès janvier, une équipe du ministère de la Santé doit effectuer des visites inopinées auprès de 4000 personnes âgées vivant dans des CHSLD et des résidences privées. Au printemps prochain, le gouvernement Charest devrait également déposer un projet de loi visant l'implantation d'une charte du patient ainsi que la nomination d'un commissaire à la santé.



La Lingère



LE NAPPERON TAPISSERIE FLEURS TROMPETTE 3.99
Une valeur Simons vraiment exceptionnelle pour ce napperon de fête magnifique avec son motif tissé tout en arabesques en riches coloris de bordeaux et curry.



Un cadeau pour vos cadeaux !
Magasinez, nous emballons.
La boîte-cadeau Simons,
une tradition de qualité à Noël.



LA NAPPE JACQUARD «DAMASCÈNE» 14.99 Format 52 x 70 pouces
Avec son tissage polyester antitaches, c'est la nappe de fête idéale, puisqu'elle passe de la laveuse à la sècheuse sans autre entretien. Et, avec ses 9 coloris mode vous pouvez donner des tons différents à vos repas. 60 x 84 / 19.99, 60 x 104 / 29.95, 60 x 120 / 39.95, rond 60 pouces 14.99, 52 x 52 / 12.99, serviette 2.99



LE JETÉ PUR MOHAIR DE LUXE 99.95 Format 51 x 70 pouces
Un cadeau exclusif dans la boîte Simons...un jeté qui se distingue par la beauté de la laine mohair à long poil, par sa riche texture moelleuse, par la luminosité des carreaux pastel ou épiciés. Bordure frangée.



simons

SUITES DE LA UNE

Le concurrent de Li a jusqu'à vendredi pour renchérir

AIR CANADA
suite de la page A1

Cependant, en approuvant cette entente hier, le juge ontarien qui supervise la restructuration d'Air Canada a laissé la porte entrouverte au concurrent financier de Victor Li, la firme new-yorkaise Cerberus Capital.

Cette société d'investissement dans des entreprises en détresse a jusqu'à vendredi prochain pour présenter une offre finale au conseil d'Air Canada. Mais en cour hier, l'avocat torontois de Cerberus, Derrick Tay, a dit que cette offre pourrait être déposée dès aujourd'hui.

Cette annonce a influencé les débats entre les avocats sur la pertinence de faire approuver immédiatement l'entente avec Victor Li, au lieu d'attendre quelques jours lorsque l'offre finale de Cerberus sera connue.

Mais en dépit des arguments des avocats de certains créanciers financiers, en particulier de Mizuho International du Japon, qui détient 112 millions en obligations et qui a prétendu qu'une offre de Cerberus vaudrait 960 millions de plus pour les créanciers, le juge James Farley a refusé de surseoir à l'approbation de l'entente avec Victor Li.

« Je refuse les demandes d'ajournement et j'approuve l'entente entre Air Canada et Victor Li, ainsi que celle avec la Deutsche Bank (accord auxiliaire de 450 millions en titres financiers pour les créanciers). C'est absolument nécessai-

re pour Air Canada que tout ce processus approche d'une résolution », a indiqué le juge.

Il a toutefois averti qu'il était trop tôt pour Air Canada de crier victoire.

« Des progrès significatifs ont été réalisés mais la bataille n'est pas terminée. Ce serait s'illusionner de croire que la restructuration est une chose accomplie. Il y a encore beaucoup à faire pour qu'Air Canada redevienne une entreprise

viable pour le Canada et le public voyageur », a dit le juge Farley.

L'avocat principal d'Air Canada, Sean Dunphy, de la firme Stike-man Elliot, s'est réjoui de cette « autre étape significative pour Air Canada, d'autant que le juge a validé le processus de choix d'offre d'investissement, contrairement à ce que prétendaient certains créanciers. »

Du côté de Victor Li, un porte-parole a indiqué par courriel de

Hong Kong que « nous accueillons favorablement la décision du juge Farley et nous voulons aller de l'avant pour compléter la restructuration de façon ordonnée. »

Et à l'endroit des autres intervenants, il a indiqué: « Nous espérons que le résultats de ce processus permettra de créer pour tous — clients, employés et fournisseurs — une société Air Canada qui sera un concurrent financièrement fort et viable dans le marché global de l'aviation, ainsi qu'un fier symbole du Canada autour du monde. »

Devant le juge Farley, l'entente avec Victor Li a d'ailleurs obtenu hier l'appui de plusieurs créanciers d'affaires et fournisseurs importants d'Air Canada.

Parmi eux, on a entendu l'avocat de GE Capital, son principal locateur d'avions qui s'appête à lui avancer près de deux milliards pour commander des dizaines de jets régionaux. Aussi, deux fournisseurs avec lesquels Air Canada vient de renégocier des contrats majeurs ont déclaré leur appui: IBM, pour des services informatiques, et Cara, pour la nourriture à bord des avions.

En contrepartie, ce sont surtout des créanciers financiers qui réclamaient un délai pour l'approbation de l'entente avec Victor Li, sous prétexte d'attendre une dernière offre finale promise par Cerberus, plus avantageuse à leur avis.

Ces créanciers mécontents récla-

maient aussi la divulgation complète des offres de Cerberus, celle soumise tardivement il y a deux semaines et celle attendue cette semaine. Selon eux, l'examen des offres par le conseil d'Air Canada a manqué de transparence.

Parmi les représentants des employés d'Air Canada, les réactions ont été mitigées: satisfaction relative que la restructuration suive son cours mais déception d'être privés d'informations complètes.

Deux avocats des syndicats, Richard Jones, de l'Association des pilotes, et Murray Gold, du SFCP qui représente les agents de bord, ont demandé au juge que les détails de l'entente avec M. Li et de l'offre attendue de Cerberus soient communiqués aux représentants des employés et des retraités.

« Ils ont le droit de connaître l'impact de ces ententes financières sur leurs conventions collectives et leurs régimes de retraite, a évoqué M. Jones.

« Les employés ont déjà accepté pour un milliard par an en concessions salariales. Et avec les retraités, ils attendent toujours une entente avec Air Canada quant au déficit d'un milliard et demi des régimes de retraite. »

À la sortie du tribunal, Richard Nolan, directeur du secteur aérien au SFCP, a indiqué qu'il comptait avec ses collègues sur une rencontre avec des représentants de Victor Li « au cours des prochaines semaines ».

AIR CANADA : LES PROCHAINES ÉTAPES

D'ici le vendredi 12 décembre

› Réception d'une dernière offre d'investissement de Cerberus Capital par le conseil d'Air Canada, qui l'évaluera à sa discrétion face à l'entente convenue avec Trinity Time (Victor Li). Si elle était jugée meilleure, Air Canada pourrait retourner en cour pour demander une permutation, déclenchant des frais de rupture d'au moins 19 millions à Trinity.

D'ici la fin décembre 2003

› Annonce du choix de fournisseur(s) pour une commande d'environ 80 jets régionaux. Un financement de près de deux milliards a été convenu avec GE Capital, déjà le principal locateur d'avions d'Air Canada.

› Certification des réclamations des créanciers, prévues à hauteur de neuf à dix milliards de dollars, dont 4,5 milliards en titres financiers.

› Entente possible avec les syndicats et les représentants des retraités sur le renflouement en 10 ans du déficit de 1,5 milliard des régimes de retraite.

Fin janvier, début février 2004

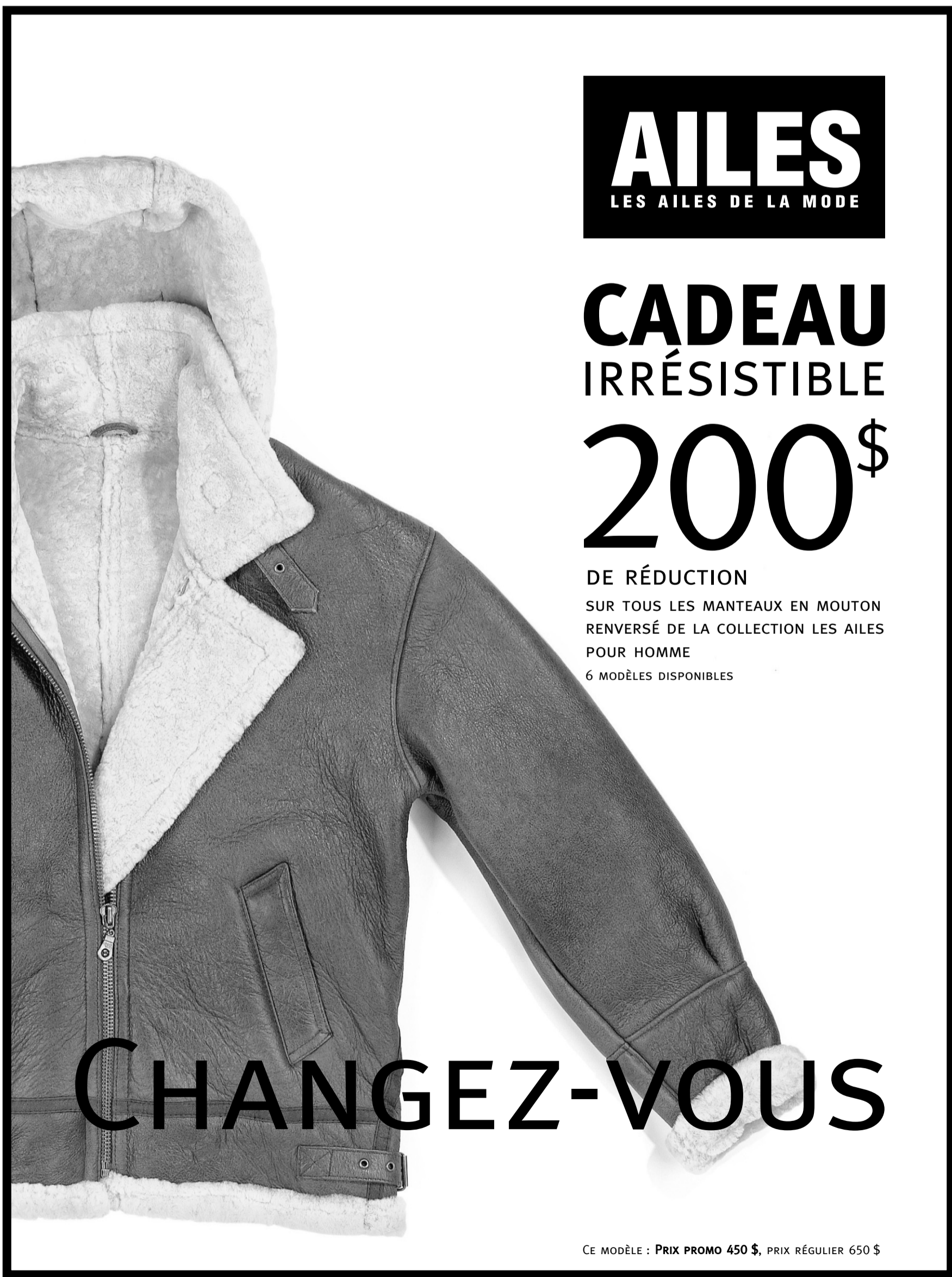
› Présentation en cour du plan de restructuration et de la proposition de règlement aux créanciers qui doivent l'approuver par une majorité double: 50% des créanciers et 65% de la valeur totale des créances.

› Divulgation des résultats financiers de fin d'exercice 2003.

Fin février, début mars 2004

› Mise en place de la nouvelle structure d'entreprise (Entreprises Air Canada et ses diverses filiales spécialisées) et du nouveau capital-actions.

› Fin de la période de protection juridique des créanciers, presque 12 mois après la déclaration initiale d'insolvabilité par Air Canada.



AILES
LES AILES DE LA MODE

**CADEAU
IRRÉSISTIBLE
200\$**

DE RÉDUCTION
SUR TOUS LES MANTEAUX EN MOUTON
RENVERSÉ DE LA COLLECTION LES AILES
POUR HOMME
6 MODÈLES DISPONIBLES

CHANGEZ-VOUS

CE MODÈLE : PRIX PROMO 450 \$, PRIX RÉGULIER 650 \$

St-Charles-Borromée

Les infirmières dénoncent le « climat de violence »

NICOLAS BÉRUBÉ

Les infirmières de Saint-Charles-Borromée ont brisé le silence, hier, en remettant un rapport accablant sur le climat « violent » qui règne dans l'établissement.

La quarantaine d'infirmières de la résidence affirment que certains patients consomment de la bière et de la drogue, au vu et au su du personnel. Un service de prostitution est même implanté dans l'établissement, dénoncent les infirmières dans le rapport interne que TVA a obtenu.

Les infirmières affirment que la sécurité du personnel de même que celle des résidents peut être en danger. Les comportements racistes y sont fréquents, les employés ne reçoivent pas de formation en cours d'emploi et l'évaluation du personnel et des gestionnaires de l'établissement est inexistante, dénonce le document, que l'Alliance des infirmières de Montréal a remis hier à l'enquêteur mandaté par le ministre de la Santé, Philippe Couillard.

Les infirmières reprochent d'ailleurs à l'enquêteur ne pas avoir pris la peine de les rencontrer. Elles considèrent qu'il s'agit là d'un « manque de respect ».

Selon une préposée aux bénéficiaires interviewée hier à TVA, la moitié de ses collègues de travail ne respectent pas les résidents. Les patients peuvent être engueulés, méprisés, insultés par le personnel, affirme l'employée, qui veut garder l'anonymat.

Pour gagner du temps, certains préposés mélangent le dessert avec le plat principal avant de gaver leurs patients. Certains résidents ont été laissés à eux-mêmes dans leurs excréments.

Hier, la porte-parole de la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec, Micheline Poulin, a refusé de commenter le rapport, affirmant que le document interne a été rédigé à l'intention de l'enquêteur mandaté par Québec, qui doit lui-même rendre son rapport public aujourd'hui.

Groupe Cossette

Précision

Dans un article paru samedi dernier, nous écrivions que l'endettement du Groupe Cossette Communications était de 1,3 milliard de dollars. Il aurait fallu lire que la dette totale de Cossette était de 1,3 million de dollars au 30 septembre 2003. Nos excuses.



Offrez nos cartes-cadeaux électroniques de 10\$ à 500\$.

www.lesailles.com

Complexe Les Ailes, centre-ville Montréal (514) 282-4537 • Mail Champlain (450) 672-4537
Carrefour Laval (450) 682-4537 • Place Ste-Foy (418) 652-4537

MERCI DE FAIRE DE FORD LE CHOIX N° 1 AU PAYS*



L'événement

On donne 1 véhicule par jour!



Freestar 2004*



Escape 2004



Focus ZX5 2004



F-150 2004*



Mustang 2004*

Venez choisir votre véhicule Ford ou Lincoln 2003 ou 2004 neuf en stock et courez la chance de gagner votre achat ou votre location en entier. Il y a 7 véhicules par semaine à gagner▼.

ACHAT OU LOCATION

500 \$ GARANTI

ou

1 500 \$

2 500 \$

5 000 \$

10 000 \$

ou

GAGNEZ VOTRE VÉHICULE!

TOUT LE MONDE EST GAGNANT!

ET... OBTENEZ DÈS MAINTENANT

2003

NEUFS EN STOCK

0%

de financement
à l'achat

jusqu'à **60** mois[†]

+ 500 \$ à 1 500 \$ de
rabais supplémentaire**

OU

2004

NEUFS EN STOCK

0%

de financement
à l'achat

jusqu'à **48** mois^{††}

*Modèles exclus de l'offre à 0 %.

PASSEZ SANS TARDER POUR UN MEILLEUR CHOIX DE VÉHICULES.

ford.ca



Bien pensé

*Selon les immatriculations des véhicules de marque Ford dans les données d'immatriculation Polk de janvier à août 2003. * Pour connaître les chances de gagner et la répartition des prix par région, consultez le règlement du concours. Aucun achat nécessaire. Concours ouvert aux personnes résidant au Canada et détenant un permis de conduire valide. Soixante-quatre (64) grands prix équivalant au coût d'achat ou de location du véhicule choisi, 25 rabais de 10 000 \$, 50 rabais de 5 000 \$, 250 rabais de 2 500 \$ ou 1 000 rabais de 1 500 \$. Toutes les taxes sont calculées sur le plein prix d'achat ou de location d'un véhicule Ford ou Lincoln 2003 ou 2004 neuf en stock avant la déduction du rabais de 500 \$ et des autres rabais. Les rabais seront attribués instantanément du 13 novembre 2003 au 15 janvier 2004. Question mathématique requise. Règlement complet du concours à ford.ca ou chez votre conseiller Ford. Le nombre de prix est établi au début du concours et diminue au fur et à mesure. Certaines restrictions s'appliquent. [†]L'offre de 0 % de financement jusqu'à 60 mois s'applique à l'achat de la plupart des véhicules Ford 2003 neufs en stock, à l'exclusion des modèles Lincoln, Thunderbird, Escape, Econoline, Série F dont le PTAC dépasse 3 856 kg ainsi que les éditions spéciales Harley-Davidson et les véhicules spéciaux SVT. ^{††}L'offre de 0 % de financement jusqu'à 48 mois s'applique à l'achat de la plupart des véhicules Ford 2004 neufs en stock, à l'exclusion des modèles Lincoln, Mustang, Thunderbird, Freestar, Econoline, Ranger, Série F à cabine simple et à cabine double dont le PTAC est inférieur à 3 856 kg, Série F SuperCrew, Série F à châssis-cabine dont le PTAC est supérieur à 3 856 kg ainsi que les éditions spéciales Harley-Davidson et les véhicules spéciaux SVT. ** Le rabais supplémentaire taxable du constructeur de 500 \$ à 1 500 \$ s'applique à l'achat de la plupart des véhicules Ford 2003 neufs en stock à l'exclusion des modèles Lincoln, Thunderbird, Escape, Econoline, Série F éditions spéciales Harley-Davidson et les véhicules spéciaux SVT. Les taxes doivent être calculées sur le montant total à l'achat avant la déduction du rabais. Ces offres s'adressent à des particuliers sur approbation de Crédit Ford et ne peuvent être jumelées à aucune autre, à l'exception de la remise aux diplômés pour laquelle certaines conditions s'appliquent. Ces offres s'appliquent uniquement aux véhicules neufs en stock. Voyez votre conseiller Ford pour obtenir tous les détails. Ces offres sont d'une durée limitée et peuvent être annulées en tout temps sans préavis.

POLITIQUE

Le mariage de la droite fait trois orphelins

JOËL-DENIS BELLAVANCE

OTTAWA — Le mariage politique entre le Parti progressiste-conservateur et l'Alliance canadienne a fait trois orphelins hier : l'ancien premier ministre Joe Clark, le seul député conservateur du Québec, André Bachand, et le député du Nouveau-Brunswick, John Herron, ont annoncé qu'ils refusent d'embarquer dans cette aventure et qu'ils siégeront dorénavant comme députés indépendants.

Les trois députés ont fait part de leur décision hier quelques heures après que Peter MacKay et Stephen Harper eurent annoncé le sabordage de leur parti respectif et la création immédiate du Parti conservateur du Canada.

Ce nouveau parti de droite, qui naît des cendres du Parti progressiste-conservateur et de l'Alliance canadienne, sera dirigé par le sénateur conservateur du Québec John Lynch-Staunton de manière intérimaire jusqu'à ce qu'un nouveau chef soit élu à un congrès national qui aura lieu à Ottawa le 21 mars.

Les trois députés récalcitrants ont annoncé leur décision à l'occasion du dernier caucus de l'histoire du Parti

progressiste-conservateur à Ottawa, faisant ainsi la sourde oreille aux supplications de M. MacKay, qui les avait préalablement implorés de continuer à militer au sein du nouveau parti.

« Je suis venu faire mes adieux. Je n'ai pas l'intention de siéger au sein du caucus du nouveau parti. Je trouve difficile ce qui vient de nous arriver. Certains disent que cela équivaut à une mortalité dans la famille. Je crois que c'est plutôt la mort de toute la famille », a déclaré M. Clark, qui a dirigé le parti entre 1976 à 1983 et entre 1998 et mai 2003.

« Je regrette le choix fait par les membres du parti. Je crois que c'est mauvais pour le Canada. (...) Il y a deux personnes qui profitent de cela. La première est Paul Martin, qui sera premier ministre sans problème, et le Parti libéral sera au pouvoir pour la prochaine décennie. L'autre grand gagnant est Jack Layton qui obtiendra l'appui de ceux qui ne sont pas heureux du Parti libéral », a ajouté M. Clark.

M. Bachand a été aussi catégorique dans son refus de se rallier au nouveau parti et a ouvert toute grande la porte à la possibilité de grossir les rangs des libéraux de Paul Martin.

« C'est mon dernier caucus. Le parti

est mort en fin de semaine. Après mûre réflexion, j'exclus l'option de me présenter sous la bannière du nouveau Parti conservateur. Donc, c'est terminé pour moi. (...) Ma carrière, si je continue en politique, ce sera sous une nouvelle bannière », a dit M. Bachand, qui dit avoir « le cœur gros ».

Le député John Herron a renchéri en disant : « J'ai l'intention de terminer le mandat que j'ai reçu aux élections de 2000 lorsque j'ai été élu comme progressiste-conservateur. »

Le député manitobain Rick Borosik, qui n'appuyait pas la fusion, a dit être prêt à donner au nouveau parti la chance de démontrer qu'il n'est pas le fruit d'une « prise de contrôle hostile » de l'Alliance.

Les candidats

Tout indique que MM. Harper et MacKay seront les deux principaux candidats de la course au leadership qui se mettra véritablement en branle en janvier.

L'avocat et homme d'affaires de Calgary, Jim Prentice, qui était arrivé deuxième derrière Peter MacKay dans la course à la direction du Parti progressiste-conservateur en mai, a annoncé dimanche qu'il sera de nouveau candidat. Les autres

candidats pressentis sont les députés alliés Chuck Strahl et Brian Pallister ainsi que le député conservateur Scott Brison.

Toutefois un groupe de conservateurs influents dirigés par Peter White compte tenter une dernière fois, au cours des prochains jours, de convaincre le premier ministre du Nouveau-Brunswick, Bernard Lord, d'être candidat dans la course, selon des informations obtenues par *La Presse* hier.

M. Lord, qui a donné son appui à la création du nouveau parti, est vu comme le candidat idéal pour affronter les libéraux de Paul Martin au prochain scrutin, prévu au printemps 2004. Mais M. Lord, qui est parfaitement bilingue, a jusqu'ici résisté à la pression.

Les délégués du Parti progressiste-conservateur, réunis en congrès virtuel dans 27 villes du pays, ont approuvé dans une proportion de 90 % la fusion de leur parti avec l'Alliance canadienne. Les membres de l'Alliance canadienne en avaient fait autant dans une proportion de 96 % vendredi.

« Nous sommes heureux d'annoncer que nous avons officiellement créé le nouveau Parti conservateur du Canada. Le parti est maintenant

inscrit auprès d'Élections Canada et il existe en tant qu'entité juridique », a déclaré M. Harper, le grand favori pour diriger le nouveau parti.

MM. Harper et MacKay ont tenu une conférence de presse commun afin d'annoncer la création du nouveau parti et la mort de leur formation politique respective.

Les deux hommes ont aussi annoncé la mise sur pied d'un conseil intérimaire de 12 personnes (six représentants de chaque parti) afin de mener à bien la fusion des deux partis et de leurs actifs et commencer à jeter les bases du programme électoral en prévision des prochaines élections.

Les députés des deux caucus seront intégrés graduellement et devraient siéger ensemble lorsque la Chambre des communes reprendra ses travaux à la fin janvier ou au début février.

Aux Communes, les députés devront élire un chef intérimaire pour s'acquitter des fonctions de chef de l'opposition officielle et mener la charge contre les libéraux. Les postes de critique de l'opposition pour les divers ministères seront également octroyés au début de l'année.

Notre intention est de vous avoir
comme client pour les bonnes raisons !

Grand choix • Conseils judicieux • Service personnalisé

photo A. Laplante inc
foto source™



Sony DSC-P92
Appareil photo numérique
5 mégapixels
Zoom Optique 3x
Flash intégré
Mode automatique et Programme facile

Lundi au Mercredi : 9h à 18h
Jeudi et Vendredi : 9h à 21h
Samedi : 9h à 17h
Dimanche : 11h à 17h

Ce coupon vous donne
5 photos gratuites numériques à
imprimer sur du VRAI papier photo



www.photolaplante.com

350 boul. Des Laurentides, Pont-Viau, Laval, H7G 2T8
Grand stationnement

450-669-0595

Le cabinet Martin devrait compter 37 ministres

Les secrétaires parlementaires auront plus de pouvoir

JOËL-DENIS BELLAVANCE

OTTAWA — Le nouveau cabinet de Paul Martin comptera essentiellement le même nombre de ministres que celui qu'a dirigé Jean Chrétien au cours de la dernière décennie, soit environ 37 ministres en tout.

Mais M. Martin, qui prendra officiellement les commandes du gouvernement vendredi et présidera la toute première réunion de son cabinet samedi, entend innover en faisant aussi prêter serment aux secrétaires parlementaires qui épaulent les ministres dans leur travail à la Chambre des communes.

Ce faisant, les secrétaires parlementaires auront plus de pouvoir et auront accès à certains documents du cabinet qui sont habituellement réservés uniquement aux ministres, selon des informations obtenues par *La Presse* hier.

« Ce changement s'inscrit dans notre désir de s'attaquer au déficit démocratique qui existe à Ottawa. Pour la première fois dans l'histoire du Parlement, les secrétaires parlementaires seront appelés à jouer un rôle plus important », a indiqué un stratège libéral sous le couvert de l'anonymat.

Historiquement, les secrétaires parlementaires, qui sont nommés par le premier ministre, ont joué un rôle limité puisqu'ils étaient surtout appe-

lés à répondre aux questions des partis d'opposition aux Communes en l'absence d'un ministre.

Mais tout cela changera sous Paul Martin, qui promet de tenir plus de votes libres sur une panoplie de sujets, à l'exception des votes por-

Paul Martin promet de tenir plus de votes libres sur une panoplie de sujets, à l'exception des votes portant sur des questions budgétaires.

tant sur des questions budgétaires, qui seront toujours traitées comme un vote de confiance.

Ainsi, les secrétaires parlementaires auront la tâche de travailler avec les ministres pour convaincre les députés d'appuyer une mesure législative qui fait l'objet d'un vote libre.

Chose certaine, donner plus de prestige au poste de secrétaires parlementaires permettra d'atténuer l'inévitable grogne qui suivra la formation du prochain cabinet. D'autant plus que plusieurs députés de l'Ontario s'attendent à faire partie du Conseil des ministres et plusieurs d'entre eux seront assurément

devenus d'apprendre qu'ils ne seront pas du nombre. En principe, chaque ministre est secondé à la Chambre des communes par un secrétaire parlementaire.

Selon des informations qui ont circulé jusqu'ici, M. Martin et son équipe de transition songeraient aussi à remanier de manière considérable certains ministères, dont celui du Développement des ressources humaines, qui pourrait être scindé en deux, et à créer un ministère de la Sécurité intérieure.

M. Martin entend donner un grand coup de balai lorsqu'il formera son cabinet. Plus des deux tiers des ministres actuels se verront en effet monter la porte de sortie. D'aucuns s'attendent à ce que les Allan Rock (Industrie), David Collette (Transports), Sheila Copps (Patrimoine) et Stéphane Dion (Affaires intergouvernementales), entre autres, soient écartés.

Tout indique que l'homme fort du prochain cabinet sera l'actuel ministre des Travaux publics, Ralph Goodale, de la Saskatchewan, qui serait nommé vice-premier ministre. La ministre de la Santé, Anne McLellan, deviendrait quant à elle la première femme à occuper le prestigieux poste de ministre des Finances dans l'histoire du pays.

Le confort commence
par la tranquillité d'esprit.
Et nous livrons.



Pour Esso, préserver le confort de nos clients du Chauffage domestique est la priorité numéro un. Vous pouvez compter sur nous pour être toujours à votre service... à n'importe quelle heure, à n'importe quel jour. Pour une entière tranquillité d'esprit, nous offrons aussi une livraison automatique sans souci. Vous n'avez donc plus à vous inquiéter puisque vous savez que vous ne manquerez jamais de mazout pour le chauffage. Et grâce à nos options de paiement préautorisé, vous n'aurez jamais à vous soucier d'envoyer votre paiement à temps. Il est facile de changer de fournisseur de chauffage domestique et de choisir Esso. Il suffit d'un simple coup de fil et Esso s'occupera de vos besoins de mazout pour le reste de la saison.

Appelez-nous au 1 866 749-ESSO (3776), 24 heures par jour, 7 jours par semaine.

Esso Chauffage domestique

Nous apportons le confort au foyer.™

† Marque de commerce de la Compagnie Pétrolière Ltée. Pétrolière Impériale, licencié.
MC Marque de commerce d'Exxon Mobil Corporation ou de l'une de ses filiales. Pétrolière Impériale, licencié.

Hôpitaux: de l'aide pour porter plainte

NATHAËLLE MORISSETTE

Alors que plusieurs scandales secouent le milieu de la santé, un organisme méconnu, qui assiste et dirige les bénéficiaires souhaitant déposer une plainte, reproche à certains établissements de santé de ne pas faire la promotion de ses services auprès des usagers.

Le Centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes-Montréal (CAAP-Montréal) a été créé en 1994. « En 1990, lors de la réforme des services de santé, un régime d'examen des plaintes a été instauré par le gouvernement », explique Élyse Laurin, directrice générale du CAAP-Montréal. Les CAAP, qui offrent leurs services dans 16 villes du Québec, ont pour mission de conseiller et d'assister les gens qui veulent déposer un grief contre un centre hospitalier, un CLSC, un CHSLD ou un centre jeunesse.

Le CAAP peut notamment aider l'usager à préparer les documents qui appuieront ses doléances, rédiger la lettre de plainte et s'assurer que l'établissement l'étudie et répond au bénéficiaire après 45 jours.

Ce service est toutefois méconnu des usagers, déplore M^{me} Laurin : « Les commissaires locaux à la qualité des services qui prennent connaissance des plaintes dans les différents établissements devraient davantage nous faire connaître, dit-elle. Ils n'ont pas tous le réflexe d'informer les usagers. »

CADEAUX AUX PHARMACIENS

L'Ordre approuve des cours suivis sur un bateau de croisière

ARIANE KROL

L'Ordre des pharmaciens du Québec a donné des crédits de formation pour des cours suivis lors d'une croisière sur laquelle son syndicat enquête, a appris *La Presse*.

À l'été 2002, une centaine de pharmaciens québécois ont participé à une « croisière symposium » de deux semaines en mer Baltique à l'invitation du fabricant de médicaments génériques Novopharm.

L'Ordre des pharmaciens enquête actuellement sur plusieurs de ses

membres qu'il soupçonne d'avoir accepté ce généreux cadeau. La corporation avait pourtant approuvé une partie du programme de cette croisière en accordant des crédits de formation à certaines activités.

Le président de l'Ordre, Jean-Yves Julien, n'y voit pas de contradiction. « On accrédite un contenu (de cours) sans égard à l'endroit où il va être donné », dit-il.

Lorsque les organisateurs d'une activité destinée à des pharmaciens veulent en faire reconnaître la valeur pédagogique, ils soumettent leur pro-

gramme à l'Ordre, qui l'évalue en fonction de son contenu clinique, explique le président.

Des pharmaciens qui ont participé à deux activités sur le diabète à bord du paquebot *Norwegian Dream* ont ainsi obtenu 4,5 unités de formation.

Mais ils ont aussi reçu, quelques mois plus tard, une lettre du directeur des enquêtes de l'Ordre leur mentionnant que l'acceptation de cette croisière pourrait constituer une infraction à leur code de déontologie.

La corporation professionnelle envisage de rédiger un guide des bonnes

pratiques en matière de formation, sur le modèle du code d'éthique destiné aux médecins québécois.

« Il y a des éléments dont il faut tenir compte qui ne sont pas nécessairement le contenu intellectuel qu'on va chercher, mais aussi le respect d'autres valeurs », note le secrétaire général de l'Ordre, Pierre Ducharme.

Même si un pharmacien affirme que les cadeaux d'un fabricant de médicaments ne l'incitent pas à privilégier les produits de cette entreprise, il peut être en conflit d'intérêts, souligne Wayne Norman, professeur d'éthique à l'Université de Montréal.

La croisière qui a amené 108 pharmaciens québécois en Estonie, en Russie, en Finlande, en Suède, en Norvège et au Danemark a coûté près de 950 000 \$ à Novopharm, indique une poursuite de la Régie de l'assurance-maladie du Québec (RAMQ).

Les deux activités de formation reconnues par l'Ordre des pharmaciens auraient duré trois heures au total, sur un voyage de deux semaines.

Ottawa ne forcera pas Québec à interdire la médecine à deux vitesses

SYLVAIN LAROCQUE PRESSE CANADIENNE

OTTAWA — Le gouvernement fédéral n'a pas l'intention, pour l'instant, de forcer Québec à interdire la médecine à deux vitesses, même s'il vient de le faire à l'encontre de la Colombie-Britannique.

À la suite de pressions d'Ottawa, le gouvernement britannico-colombien a fait adopter dernièrement une loi qui interdit clairement aux cliniques privées de faire payer à des patients des traitements médicalement requis.

Une telle pratique contrevient à la Loi canadienne sur la santé, d'où l'intervention d'Ottawa auprès du gouvernement de Colombie-Britannique. « On ne peut pas payer pour un service qui est médicalement nécessaire », résume Alex Swann, adjoint spécial de la ministre fédérale de la Santé, Anne McLellan.

« De façon générale, nous nous inquiétons du resquillage de gens qui non seulement doivent payer (pour des services médicalement requis), mais également qui sautent dans la ligne d'attente (du régime public). »

Or, ce système à deux vitesses existe aussi au Québec, où une soixantaine des 16 000 médecins — spécialistes et omnipraticiens — se sont retirés de la Régie de l'assurance-maladie (RAMQ) et peuvent effectuer tous les traitements médicaux qu'ils souhaitent, à la condition de faire payer la totalité de la facture à leurs patients.

L'un des responsables de l'application de la Loi canadienne sur la santé à Ottawa, Serge Lafond, reconnaît que de telles pratiques bafouent l'esprit du texte fédéral.

« C'est un phénomène qu'on sur-

veille et auquel on s'intéresse, mais en principe, le désengagement d'un médecin, ce n'est pas interdit par la loi fédérale. »

La possibilité pour un médecin de se retirer du régime public est un « droit acquis », précise M. Lafond. « C'est un peu les limites de la loi fédérale : il y a un principe acquis voulant que le désengagement (des médecins) est acceptable, si c'est un désengagement total et que ça ne remet pas en question l'accès de la population (au système public). (...) Mais je suis d'accord pour dire que dans une certaine mesure, le principe du désengagement, ça peut conduire un peu à l'idée d'un système à deux vitesses. »

Le gouvernement Charest n'a aucun projet de légiférer en ce sens.

LOTTO QUÉBEC Résultats
TVA, le réseau des tirages

BANCO
Tirage du 2003-12-08

03 09 11 18 23 24 28 30 32 33
37 41 43 45 50 51 56 64 67 69

Aujourd'hui, à Banco, une fois et demi le lot avec NISE 9

Extra
Tirage du 2003-12-08

547 2904 NUMÉRO 128938

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de L.Q., cette dernière a priorité.

LOTTO QUÉBEC Résultats
TVA, le réseau des tirages

Celebration 2004

Tirage du 2003-12-08

367C763 1 Land Rover Freelander SE (ou 50 000 \$)

(non décomposable)

2003-12-01 336C489	2003-12-05 169D502
2003-12-02 243C291	2003-12-06 678D345
2003-12-03 818A249	2003-12-07 603B487
2003-12-04 272A654	

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de L.Q., cette dernière a priorité.

1 Land Rover chaque jour du 1^{er} au 31 décembre 2003

PRONOSTIK HOCKEY
LOTTO-QUÉBEC

RESULTATS Matches du 3 au 7 décembre 2003

Quelle équipe A MARQUÉ LE PLUS de buts?	Quelle équipe A ALLOUÉ LE MOINS de buts?
1 Atlanta	5 Toronto
2 Saint Louis	6 Ottawa
3 Calgary	7 Montréal
4 Toronto	8 Calgary

* Indique où le règlement du bris d'égalité a été appliqué

Nombre de gagnants	Lots
8/8	0 70 000,00 \$
7/8	0 6 038,00 \$
6/8	8 964,50 \$
5/8	101 132,80 \$
4/8	817 3,00 \$

Prochain gros lot (approx.) : 80 000 \$

www.jeu-pronostik.com

SHARKS SNOWBOARDS

VÊTEMENTS

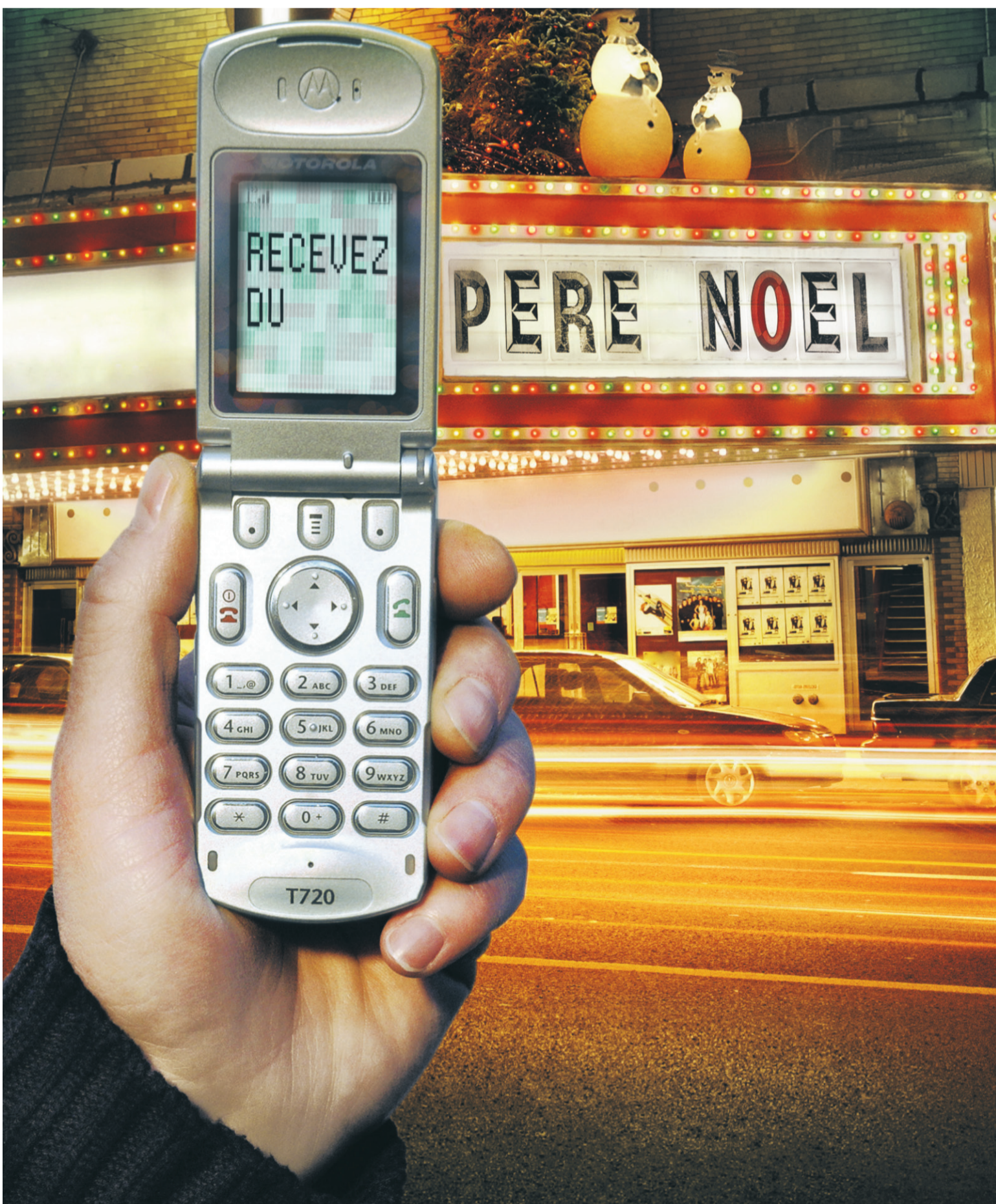
PLANCHE ET FIXATION à partir de **169\$**

À l'achat d'une planche Dynastar, obtenez une FIXATION GRATUITE

Rip Curl
Billabong
Session
Bonfire
Quiksilver
Hurley
Roxy
O'Neil

SHARKS

313, boul. Cartier, Laval (450) 663-5543
2 km à l'est de la sortie 7, aut. 15
Une seule adresse à Laval



6 mois d'appels locaux illimités*, à qui vous voulez!



- Forfait Mégaminutes à partir de 25 \$ par mois
- 100 minutes locales les jours de semaine
- 1000 minutes locales le soir et le week-end
- Affichage des appels sans frais

WWW.ROGERS.COM/ZONE-URBAINE 1 800 810 8100

ROGERS AT&T

COMMUNICATIONS SANS FIL

ACHETEZ EN LIGNE Les forfaits sont offerts dans le cadre d'un abonnement de un ou de deux ans. *L'option de six mois de temps d'antenne local illimité est offerte dans le cadre d'un abonnement de deux ans. Le forfait Mégaminutes comprend 1000 minutes de soir et de week-end. Les minutes de week-end s'appliquent de 20 h le vendredi à 8 h le lundi et celles de soir de 20 h à 8 h le lundi au vendredi. Option soirs et week-end illimités à 5 \$ par mois. La fonction Affichage des appels est incluse pour la durée complète de l'abonnement. Les frais de mise en service, les frais d'accès au système et au service d'urgence 911, les frais de messagerie texte, d'interruption, de déplacement, de services en option sélectionnés et les minutes locales excédant le forfait sélectionné ainsi que les taxes applicables seront facturés mensuellement. © 2003 JAMDAT Mobile Inc. JAMDAT et JAMDAT Mobile sont des marques déposées de JAMDAT Mobile Inc. Tous droits réservés. *Rogers Communications inc. Utilisé sous licence. **AT&T Corp. Utilisé sous licence.

RadioShack

ROGERS plus

FUTURE SHOP

LA CABINE TÉLÉPHONIQUE

Batteries Plus

- ROGERS AT&T**
- MONTRÉAL**
- 1104, rue Ste-Catherine O. (514) 877-0090
 - 3573, boul. St-Laurent (514) 288-0600
 - 2360, rue Notre-Dame O. (514) 983-1666
 - Place-Ville-Marie (514) 394-0000
 - 8984, boul. de l'Acadie (514) 387-9999
 - 1201, avenue Greene (514) 933-8000
 - 5150, rue Jean-Talon O. (514) 341-2221
 - 5954, boul. Métropolitain E. (514) 257-8826
 - 6224A, rue St-Jacques O. (514) 365-1000
 - Centre Rockland (514) 735-4086
 - Place Alexis-Nihon (514) 865-9949
 - Place Versailles (514) 355-0003
 - Les Galeries d'Anjou (514) 356-0356
 - 997, rue St-Antoine O. (514) 866-3326
 - 505, boul. De Maisonneuve O. (514) 845-8333
 - 3339L, boul. des Sources (514) 428-9000
 - 8457, boul. Newnam (514) 368-4000
 - Carrefour Angrignon (514) 368-4230
 - Place Vertu (514) 745-4745
 - 2100, boul. Marcel-Laurin (514) 856-1884
 - 740, boul. de la Côte-Vertu (514) 789-0101
 - Fairview Pointe-Claire (514) 842-0288
 - BOULLEVARD Desjardins (514) 449-4998
 - Promenades Montarville (450) 449-4998
 - 7005, boul. Taschereau, bur. 150 (450) 926-3111
 - Mail Champlain (450) 671-3300
 - Place Portobello (450) 672-1744
 - CANDIAC**
 - 878-4, boul. Marie-Victorin (450) 444-2100
 - CHATEAUGUAY**
 - 129, boul. St-Jean-Baptiste (450) 692-2201
 - Centre Régional Châteauguay (450) 692-5136
 - DRUMMONDVILLE**
 - 1565, boul. Lemire (819) 478-0851
 - 965, boul. St-Joseph (819) 478-9977
 - Promenades Drummondville (819) 475-5234
 - GATINEAU**
 - 360, boul. Maloney O., bur. 1 (819) 663-8580
 - Promenades d'Oudouais (819) 561-3031
 - GRANBY**
 - 57, boul. Bovin (450) 777-6612
 - Galeries Granby (450) 375-4235
 - GREENFIELD PARK**
 - Mail Carnaval (450) 672-1522
 - HULL**
 - Les Galeries de Hull (819) 775-3687
 - LE PERROT**
 - 15, boul. Don-Quichotte (514) 425-5905
 - JOLIETTE**
 - 517, rue St-Charles-Borromée N. (450) 755-5000
 - Galeries Joliette (450) 760-3000
 - LAVAL**
 - 2142, boul. des Laurentides (450) 629-6060
 - 379, boul. Curé-Labelle (450) 622-0303
 - Centre Laval (450) 978-0881
 - 1888, boul. St-Martin O. (450) 682-2640
 - 241C, boul. Sanson (450) 969-1771
 - Carrefour Laval (450) 687-5386
 - 1273, boul. Curé-Labelle (450) 680-1234
 - LONGUEUIL**
 - 1490, chemin de Chambly (450) 442-1566
 - MAGOG**
 - 221, rue Principale O. (819) 843-4455
 - RENTIGNY**
 - 110, boul. Industriel (450) 581-4666
 - Les Galeries Rive-Nord (450) 581-7756
 - ROSEMÈRE**
 - 209, boul. Curé-Labelle (450) 971-0707
 - Place Rosemère (450) 971-2000
 - SAINTE-BRIGIDE**
 - Promenades St-Bruno (450) 974-9299
 - SAINTE-HYACINTHE**
 - Les Galeries St-Hyacinthe (450) 261-9991
 - SAINTE-JULIE**
 - Carrefour Richelieu (450) 359-4941
 - SAINTE-ROSE**
 - Carrefour du Nord (450) 436-5895
 - 108, boul. du Carrefour (450) 431-2355
 - SHAMMINGAN**
 - 2563, boul. des Héberts (819) 539-5004
 - SHERBROOKE**
 - 2980, rue King O. (819) 566-5555
 - Carrefour de l'Estrie (819) 822-6650
 - SOREL**
 - 2605, chemin Saint-Roch (450) 742-9600
 - Promenades de Sorel (450) 746-2079
 - SHERBROOKE**
 - 1270, boul. Moody, bur. 10 (450) 964-1964
 - Les Galeries de Terrebonne (450) 971-0707
 - 5335, boul. des Forges (450) 978-0000
 - 5635, boul. Jean-XXIII (819) 372-5005
 - Centre Les Rivières (819) 694-6812
 - VALLEYFIELD**
 - Centre Valleyfield (450) 373-0519

POLITIQUE

Déficit de près de 1 milliard au mois d'octobre à Ottawa

PRESSE CANADIENNE

OTTAWA — Le gouvernement fédéral a enregistré un déficit budgétaire de près de 1 milliard au mois d'octobre dernier et les surplus accumulés depuis sept mois sont beaucoup moins généreux que prévus, a déclaré le ministre des Finances, hier.

Paul Martin, qui deviendra premier ministre vendredi, aura moins d'argent à injecter dans de nouveaux programmes avant de déclencher des élections qui pourraient se tenir au printemps prochain.

De nouvelles données indiquent

que le déficit a atteint 947 millions en octobre en raison de dépenses plus élevées dans certains programmes et d'une économie lente, soutiennent des fonctionnaires du ministère des Finances.

Ils affirment également que les finances sont dans un plus mauvais état après sept mois de la présente année fiscale qu'à la même période l'année dernière.

Le surplus pour la période de avril à octobre s'élève à 635 millions, une fraction du surplus de 4,2 milliards enregistré durant la même période de sept mois l'année dernière.

Ottawa a fini l'année financière 2002-2003 avec un excédent de 7

milliards dont la totalité a servi à payer une partie de la dette du Canada, qui s'élève à un peu plus de 500 milliards.

« Ce surplus inférieur reflète la faiblesse de l'activité économique ébranlée par une série de chocs qui ont frappé l'économie canadienne aussi bien que l'impact des dépenses et des mesures de réduction d'impôt », explique-t-on au Ministère.

Le ministre des Finances John Manley a déjà annoncé que le surplus pour l'année financière 2003-2004 serait d'environ 2,5 milliards.

Et de ce montant, 2 milliards ont déjà été promis aux provinces pour le financement des soins de santé.

Le pot de Santé Canada est de mauvaise qualité

PRESSE CANADIENNE

OTTAWA — Les patients bénéficiant d'un approvisionnement en marijuana de Santé Canada sont déçus de la marchandise qu'ils reçoivent, et souhaitent avoir le droit d'en cultiver eux-mêmes.

Hier, la plus récente version de la réglementation sur l'usage thérapeutique de la marijuana a été dévoilée, suscitant des réactions négatives parmi les patients qui l'attendaient. Selon les nouvelles règles décrétées par Santé Canada, plusieurs patients devront continuer à fumer de la marijuana du gouvernement, qui est considérée

trop chère et de mauvaise qualité. Le gouvernement fédéral a actuellement un contrat d'approvisionnement avec une ferme située en Saskatchewan.

« La réglementation n'améliore pas notre situation et incitera les malades à s'approvisionner sur le marché noir », a déclaré Marco Renda, qui utilise la marijuana à des fins thérapeutiques.

Cet automne, un tribunal de l'Ontario avait déclaré que la réglementation sur l'accès à la marijuana était trop restrictive et anti-constitutionnelle. Santé Canada a revu ses procédures, qui suscitent toujours beaucoup d'insatisfaction.



Trop de blancs dans votre couverture?



LG TM250 Nokia 3586i

0\$

Mobilité

Offre exclusive* aux clients de Fido^{MC}

- Échangez votre téléphone Fido contre un téléphone Mobilité GRATUIT!
- Obtenez jusqu'à 6 mois d'appels locaux illimités
- Nous tenterons même de vous fournir les mêmes indicatif régional et quatre derniers chiffres de votre numéro de téléphone cellulaire actuel
- Profitez d'un réseau cellulaire sur lequel vous pouvez compter

Magasins Espace Bell et Bell Mobilité



Et bien simple.^{MC}

Espace **Bell**

Anjou Les Galeries d'Anjou (514) 353-0257	Montréal-Nord Place Bourassa (514) 322-3202
Beleil Mail Montenach (450) 446-7176	Mont-Tremblant 517, rue de St-Jovite (819) 681-0404
Brossard Mail Champlain (450) 465-8759	Pointe-aux-Trembles 12530, rue Sherbrooke Est (514) 645-4455
Châteauguay Centre régional Châteauguay (450) 691-7665	Pointe-Claire Fairview Pointe-Claire (514) 630-4992
Coaticook 18, rue du Manège Pl. J.R. Lefebvre (819) 849-9997	Repentigny 309, rue Notre-Dame (450) 585-4455 Les Galeries Rive-Nord (450) 657-4455
Cowansville Domaine du Parc (450) 263-4444	Rosemère 232, boul. Curé-Labelle (450) 979-3838 Place Rosemère (450) 435-0024
Delson 5, route 132 (450) 635-9999	Salaberry-de-Valleyfield Centre commercial Valleyfield (450) 377-1256
Dollard-des-Ormeaux 3352, boul. des Sources (514) 684-6846 3699, boul. St-Jean (514) 626-8888	Sherbrooke 2700, rue King Ouest (819) 823-9994 Carrefour de l'Estrie (819) 565-1605
Dorion-Vaudreuil 84, boul. Harwood (450) 424-1416	Sorel Les Promenades de Sorel (450) 742-6789
Dorval Les Jardins Dorval (514) 631-1222	St-Bruno-de-Montarville Les Promenades St-Bruno (450) 441-1535
Drummondville 2265, boul. St-Joseph (819) 478-5178 Promenades Drummondville (819) 474-4433	St-Agathe-des-Monts 80A, boul. Morin (819) 321-0265
Gatineau Promenades de l'Outaouais (819) 246-2355	St-Eustache Place St-Eustache (450) 623-8500
Granby Galeries de Granby (450) 777-4058	St-Hubert 5190, boul. Cousineau (450) 676-9919 3879, boul. Taschereau (450) 926-2020
Hull Galeries de Hull (819) 771-2716	St-Hyacinthe Galeries St-Hyacinthe (450) 778-1749
Joliette Les Galeries Joliette (450) 755-5533	St-Jean-sur-Richelieu 391, boul. Séminaire Nord (450) 348-5210 Carrefour Richelieu (450) 349-4400
LaSalle Carrefour Angrignon (514) 364-3071	St-Jérôme Le Carrefour du Nord (450) 431-3926
Laval 1655, boul. St-Martin Ouest (450) 680-1010 Carrefour Laval (450) 681-3344 Carrefour Laval (kiosque) (450) 978-7133 Centre Laval (450) 680-2355	St-Laurent La Place Vertu (514) 335-2355
Longueuil Place Longueuil (450) 679-4558	St-Léonard 6050, boul. Métropolitain Est (514) 257-9292 Centre Le Boulevard (514) 376-2288
Montréal Boul. Décarie (angle Jean-Talon) (514) 739-7777 9280, boul. de l'Acadie (514) 385-0770 5187, avenue Papineau (angle Laurier) (514) 526-2020 892, rue Ste-Catherine Ouest (514) 866-6686 Centre Rockland (514) 340-1269 Les Ailes de la Mode (kiosque) (514) 843-8458 Place Alexis-Nihon (514) 939-2439 Place Dupuis (514) 844-1313 Place Versailles (514) 353-8847 Plaza Côte-des-Neiges (514) 342-5444 Tour Jean-Talon (Rez-de-chaussée) (514) 270-1155	Terrebonne Les Galeries Terrebonne (450) 964-7985 Tracy 604, route Marie-Victorin (450) 746-7777 Trois-Rivières 5691, boul. Jean-XXIII (819) 376-6849 Les Rivières (819) 691-0482 Victoriaville 567, boul. des Bois-Francis Sud (819) 357-7777 La Grande Place des Bois-Francis (819) 357-5776

Aussi offert chez les agents autorisés et dépositaires Bell Mobilité.

TOUT LE MONDE GAGNE!
ON VOUS ATTEND.

Décrochez
VOTRE GM



Revoici le concours «Décrochez votre GM» qui vous donne la chance de **GAGNER VOTRE VÉHICULE** ou jusqu'à 10 000 \$ de réduction à l'achat ou à la location sur presque tous les véhicules 2003 et 2004.*

DÉCROCHEZ VOTRE VÉHICULE

10 000 \$
DE RÉDUCTION

5 000 \$
DE RÉDUCTION

2 500 \$
DE RÉDUCTION

2 000 \$
DE RÉDUCTION

1 500 \$
DE RÉDUCTION

GARANTIE
SUR MODÈLES 2003*

750 \$
DE RÉDUCTION

GARANTIE
SUR MODÈLES 2004*

PLUS

0 %

FINANCEMENT À L'ACHAT

Jusqu'à 48 mois sur les 2004.

Jusqu'à 60 mois sur les 2003.

Sur presque tous les modèles.*

PONTIAC BUICK GMC



L'Association des concessionnaires Pontiac Buick GMC du Québec suggère aux consommateurs de lire ce qui suit. Offres d'une durée limitée réservées aux particuliers, s'appliquant à la plupart des modèles neufs 2003 et 2004 en stock. Photos à titre indicatif seulement. Sujet à l'approbation du crédit de GMAC. Les frais liés à l'inscription au Registre des droits personnels et réels mobiliers et droits payables à la livraison. *Offres s'appliquant aux modèles neufs 2004 en stock suivants: Sunfire (2JB69/R7A ou 2JB37/R7A), Grand Am (2NE69/R7C), Montana (2UN16/R7A) et Rendezvous (4BK26/R7A). Paiements mensuels basés sur un bail de 48 mois avec versement initial ou échange équivalent: Sunfire (2436\$), Grand Am (3263\$), Montana (3342\$) et Rendezvous (3222\$). À la location, transport et préparation inclus. Immatriculation, assurance et taxes en sus. Frais de 12¢ du km après 80 000 km. **Dépôt de sécurité payé par General Motors. Le dépôt ne sera pas remis au consommateur à la fin de la période de location. Première mensualité exigible à la livraison. *Aucun achat requis pour participer à ce concours. Offre s'appliquant aux résidents canadiens majeurs. Le concours débute le 14 novembre 2003 et se termine le 3 janvier 2004 ou au moment où tous les prix auront été remis, selon la première éventualité et s'applique à l'achat ou à la location d'un véhicule 2003 ou 2004, livré entre le 14 novembre 2003 et le 3 janvier 2004. L'attribution d'un prix à un participant choisi au hasard est subordonnée à ce qu'il donne la bonne réponse à une question d'habileté mathématique. Une seule participation par personne. Au Québec tous les participants recevront un crédit d'achat d'une valeur de 1 500 \$ sur presque tous les modèles 2003 et de 750 \$ sur presque tous les modèles 2004 ou gagneront l'un des 878 prix suivants: 2 crédits d'achat d'un montant égal à celui que le participant devrait payer au concessionnaire pour le véhicule qu'il a acheté ou loué, selon le cas; 10 crédits d'achat d'une valeur de 10 000 \$; 20 crédits d'achat d'une valeur de 5 000 \$; 99 crédits d'achat d'une valeur de 2 500 \$; et 747 crédits d'achat d'une valeur de 2 000 \$. Tous les prix incluent les taxes applicables. Le nombre de prix diminuera au fur et à mesure de leur attribution. Pour les chances de gagner ainsi que tous les autres détails, visitez gmcanada.com. *L'offre à 0% de financement à l'achat et le concours ne s'appliquent pas aux camions série W et poids moyens 2003/2004 et aux fourgonnettes passagers et marchandises/coupées 2003/2004. Le concours ne s'applique pas non plus aux camionnettes et châssis-cabine 2003/2004 série C-K 2500/3500 à cabines régulière, allongée et multiplace, à l'exception des modèles avec C6P. Ces offres sont exclusives et ne peuvent être jumelées à aucune autre offre ni à aucun autre programme incitatif d'achat ou de location à l'exception des programmes de La Carte GM, des Diplômés et de GM Mobilité. Modèles 2003 offerts en quantité limitée. Le concessionnaire peut fixer son propre prix. Un échange entre concessionnaires peut être requis.

Renseignez-vous chez votre concessionnaire participant, à gmcanada.com ou au 1 800 463-7483.

PONTIAC LA PASSION DE CONDUIRE



2004 Pontiac Sunfire SL
2 et 4 portes

169 \$/mois
Terme de 48 mois*
0 \$ dépôt de sécurité**

PLUS RÉDUCTION «DÉCROCHEZ VOTRE GM»

LOCATION 48 MOIS

MENSUALITÉ	COMPTANT (ou échange équivalent)
219 \$	0 \$
189 \$	1 494 \$

• Garantie limitée 5 ans/100 000 km sur le groupe motopropulseur sans franchise • Moteur Ecotec L4 2,2 L de 140 HP • Transmission manuelle 5 vitesses Getrag • Banquette arrière repliable divisée 60/40 • Phares antibrouillards • **ET BIEN PLUS**



2004 Pontiac Grand Am SE
4 portes

198 \$/mois
Terme de 48 mois*
0 \$ dépôt de sécurité**

PLUS RÉDUCTION «DÉCROCHEZ VOTRE GM»

LOCATION 48 MOIS

MENSUALITÉ	COMPTANT (ou échange équivalent)
268 \$	0 \$
238 \$	1 398 \$

• Moteur ECOTEC DACT 4 cyl. d'aluminium 2,2 L de 140 HP • Transmission manuelle 5 vitesses Getrag • Climatisation • Radio AM/FM stéréo avec lecteur CD • Portes et ouvre-coffre à commandes électriques • **ET BIEN PLUS**



2004 Pontiac Vibe

• Garantie limitée 5 ans/100 000 km sur le groupe motopropulseur sans franchise • Moteur 1,8 L 4 cyl. de 130 HP • Climatisation • Miroirs à réglage électrique • Roues de 16 po en aluminium coulé • Phares antibrouillards • Station d'accueil pour téléphone cellulaire • Prise de courant de 115 volts AC dans le tableau de bord • Système de fixation d'accessoires • Lecteur CD et 4 haut-parleurs • **ET BIEN PLUS**



2004 Pontiac Montana

258 \$/mois
Terme de 48 mois*
0 \$ dépôt de sécurité**

PLUS RÉDUCTION «DÉCROCHEZ VOTRE GM»

LOCATION 48 MOIS

MENSUALITÉ	COMPTANT (ou échange équivalent)
329 \$	0 \$
298 \$	1 459 \$

• Garantie limitée 5 ans/100 000 km sur le groupe motopropulseur sans franchise • Transmission automatique électronique 4 vitesses • Climatisation et lecteur CD • Portes, vitres et rétroviseurs chauffants à commandes électriques • Télédévrouillage • Freins ABS • **ET BIEN PLUS**



2004 Pontiac Rendezvous CX

338 \$/mois
Terme de 48 mois*
0 \$ dépôt de sécurité**

PLUS RÉDUCTION «DÉCROCHEZ VOTRE GM»

LOCATION 48 MOIS

MENSUALITÉ	COMPTANT (ou échange équivalent)
409 \$	0 \$
368 \$	1 860 \$

• Moteur V6 3,4 L de 185 HP • Transmission automatique 4 vitesses avec surmultipliée • Climatisation et lecteur CD • Portes, glaces, rétroviseurs et ouvre-hayon à commandes électriques • Télédévrouillage • **ET BIEN PLUS**

BIEN PLUS.



ACTUALITÉS

Pauvreté grandissante sur les campus du Québec

MARIE ALLARD

La pauvreté est parfois là où on ne l'attend pas, notamment sur les campus du Québec, où les demandes de paniers de Noël sont croissantes. « L'an dernier, nous en avons distribué 197, dit Alain Vienneau, directeur du service d'action humanitaire de l'Université de Montréal. Nous le faisons depuis huit ans, et les étudiants sont toujours plus nombreux à en demander. »

À l'Université de Sherbrooke, ce sont 50 étudiants qui recevront une boîte de victuailles au cours des prochains jours, soit à temps pour améliorer leur ordinaire avant les examens de fin de session. « Chaque année, les demandes augmentent de 4 à 5 %, indique l'abbé Philippe Labelle, aumônier de l'institution. Tout le monde ne roule pas sur l'or dans le haut lieu de savoir qu'est l'université, au contraire ! »

Maria, étudiante en sciences de

l'éducation à l'Université de Montréal et mère de trois enfants, en sait quelque chose. « J'ai une bourse, mais elle suffit tout juste pour payer le loyer, le téléphone et l'électricité, témoigne-t-elle. Je voudrais travailler pour gagner davantage, mais mon permis de séjour comme étudiante étrangère ne me le permet pas. Alors le panier de Noël est attendu, surtout par mes enfants ! Ils savent qu'ils auront un cadeau, ce qui arrive rarement. »

Trois types d'étudiants sont aidés en priorité par les établissements universitaires : les chefs de famille, les étudiants étrangers et ceux qui dépendent exclusivement du régime de prêts et bourses. « Les étudiants qui ne peuvent pas être aidés financièrement par leurs parents sont dans une situation très précaire, surtout s'ils doivent se loger à Montréal », confirme M. Vienneau. D'autant plus que chaque heure de travail rémunéré réduit le montant des bourses offertes, ce qui confine à la pauvreté.

« L'an dernier, nous avons dû hospitaliser un étudiant souffrant d'un empoisonnement au sodium, se rappelle l'abbé Labelle. Depuis des semaines, il se nourrissait exclusivement avec de la soupe en sachet du Dollarama. »

Pas facile, pourtant, d'aller quémander de l'aide quand on est étudiant. « Je ne connais personne qui aime demander un panier de Noël, dit M. Vienneau. Le contexte universitaire peut rendre les choses encore plus difficiles, puisque les étudiants savent qu'ils auront bientôt un revenu. »

L'abbé Labelle se souvient ainsi d'une jeune femme à qui il a jadis remis un panier.

« Aujourd'hui, elle gagne super bien sa vie comme psychoéducatrice, mais il y a deux ans, elle était dans la dèche. Il faut qu'on soit là pour aider sporadiquement ces gens quand ils en ont besoin. »

Le déménagement de l'école Anne-Hébert ranime les débats

MARIE ALLARD

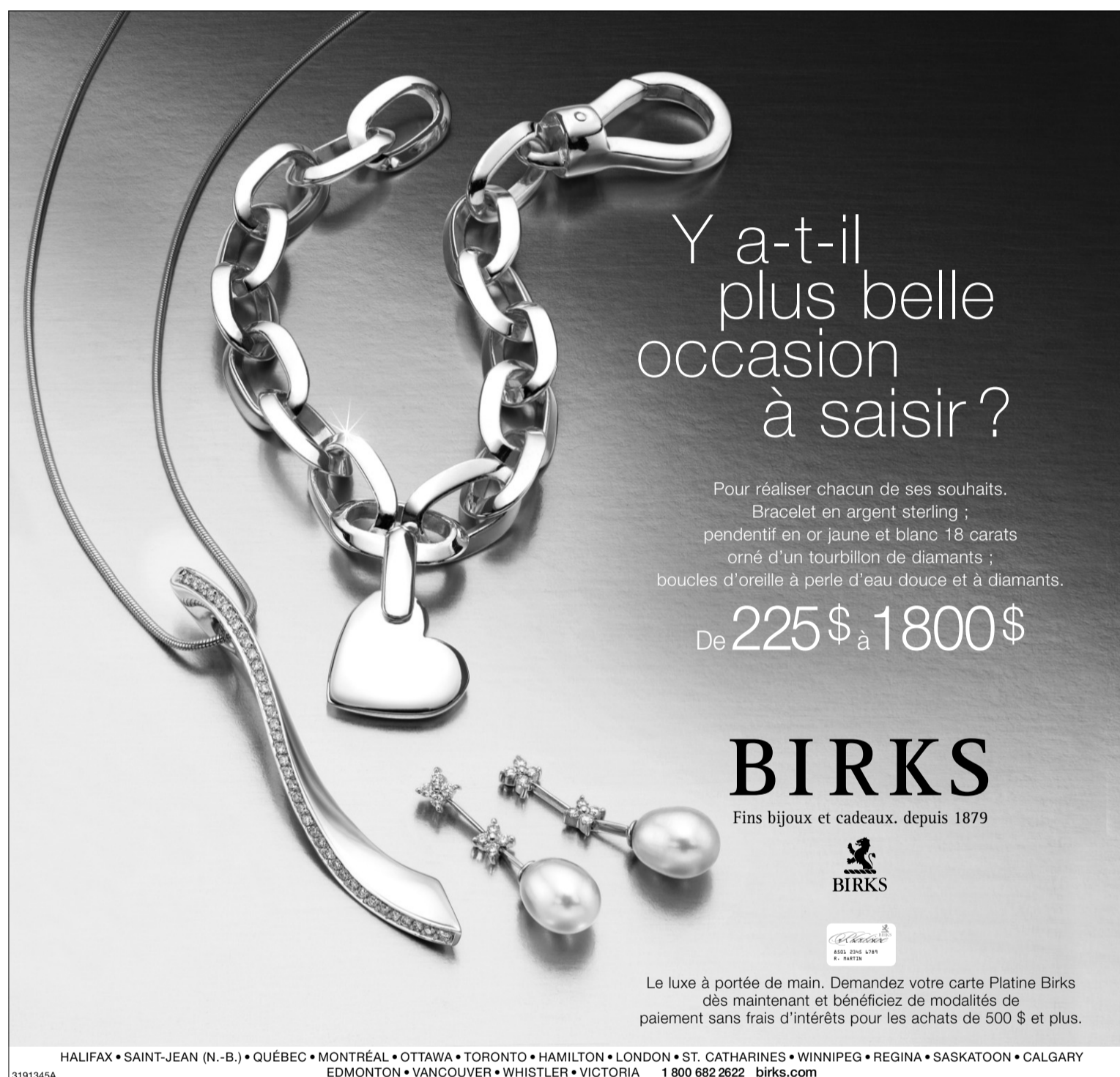
Le sort de l'école Anne-Hébert soulève encore les passions dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce. Une proposition soumise au conseil des commissaires de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) — sans que cela ne soit inscrit à l'ordre du jour — prévoit en effet le déménagement d'Anne-Hébert dans l'immeuble Rosedale dès septembre 2004. Une école de quartier serait ouverte en lieu et place, au grand dam du conseil d'établissement.

« Déménager Anne-Hébert, c'est tuer la couleur de notre école, dénonce Lucie Lord, présidente substitut du conseil d'établissement et mère de Justine, élève de cinquième année. Notre projet éducatif prévoit deux heures de sport par semaine, ce qui est possible parce que nous utilisons les ressources du quartier, notam-

ment l'aréna, les terrains de soccer et de tennis. Si on déménage, tout sera plus loin, sans compter qu'on devra partager notre nouvelle bâtisse avec une autre école de quartier. »

Ouverte en 2000, l'école de cycle Anne-Hébert — elle n'accueille que des élèves de cinquième et de sixième années du primaire — est au coeur d'une controverse depuis son inauguration. Difficile de savoir combien d'élèves fréquentent Anne-Hébert aujourd'hui : il y en a 290 sur une capacité de 350, selon le conseil d'établissement, ou 277 sur une possibilité de 450, selon la CSDM !

« Aucune décision n'a encore été prise, il s'agit d'une consultation », ajoute Robert Gendron, directeur du regroupement 1 de la CSDM. Avis aux intéressés : vous avez jusqu'au 6 janvier pour faire parvenir vos commentaires.




Y a-t-il plus belle occasion à saisir ?

Pour réaliser chacun de ses souhaits.
Bracelet en argent sterling ;
pendentif en or jaune et blanc 18 carats
orné d'un tourbillon de diamants ;
boucles d'oreille à perle d'eau douce et à diamants.

De 225 \$ à 1800 \$

BIRKS

Fins bijoux et cadeaux. depuis 1879



Le luxe à portée de main. Demandez votre carte Platine Birks dès maintenant et bénéficiez de modalités de paiement sans frais d'intérêts pour les achats de 500 \$ et plus.

HALIFAX • SAINT-JEAN (N.-B.) • QUÉBEC • MONTRÉAL • OTTAWA • TORONTO • HAMILTON • LONDON • ST. CATHARINES • WINNIPEG • REGINA • SASKATOON • CALGARY
EDMONTON • VANCOUVER • WHISTLER • VICTORIA 1 800 682 2622 birks.com

Ski de fond Le spécialiste



Touring • Course • Hors piste

- Cliniques de fartage
- Vêtements et accessoires
- Rabais sur équipement complet

André Jac Sport

5520, boul. des Laurentides, Laval
(450) 622-2410 / Sans frais 1 800 997-2410

PDFS de la X-TYPE 3.0 automatique: 44 995 \$. Location au taux de 5,9 % offerte sur toutes les Jaguar X-TYPE 2004 neuves, avec un bail d'une durée maximale de 48 mois de Crédit Jaguar à un locataire au détail admissible. P. ex., louez une X-TYPE 3.0 2004 neuve avec boîte automatique pour 559 \$ par mois en se basant sur un taux de location annuel de 5,9% et un bail de 48 mois. Obligation locale totale de 31 827 \$. Coût d'achat facultatif de 20 279,60 \$. Certains crédits sont et une limite de 20 000 km par an s'appliquent. Des frais de 15 cents du km, plus taxes applicables, s'appliquent au kilométrage excédentaire. Versement initial 4 995 \$ ou échange d'une valeur équivalente. Première mensualité et dépôt de sécurité de 650 \$ exigés. RDPRM, l'assurance, les frais administratifs n'incluent pas les taxes applicables. Peut requérir une commande spéciale. Offre de crédit bail non cumulable avec aucune autre. Les modèles illustrés sont à titre indicatif seulement. Offre d'une durée limitée, qui peut être annulée à tout moment sans préavis. Pour plus de détails, s'adresser à votre concessionnaire.



Emballer-vous pour une Jaguar
ÉVÈNEMENT DES FÊTES
JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE

JAGUAR X-TYPE 3.0 2004

559 \$ par mois avec 4 995 \$ versement initial

- Traction intégrale (Jaguar Traction 4)
- Moteur V6 de 227 chevaux
- Boîte automatique
- Toit ouvrant
- 6 coussins gonflables
- Jantes alliage de 17 pouces

DECARIE MOTORS

8255 Bougainville
Montréal
Tél: (514) 334-9910
(angle Decarie et de la Savane)
www.decarie.com

JOHN SCOTTI JAGUAR

4305 boul. Métropolitain Est
St-Léonard
Tél: (514) 725-2221
Fax: (514) 725-3662
www.johnscottijaguar.com

JAGUAR LAVAL

3475 boul. Le Carrefour
Laval
Tél: (450) 688-1880
Fax: (450) 688-7080
www.jaguarlaval.com

JAGUAR
L'instinct de la performance

LE SOLDE DES FÊTES BAT SON PLEIN.

C'EST PRESQUE DONNÉ! MAIS ÇA NE DURERA PAS LONGTEMPS.



HÂTEZ-VOUS! CES OFFRES SONT EN VIGUEUR JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE.

ACCENT GS 2004



PDSF DE 12 895 \$**

- Moteur multisoupapes à DACT de 1,6 litre • Transmission manuelle à 5 rapports
- Deux coussins gonflables • Dossier arrière rabattable 60/40 • Deux rétroviseurs extérieurs à commandes manuelles • Porte-verre double • Suspension indépendante aux quatre roues • Et beaucoup plus. RENSEIGNEZ-VOUS SUR LES MENSUALITÉS DE LOCATION IMBATTABLES SUR L'ACCENT GL 4 PORTES ET LA SPORTIVE ACCENT GSI 3 PORTES.

ELANTRA GL 2004 redessinée



PDSF DE 15 625 \$**

- Moteur 2,0 litres à DACT, CVCS et 16 soupapes • Deux coussins gonflables • Transmission manuelle à 5 rapports • Dossier arrière rabattable 60/40 • Radio AM/FM/CD • Télécommande d'ouverture du coffre et du volet de réservoir • Porte-verre double • Suspension indépendante aux 4 roues • Et beaucoup plus

0\$ DE COMPTANT

LOUEZ À PARTIR DE

149\$*

PAR MOIS/ 60 MOIS

0 \$ DE DÉPÔT DE SÉCURITÉ
TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS.

OU **0% FINANCEMENT À L'ACHAT****
JUSQU'À 36 MOIS

0% FINANCEMENT À L'ACHAT**
JUSQU'À 48 MOIS

LOUEZ À PARTIR DE

159\$*

PAR MOIS/ 60 MOIS

0 \$ DE DÉPÔT DE SÉCURITÉ
COMPTANT DE 2099 \$
TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS.

SONATA GL 2004



PDSF DE 22 395 \$**

- Moteur 2,4 litres à DACT • Glaces, verrouillage et rétroviseurs dégivrants à commandes électriques • Radio AM/FM/CD et 6 haut-parleurs • Climatiseur
- Régulateur de vitesse • Transmission automatique SHIFTRONIC^{MC}
- Télédévrouillage avec alarme • Et beaucoup plus

SANTA FE GL 2004



PDSF DE 22 595 \$**

- Moteur 4 cylindres de 2,4 litres à DACT et 16 soupapes • Traction avant
- Freins à disque aux 4 roues • Roues en alliage d'aluminium de 16 po avec pneus BFGoodrich® • Climatiseur • Radio AM/FM/CD • Glaces, verrouillage et rétroviseurs dégivrants à commandes électriques
- Télédévrouillage avec alarme • Et beaucoup plus

0% FINANCEMENT À L'ACHAT**
JUSQU'À 48 MOIS

LOUEZ À PARTIR DE

219\$*

PAR MOIS/ 60 MOIS

0 \$ DE DÉPÔT DE SÉCURITÉ
COMPTANT DE 2395 \$

0% FINANCEMENT À L'ACHAT**
JUSQU'À 36 MOIS

LOUEZ À PARTIR DE

229\$*

PAR MOIS/ 48 MOIS

0 \$ DE DÉPÔT DE SÉCURITÉ
COMPTANT DE 2995 \$

0% FINANCEMENT À L'ACHAT**

ET

AUCUN PAIEMENT POUR 120 JOURS SUR TOUS LES MODÈLES

AVEC FINANCEMENT À L'ACHAT*

www.hyundaicanada.com

DES VOITURES GARANTIES POUR LONGTEMPS :

Garantie de 5 ans/100 000 km sur le groupe motopulseur • Assistance routière
24 heures de 3 ans/kilométrage illimité, comprenant livraison d'essence, changement de roue en cas de crevaison, déverrouillage, remorquage et autres services. Un simple appel sans frais suffit.



HYUNDAI

Gagnant

Metro Hyundai
5008, rue Decarie
Montréal (514) 485-0001
Hyundai Président
4600 "B" boul. St-Jean
Dollard-des-Ormeaux
(514) 624-7777
Ulsan Hyundai
1625, boul. Hymus
Dorval (514) 683-5702
Vaudreuil Hyundai
125, Aimé-Vincent
Vaudreuil (450) 455-3677

Seray Auto Inc.
730, boul. Périgny
Chambly (514) 875-1959
Longueuil Hyundai
1680, boul. Marie-Victorin
Longueuil (450) 670-2080
Les Automobiles Cloginor
359, rue Laberge
St-Jean-sur-Richelieu
(450) 348-6817
Brossard Hyundai
8450, boul. Taschereau
Brossard (450) 671-2225

Hyundai Casavant
200, rue Johnson, Est
St-Hyacinthe
(450) 774-6344
Hyundai Granby
1196, rue Principale
Granby 1-888-549-8632
Hyundai de Châteauguay
77, boul. St-Jean-Baptiste
Châteauguay
(450) 699-8555
Hyundai Varennes
1855, route 132
Varennes (450) 652-4979

Hyundai Valleyfield
860, boul. Monseigneur Langlois
Valleyfield (450) 370-3330
Desmeules Hyundai
1237, boul. Des Laurentides
Laval (450) 668-6393
Hyundai Auto St-Jérôme
1180, boul. Des Laurentides
St-Jérôme (450) 432-4252
Chomedey Hyundai
2480, boul. Curé Labelle
Laval (450) 682-6000
Hyundai Blainville
1053, boul. Curé Labelle
Blainville (450) 434-5484

Houle et Frères Hyundai
290 Montée Masson
Mascouche (450) 474-1110
Hamel Hyundai
130, rue Dubois
St-Eustache (450) 974-0440
Hyundai Ste-Agathe
1701, Route 117
Ste-Agathe-des-Monts
(819) 321-3777
Performe Hyundai
1453, boul. Paquette
Mont-Laurier (819) 623-4844
Hyundai de Lanaudière
1165, rue de Lanaudière
Joliette (450) 759-7669

Coiteux Hyundai
5235, av. Papineau
Montréal (514) 521-3201
Hyundai Repentigny
845, rue Notre Dame
Repentigny (450) 582-3182
Hyundai Sorel-Tracy
1864, boul. Fiset
Sorel-Tracy (450) 743-1244
Hyundai Gabriel
7020, boul. Henri-Bourassa, Est
Montréal (514) 329-7777
Valois Hyundai
125, boul. Lemire Ouest
Drummondville (819) 478-8148

Hyundai Victoriaville
433, boul. Bois-Francis, Nord
Victoriaville
(819) 758-5775
Hyundai N. Paquin Auto
51, 10^{ème} Avenue, Ouest
Amos (819) 732-5995
Dynastie Automobile Ltée
494, Avenue La Rivière
Rouyn (819) 762-1741
Poirier Hyundai
1940, 3^{ème} Avenue
Val d'Or (819) 874-2886

Les études le démontrent !

Les centres de la petite enfance (CPE) ont été reconnus en 1997 comme étant « un milieu de vie stimulant pour les enfants, favorable à leur développement et l'acquisition des habiletés requises pour leur adaptation ultérieure et leur réussite à l'école » grâce à l'application d'un programme éducatif non scolarisant et de qualité.

Extrait du Message de la ministre
Programme éducatif des centres de la petite enfance
Publications du Québec, 1997

Les recherches en neuroscience ont fourni de nouvelles données probantes indiquant que les premières années du développement et surtout les trois premières années jettent la base du développement des compétences et de la capacité d'adaptation qui influent sur l'apprentissage, le comportement et la santé des individus tout au long de leur vie.

Étude sur la petite enfance
Mustard et McCain
trad. libre

Vous en doutez encore, monsieur Charest ?

La connaissance du développement des enfants en bas âge devrait accroître la sensibilisation à l'importance du milieu dans lequel évoluent les enfants en bas âge et, par conséquent, à l'importance et aux avantages de leur offrir un service de garde de grande qualité.

Échanges sur la recherche au Canada. À l'appui des enfants et des familles.

Fédération canadienne des services de garde à l'enfance. 2001.

Il est clair que, si nous n'assurons pas à nos enfants l'apprentissage et le développement dont ils ont besoin pour réussir - pas seulement sur le plan professionnel, mais dans la vie en général - notre société le paiera cher.

Soutenir le développement de la petite enfance : Un investissement stratégique

Charlie Coffey
Vice-président directeur,
Affaires gouvernementales et communautaires
RBC Groupe Financier

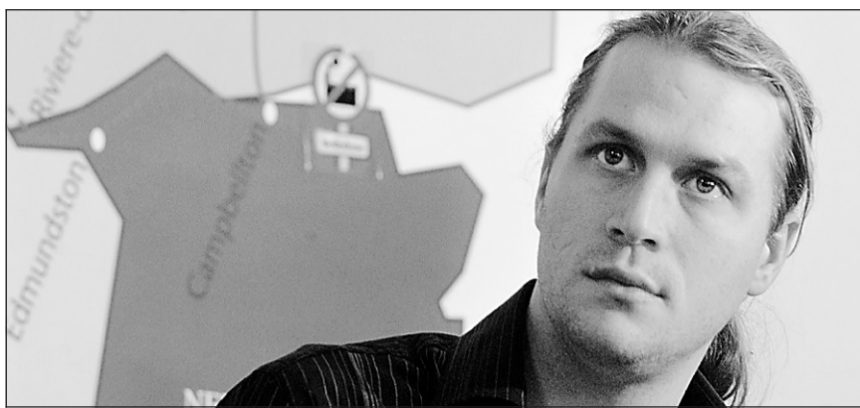


PHOTO MARTIN CHAMBERLAND, LA PRESSE ©

Kevin Parent et les opposants au projet d'implantation d'un incinérateur à Belledune ont transporté leur combat à Montréal hier.

Les cendres toxiques de Belledune enfouies au Québec?

ALEXANDRE VIGNEAULT

L'implantation d'un incinérateur de déchets toxiques à Belledune, au Nouveau-Brunswick, pourrait avoir des répercussions bien au-delà des rives de la baie des Chaleurs, assurent les opposants au projet. Après des mois d'une âpre lutte régionale, le chanteur Kevin Parent et ses alliés ont transporté leur combat à Montréal et averti que le Québec et l'Ontario pourraient subir le contre-coup environnemental de ce projet controversé.

Un courriel émanant du département de l'Environnement du Nouveau-Brunswick, que les opposants ont obtenu grâce à la Loi sur l'accès à l'information, stipule clairement que les résidus de l'incinérateur demeureront hautement toxiques en raison de leur concentration en métaux lourds et qu'ils devront être enfouis en-dehors de cette province, possiblement au Québec (au Saguenay ou près de Montréal) ou sur un site en Ontario.

« Ce projet-là ne touche pas seulement la Gaspésie, la partie nord du Nouveau-Brunswick et l'Acadie, insiste Florian Lévesque, du groupe Environnement Vie. C'est un projet de pollution qui touche l'ensemble

du Québec. » La coalition craint l'avènement d'une « route toxique » puisque les camions chargés de cendres contaminées pourraient traverser la vallée de la Matapédia ou le Témiscouata.

« Brûler les déchets dangereux n'est pas une solution puisque cela crée aussi une pollution. Une pollution parfois moins contrôlable puisqu'elle est atmosphérique », a précisé Daniel Green, du Sierra Club du Canada.

Les opposants au projet mettent par ailleurs en doute la pertinence de l'étude environnementale menée par le promoteur, Bennett Environmental Inc., puisqu'elle est basée sur les vents soufflant dans la région de Gaspé et non pas sur les données en provenance d'un aéroport situé près du lieu où se trouve l'incinérateur actuellement en construction.

Le ministère de l'Environnement du Québec a répété hier qu'il ne s'interposera pas. Paul-Yanick Laquerre, chef de cabinet adjoint de Thomas Mulcair, assure que l'Agence canadienne d'évaluation environnementale s'occupe du dossier et qu'une intervention du ministre n'aurait pas plus de poids que la pétition déjà déposée auprès du gouvernement fédéral.

« C'est la FTQ qui mène sur le chantier »

Le chantier de l'aluminerie Alouette en proie à de vives tensions syndicales

STÉPHANE TREMBLAY
LE SOLEIL

SEPT-ÎLES — Menaces, intimidation, sabotage, ralentissement intentionnel du travail et non-respect des lois sur le chantier de construction de l'aluminerie Alouette de Sept-Îles, le chantier le plus important au Québec avec ses 1600 travailleurs. Voilà ce qu'ont constaté les enquêteurs chargés par le ministre du Travail, Michel Després, de remettre un rapport sur le climat de travail qui prévalait cet été sur différents chantiers, dont celui de Sept-Îles.

Ces enquêteurs ont par ailleurs conclu « que cinq entreprises ont largement favorisé les membres de la FTQ au détriment des travailleurs de la CSN dans l'embauche sur le chantier de la Gaspésie à Chandler ».

Ces constatations révélées cet été par *Le Soleil* ont poussé le ministre Després à demander une enquête. Le journal a mis la main hier sur une copie du volumineux rapport qui passe en revue les événements de l'été.

Les enquêteurs Richard Miller (pour Alouette) et Jean Waltzing (pour la Gaspésie) ont rencontré de nombreux travailleurs, des entrepreneurs et des délégués syndicaux qui ont raconté plusieurs incidents prouvant une évidente tension intersyndicale sur les deux chantiers. Le cabinet du ministre Michel Després a confirmé l'existence de ce document et promis de réagir rapidement.

Ainsi, le ministre a promis de nommer un arbitre qui sera chargé d'assurer un suivi du rapport, comme le lui recommandent les enquêteurs.

Retour sur les événements

Les enquêteurs ont rencontré et interrogé plusieurs personnes. La lecture du rapport permet de revenir sur les

événements et de nommer des individus.

Ainsi, Jean Arnold, technicien en arpentage depuis 1986, dit avoir été victime de mesures discriminatoires, d'intimidation et de menaces d'un délégué syndical du Conseil conjoint de la FTQ-Construction.

« Il m'a également offert des claques sur la gueule et des coups de pied au cul », déclare M. Arnold, qui précise avoir reçu la visite de deux membres de la FTQ par la suite pour lui dire qu'ils n'étaient pas d'accord avec les agissements de leur délégué syndical.

« Je craignais pour ma vie et pour celle de ma famille. J'ai aussi été victime de sabotage par d'autres arpenteurs. »

L'atmosphère est alors de plus en plus tendue. M. Arnold dit avoir entendu que des travailleurs se sont fait tabasser derrière les roulottes et que des salariés se sont fait cracher dessus. Il porte plainte à la SQ.

La SQ est intervenue à deux reprises sur le chantier de construction le plus important au Québec. Chaque fois, elle s'est heurtée à la loi du silence.

Un autre arpenteur, Richard Gingras, dénonce le climat de travail malsain sur ce chantier de 1,4 milliard de dollars. Après avoir travaillé trois mois pour Simard et Beaudry, l'homme de 51 ans a été recruté par Acier Dragon Forgé le 22 août. Toutefois, le 25 août, première journée de travail, il ne peut se rendre à son travail. Tout comme M. Arnold, Richard Gingras demande une compensation financière, lui qui gagnait 28 \$ de l'heure pour une semaine de 40 heures et recevait 486 \$ par semaine pour sa pension.

« Dès mon arrivée à la barrière, j'ai été informé que je pourrais avoir des problèmes syndicaux. J'en fais part à

mon employeur, qui va s'informer et qui revient en me disant que je ne serai pas accepté sur le chantier et qu'il n'est plus question de m'engager. En 30 ans de métier, je n'ai jamais vu un chantier avec autant de tensions syndicales. »

Un surintendant ajoute qu'il « n'a jamais vu un chantier comme celui d'Alouette où les dirigeants se font autant bousculer. Les employeurs perdent de plus en plus leur droit de gérance ».

Un autre arpenteur renchérit : « La Côte-Nord est spéciale. Si tu n'en es pas originaire au départ, tu as de la misère à te faire accepter. Je comprends les gens de ne pas vouloir parler de quoi que ce soit en cour ou ailleurs. Ils ont à travailler avec les gens qu'ils pourraient dénoncer et ce ne serait pas vivable. »

« Un arbitre a été nommé dans le cas de M. Arnold et un autre dans le dossier de M. Gingras. Ils vont refaire la preuve, revoir la cause, et le fardeau de la preuve reviendra aux plaignants », a expliqué André Ménard, attaché de presse du ministre Després.

Pour sa part, la direction de l'aluminerie Alouette a dit hier ignorer l'existence de ce rapport d'enquête.

Gaspésie à Chandler

En Gaspésie, la FTQ est également visée. Des entreprises ont admis à l'enquêteur que « c'est la FTQ qui mène sur le chantier... On ne peut prendre qui on veut ».

Malgré de nombreuses interventions, aucun membre de la CSN n'a été embauché par les cinq entreprises visées par la plainte déposée par la CSN contre la FTQ.

La transformation de l'usine Gaspésie actuellement en cours est un projet de 500 millions de dollars.



JUSQU'OU LE CHEMIN DE LA TRACTION INTÉGRALE VOUS MÈNERA-T-IL ?

LA TRACTION INTÉGRALE PEUT VOUS MENER DANS TELLEMENT D'ENDROITS SÉCURITAIRES, MAIS AVANT DE VOUS Y RENDRE VOUS DEVEZ D'ABORD VOUS RENDRE CHEZ UN DES CONCESSIONNAIRES VOLVO DE LA GRANDE RÉGION DE MONTRÉAL. VENEZ-Y DÉS AUJOURD'HUI POUR Y DÉCOUVRIR NOTRE GAMME COMPLÈTE DE VÉHICULES AWD QUI PROFITENT TOUS DE LA RÉVOLUTIONNAIRE TRACTION INTÉGRALE DE VOLVO, CONTRÔLÉE ÉLECTRONIQUEMENT : COMME LA BERLINE S60, LA ROBUSTE CROSS COUNTRY ET LA LUXUEUSE S80. ELLES VOUS Y ATTENDENT, DE MÊME QUE DES TAUX DE CRÉDIT-BAIL ET DE FINANCEMENT TRÈS AVANTAGEUX. VOUS VOULEZ ALLER LOIN DANS LA VIE. FAITES-EN SORTE QUE VOTRE VÉHICULE VOUS MÈNE OÙ VOUS VOULEZ ALLER. CONTINUEZ LE TRAJET À WWW.VOLVOCANADA.COM.



VOLVO
pour la vie



S60 AWD

JOHN SCOTTI AUTO LTÉE
4315, boul. Métropolitain Est
Saint-Léonard (514) 725-9394



V70 AWD

VOLVO LAVAL
1436, boul. St-Martin Ouest
Laval (450) 667-4960



XC70 AWD

FRANKE VOLVO
180, rue Principale
Sainte-Agathe (819) 326-4775



S80 AWD

VOLVO POINTE-CLAIRE
15, Auto Plaza, Pointe-Claire
(514) 630-3666



XC90 AWD

AUTOMOBILES CHICOINE INC.
855, rue Johnson, Saint-Hyacinthe
(450) 771-2305

VOLVO DE BROSSARD
9405, boul. Taschereau
Brossard (450) 659-6688

UPTOWN VOLVO
4900, rue Paré
Montréal (514) 737-6666

ACTUALITÉS

Le ministère public veut qu'un avocat des Hells soit déclaré inhabile

CHRISTIANE DESJARDINS

Même si le procès des têtes dirigeantes des Hells Angels est en principe terminé depuis le mois de septembre dernier, l'avocat Gilles Doré voudrait quand même être rémunéré avec les honoraires bonifiés de l'État, pour l'énergie qu'il met à lutter contre l'État, dans le dossier de son client, Daniel Lanthier. Le ministère public, lui, voudrait que Doré soit déclaré inhabile à s'occuper du dossier.

Tout ici tourne autour de l'argent. Les neuf accusés dont le procès se tenait devant le juge Réjean Paul ont plaidé coupable en septembre dernier et ont reçu leur sentence. Il ne reste plus maintenant qu'à régler les problèmes d'intendance, comme la

confiscation définitive des biens que l'État a saisis aux accusés, en vertu de la Loi sur les produits de la criminalité. Dans le cas de Lanthier, l'État a saisi ou bloqué des biens et de l'argent pour une valeur de quelques centaines de milliers de dollars.

M^e Gilles Doré, pour sa part, s'oppose à la confiscation des biens de Lanthier, et déplore que l'État ne lui accorde plus d'honoraires depuis septembre pour le travail de contestation qu'il effectue. « Je suis le seul à ne pas être payé, parce que quelqu'un quelque part a décidé que le procès avait pris fin en septembre », a-t-il dit.

De son côté, le ministère public a déposé une requête visant à faire déclarer M^e Doré inhabile à traiter le

dossier de Lanthier. L'avocat est en conflit d'intérêts, allègue M^e Claude Girard, procureur de la Couronne, parce qu'il a obtenu un jugement civil de 298 000 \$ contre son propre client, en novembre dernier. En octobre, M^e Doré avait en effet poursuivi Lanthier pour honoraires impayés. Lanthier, loin de s'opposer aux prétentions de M^e Doré, a signé un consentement où il reconnaissait devoir cette somme à M^e Doré, si bien qu'un juge a rendu jugement en faveur de Doré. Le jugement est là, reste maintenant à la faire honorer.

Au départ, en mars 2001, M^e Doré avait pris un mandat privé pour représenter Lanthier. Mais en cours de procès, Lanthier n'aurait plus été en mesure de payer son avocat, parce que ses biens avaient été saisis, alléguait-il. M^e Doré s'était alors adressé au tribunal pour que ses honoraires soient payés par l'État, ce qui lui avait finalement été accordé pour la période de septembre 2002 à septembre 2003. Devant le juge Réjean Paul, les honoraires accordés par l'État pouvaient s'élever jusqu'à un maximum de 5500 \$ par semaine.

La requête en inhabilité de M^e Doré demandée par la Couronne sera plaidée mardi prochain, devant le juge Réjean Paul, au Centre des services judiciaires Gouin.

EN BREF

Vols qualifiés

Trois hommes ont commis une série de vols à Laval tôt hier matin. Vers 1 h, ils ont pointé une arme sur le chauffeur de taxi qui venait de les faire monter quelques minutes plus tôt dans le secteur Cartierville, à Montréal, forçant celui-ci à aller vider son compte bancaire au guichet automatique. Ils sont ensuite partis avec le véhicule braquer une station-service Ultramar dans le quartier Laval-des-Rapides. Ils ont été pris en chasse puis arrêtés quelques minutes plus tard par les policiers lavallois. Âgés de 18 à 25 ans, les trois suspects ont comparu hier au palais de justice de Laval.

Nicolas Bérubé

Mort naturelle

L'autopsie pratiquée sur le corps du chauffeur de taxi Michel Gontran Damus confirme qu'il est mort d'une cause naturelle. Le corps de l'homme de 61 ans a été retrouvé la

semaine dernière dans la réserve faunique La Vérendrye, à une centaine de kilomètres au nord de Mont-Laurier. Le coroner n'a décelé aucune trace de violence et rien n'indique non plus qu'il a été heurté par une déneigeuse. Le coroner a demandé à ce que des analyses plus poussées soient effectuées.

Presse Canadienne

Appel au silence dénoncé

La Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ) qualifie de « dangereux » l'appel au silence lancé dimanche par le syndicat de Saint-Charles-Borromée. Tout en disant « comprendre le malaise ressenti par le syndicat », la Fédération soutient que « c'est grâce aux médias que des centres d'accueil mal tenus sont maintenant sous le feu des projecteurs et que des parents qui se sentaient impuissants osent parler ».

Nicolas Bérubé

ON FAIT LA BARBE AU PÈRE NOËL.

À LA LOCATION

PREMIÈRE MENSUALITÉ* DÉPÔT DE SÉCURITÉ*

OU CRÉDIT À L'ACHAT ÉQUIVALANT À UNE MENSUALITÉ DE LOCATION**

SUR LES TOYOTA 2004 EN STOCK†



2004 ECHO HATCHBACK CE

179\$

par mois/location 60 mois*
Transport et préparation inclus
Comptant de 758 \$
Option 0\$ comptant également disponible à la location

prix Accés
À partir de
12965\$*



2004 COROLLA

199\$

par mois/location 48 mois*
Transport et préparation inclus
Comptant de 2291 \$
Option 0\$ comptant également disponible à la location

prix Accés
À partir de
15389\$*



2004 MATRIX

209\$

par mois/location 48 mois*
Transport et préparation inclus
Comptant de 2711 \$
Option 0\$ comptant également disponible à la location

prix Accés
À partir de
16727\$*



Votre nouvelle Toyota ne part jamais sans un plein réservoir d'essence, l'assistance routière et des tapis protecteurs.

Votre concessionnaire www.acces.toyota.ca

TOYOTA
un coup de cœur sans fin



TOYOTA
SERVICES FINANCIERS

PEA

diplômés 1 000\$ de remise**

Programmes de location au détail et de financement à l'achat de Toyota Canada inc. Sur approbation de crédit par Toyota Services Financiers. † Offres première mensualité ou crédit à l'achat applicables sur les modèles Toyota 2004 neufs en stock à l'exception des modèles Prius 2004. * Offres de location au détail valables sur les modèles Echo Hatchback CE 2004 (JT123M AA), Corolla 2004 (BR32EM AA) et Matrix 2004 (KR32EM AA) neufs en stock. Première mensualité de 0 \$ sur les modèles 2004 neufs en stock à l'exception des modèles Prius 2004. ** Le rabais au détail de 1 000 \$ de remise est applicable sur les modèles Echo Hatchback CE 2004 (JT123M AA), Corolla 2004 (BR32EM AA) et Matrix 2004 (KR32EM AA) neufs en stock. Les Prix Accés indiqués dans cette publicité sont en vigueur pour le mois de décembre 2003 et sont établis par les concessionnaires Accés Toyota pour les concessionnaires participants de la région de Montréal. L'immatriculation, les frais de transport, la préparation, l'enregistrement (y compris RDPRM), les frais d'administration, l'assurance et les taxes sont en sus. * Prix Accés pour les modèles Echo Hatchback CE 2004 (JT123M AA), Corolla 2004 (BR32EM AA) et Matrix 2004 (KR32EM AA) neufs en stock. Les Prix Accés indiqués dans cette publicité sont en vigueur pour le mois de décembre 2003 et sont établis par les concessionnaires Accés Toyota pour les concessionnaires participants de la région de Montréal. L'immatriculation, les frais de transport, la préparation, l'enregistrement (y compris RDPRM), les frais d'administration, l'assurance et les taxes sont en sus. Composez le 1 888 Toyota-8 ou visitez www.acces.toyota.ca. Le concessionnaire peut vendre à prix moindre. ** Le rabais aux diplômés (jusqu'à 1 000 \$ de remise) peut différer selon le modèle. Photos à titre indicatif seulement. Les offres se terminent le 31 décembre 2003. Détails chez votre concessionnaire Toyota participant.

LE TOUR DU QUÉBEC

LOUISEVILLE

La députée dépose une plainte

La députée de Maskinongé, Francine Gaudet, évalue entre 500 \$ et 1000 \$ les dégâts causés à son bureau de Louiseville à la suite de la manifestation orchestrée vendredi dernier par des militants de la Fédération des travailleurs du Québec à son bureau de Louiseville. La députée a déposé le même jour une plainte pour méfaits à la Sûreté du Québec. Elle a raconté comment les représentants syndicaux avaient usé d'un stratagème pour pénétrer dans des locaux toujours fermés à clé en raison du climat social et politique plutôt tendu.

Marc Rochette, Le Nouvelliste

ALMA

Les scieries sont inquiètes

L'entente de principe conclue par les gouvernements du Canada et des États-Unis sur le bois d'oeuvre, en fin de semaine, soulève des inquiétudes chez les membres du Réseau des scieries indépendantes du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Plus ils l'examinent et moins ils ont l'assurance qu'elle réglera de façon satisfaisante la crise du bois d'oeuvre. Les gestionnaires attendent d'obtenir des avis juridiques pour se forger une opinion plus nette, mais déjà, l'éventail des options se précise. Ils doutent qu'un jugement favorable aux intérêts des producteurs canadiens calme durablement l'appétit des Américains et craignent les poursuites. De plus, ils disent ignorer les procédures pour se conformer aux politiques américaines pour ne pas être accusés de procurer un avantage indu à l'industrie.

Daniel Côté, Le Quotidien

QUÉBEC

Un bar dans l'embarras

Au moment même où il conteste la suspension de permis que lui a imposée la Régie des alcools, le bar l'Autre Zone fait la promotion d'un « bar ouvert » à 5 \$ auprès des élèves du Cégep de Limoilou. La Régie avait imposé une suspension de cinq mois à la suite du concours de « calage » d'alcool qui avait coûté la vie au jeune Alexandre Rail-Vaillancourt. Le propriétaire de l'Autre Zone, Daniel Cantin, en avait appelé de cette décision qu'il juge trop sévère, et sa cause est entendue jusqu'à demain au Tribunal administratif du Québec.

Pierre Asselin, Le Soleil

Une Maison de la musique

Dès décembre 2005, la capitale disposera non seulement d'une salle vouée à l'interprétation de la musique classique, mais également d'une des meilleures de ce type au Québec. C'est l'assurance qu'a donnée Mme Beauchamp en annonçant le début des travaux, désormais évalués à 20 millions et financés par le gouvernement québécois (11,5 millions) et la Ville de Québec (7,5 millions). Au moment de la première annonce du projet, en mai 2002, son budget avait été établi à 12 millions.

Richard Boisvert, Le Soleil

SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY

Il sauve la vie de sa soeur

Une jeune fille doit la vie à son frère aîné aujourd'hui. Sébastien Côté, 20 ans, a réussi à extirper sa soeur Cynthia, 18 ans, alors qu'elle était coincée dans le sous-sol de la demeure familiale en flammes. C'est en brisant la fenêtre d'une salle de bains où elle s'était réfugiée que le jeune homme a pu aider la jeune fille à sortir et à échapper à la fumée et aux flammes.

Isabel Authier, La Voix de l'Est

MONTRÉAL

Urgel Bourgie en grève

Les quelque 300 travailleurs syndiqués des salons funéraires Urgel Bourgie de la grande région de Montréal ont décidé hier de déclencher une grève générale illimitée. La décision a été prise à l'unanimité par les 25 membres du conseil syndical, réunis en soirée pour discuter de la dernière proposition de l'employeur. La grève devait s'amorcer ce matin à minuit. Selon le conseiller syndical de la CSN, Roger Poudrette, la proposition ne touche qu'une partie de l'ensemble des salariés.

Presse Canadienne

MEURTRE DU COUPLE DAGENAIS

L'adolescent écope neuf ans

RÉGIS BOUCHARD
LE DROIT

GATINEAU — « La vie vous donne une autre chance. Les personnes que vous avez tuées n'en ont pas eu, elles. J'espère que vous allez en profiter. »

Ces paroles sont celles de la juge Louise Turpin de la chambre de la jeunesse qui a condamné hier un

adolescent de 16 ans, de Notre-Dame-du-Laus dans l'Outaouais, à une peine de prison de neuf années dont cinq dans un centre fermé, pour le meurtre prémédité de Bonnie Dagenais et celui non prémédité de son mari, Robert Dagenais.

« Ce sont des crimes sordides, scabreux et absurdes », a précisé la juge Turpin qui, dans un geste plutôt exceptionnel, est revenue dans la salle une fois l'audience terminée, pour

discuter avec les proches de Robert et Bonnie Dagenais.

Le plaidoyer de culpabilité surprise de l'adolescent s'est fait dans la plus grande discrétion alors qu'étaient présents les proches des victimes et quelques membres de la famille de l'adolescent.

Ce plaidoyer survient un peu plus de trois semaines après que René Michaud, 27 ans, eut été condamné à une double peine de prison à perpétuité sans possibilité de libération avant 25 ans pour le double meurtre du 22 novembre 2002.

L'adolescent et René Michaud se sont présentés au chalet des Dagenais en fin de soirée le 22 novembre 2002. Michaud a alors fait feu sur Robert Dagenais après quoi l'adolescent a, à son tour, abattu Bonnie Dagenais de deux balles.

L'adolescent a écouté sans broncher le récit des faits dévoilés par la pro-

curateur de la Couronne, Me Nadine Piché, et a répondu par l'affirmative lorsque le juge Turpin lui a demandé s'il reconnaissait avoir déjà manifesté le désir de connaître la sensation de tuer quelqu'un.

Me Piché a aussi rappelé que lorsque Michaud et l'adolescent sont arrivés au chalet des Dagenais à Val-des-Monts, ils avaient comme projet de se trouver un coin où demeurer, se disant prêts à tuer les occupants.

La peine globale en est une de neuf années de détention dont cinq doivent être passées dans un centre fermé. Par la suite, l'adolescent pourra retourner dans la communauté, mais devra demeurer sous étroite surveillance pendant quatre ans de plus. Même lorsqu'il aura atteint l'âge de 18 ans, l'adolescent pourra continuer à purger sa peine dans un centre fermé pour adolescents de la région des Laurentides.

Saisie d'armes à Montréal

MARCEL LAROCHE

Une importante quantité d'armes blanches prohibées, tels des couteaux à ouverture automatique et des étoiles métalliques, devant être vendus dans la grande région de Montréal, ont été confisquées récemment par des enquêteurs de

l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC).

Ces armes ont été saisies à la suite de plusieurs perquisitions effectuées dans une résidence, un entrepôt et un commerce de Montréal. Les agents de l'ADRC ont ainsi découvert 54 étoiles métalliques (throwing stars) et 71 couteaux à

ouverture automatique (switchblades), des armes dont l'acquisition ou la possession est interdite au Canada.

Indice de Vancouver

Ce beau coup de filet de l'ADRC découle d'une saisie effectuée le 2 octobre dernier au port de Vancouver lors d'une inspection courante d'un conteneur en provenance de Chine. Les douaniers avaient alors découvert 240 couteaux papillons

(butterfly knives) et 1000 briquets-lames (switchblade lighters) destinés à une même entreprise de Montréal.

Des accusations seront déposées contre les personnes impliquées dans ce commerce d'armes illégales, en vertu de la Loi sur les douanes et du Code criminel du Canada.

Selon l'ADRC, des centaines de ces armes illégales sont confisquées à chaque année dans les différents ports du Canada.

En demander plus serait de la gourmandise.



tout-à-parler

Un téléphone, du temps d'antenne + des extras pour seulement 129,99\$*

Cet ensemble vous offre :

- Un téléphone Kyocera KE424C avec écran couleur
- 4 mois de service**
- La messagerie vocale, l'appel en attente et l'appel conférence
- Aucuns frais d'ouverture de compte

EN PRIME: Jusqu'à 6 mois d'appels locaux illimités au Canada†



Kyocera KE424C avec écran couleur



Pour 20\$ de plus

Passez à l'ensemble LG TM520

TELUS
mobilité^{MC}



BOUTIQUES TELUS MOBILITE ET DÉTAILLANTS AUTORISÉS

MONTRÉAL

Carrefour Angrignon
Centre commercial Le Boulevard
Centre Eaton
Centre Rockland
Complexe Desjardins
Fairview Pointe-Claire
Galeries d'Anjou
Mail Cavendish
Place Alexis Nihon
Place Versailles
Place Vertu
Centre-ville
950, rue Sainte-Catherine Ouest
4202, rue Saint-Denis
Communications Métropolitaine
10223, boul. Pie-IX
Communications Mobilenet
5165, ch. Queen-Mary, bureau GR-2
La Zone SCP
6321, route Transcanadienne, bureau 1470
Verscell Communications
1485, rue Amherst

Dollard-des-Ormeaux

La Zone SCP
3349B, boul. des Sources

Saint-Laurent

D2 Technologie
2119, boul. Marcel-Laurin
PC Page Communications inc.
3832, boul. Côte-Vertu

LAVAL ET RIVE-NORD

Blainville

Digital Radiocommunication inc.
9, boul. de la Seigneurie, bureau 7

Joliette

Multicom Communications 2000
159, boul. Antonio-Barrette

Laval

Carrefour Laval
Centre Laval
Contact Com. D.L. Communications
1521, autoroute 440 Ouest
Proxi Télécom inc.
1662, boul. Saint-Martin Ouest
SRAD Communications inc.
2995, boul. Dagenais, local D

Repentigny

Galeries Rive-Nord
Technicom
346, rue Notre-Dame, bureau C

Rosemère

Place Rosemère
Contact Com. D.L. Communications
259, boul. Labelle, bureau 102

Saint-Jérôme

Carrefour du Nord

Terbonne

Galeries de Terbonne
SRAD Communications inc.
2292, ch. Gascon

RÉGIONS

Saint-Hyacinthe

Cellulaire + Galeries Saint-Hyacinthe
3200, boul. Latramboise

RIVE-SUD

Mail Champlain
Place Longueuil
Promenades Saint-Bruno

Belœil

Cellulaire + 559, boul. Laurier

Candiac

D2 Technologie
89, ch. Saint-François-Xavier

Greenfield Park

Proxi Télécom inc.
3814, boul. Taschereau

Sainte-Julie

Alto Communication
1950, ch. du Fer-à-Cheval

le futur est simple^{MD}

3189369A

Pour en savoir davantage, passez nous voir dans une boutique TELUS Mobilité, chez un détaillant autorisé ou l'un de nos marchands ou visitez telusmobilité.com

FUTURE SHOP

STENO

LA BANQUE TÉLÉPHONIQUE

TELUS PLUS

Home

DRALCO

Home

WAL-MART

Zellers

Nouvelles mises en service seulement. Le choix des ensembles varie d'un emplacement à l'autre. Offre valable lorsque vous mettez votre téléphone en service avant le 31 décembre 2003. *Taxes, frais d'interurbain, temps d'antenne additionnel (au-delà des minutes incluses dans le forfait), frais d'itinérance et frais liés aux services payables à l'usage en sus. **Le tarif mensuel du forfait, les redevances d'utilisation mensuelles et les frais mensuels pour le service d'appel d'urgence 911 sont inclus dans les 4 mois de service. †Obtenez 2 mois d'appels locaux illimités au Canada avec un contrat de 1 an. ‡Obtenez 4 mois d'appels locaux illimités au Canada avec un contrat de 2 ans. †Obtenez 6 mois d'appels locaux illimités au Canada avec un contrat de 3 ans. © 2003 SOCIÉTÉ TÉLÉMOBILE.

MONTRÉAL PLUS

Rizzuto ne réussit pas à faire arrêter son procès pour l'instant

ANDRÉ NOËL
ET MARIE-CLAUDE MALBOEUF

Les avocats du parrain de la mafia Vito Rizzuto, arrêté pour ivresse au volant le 30 mai 2002 à Montréal, n'ont pas réussi — du moins pour l'instant — à faire arrêter le procès intenté à leur client.

Cheveux gris soigneusement peignés vers l'arrière, complet gris acier, chemise à rayures et cravate bleu marine, l'homme de 57 ans devra donc revenir en cour municipale où il assistait hier au début du processus judiciaire dans une salle bondée de journalistes, de témoins, de policiers et d'avocats, dont sa fille Libertina.

D'entrée de jeu, l'avocat principal de M. Rizzuto, M^e Luis Cavaliere, a déposé une requête indiquant qu'il n'a jamais reçu les bandes vidéo montrant son client lors de son arrivée au centre d'opération Sud de la police de Montréal, rue Guy, puis en train de souffler dans l'alcootest. Enregistrées par la police à des fins de surveillance, ces bandes auraient permis de constater que M. Rizzuto n'était pas en état d'ébriété, soutient l'avocat.

Autre requête de la défense

Après avoir longuement écouté témoignages et plaidoiries, la juge Louise Baribeau a toutefois décidé d'entendre toute la preuve avant de trancher la question. D'ici là, la magistrate doit toutefois trancher une autre requête de la défense, qui réclame accès au registre d'entretien de l'alcootest de la police, un appareil qu'elle considère désuet et peu fiable.

Quant aux images de M. Rizzuto, elles n'existent plus, a dit hier le

commandant du centre d'opération sud, Aldé Pelletier, expliquant que les bandes de la police sont systématiquement réutilisées au bout de six mois. D'après lui — et d'après la chef du contentieux du service de police, M^e Suzanne Doucet —, ces bandes ne sont pas destinées à servir de preuve, mais à surveiller les détenus pour empêcher qu'ils se battent ou se suicident. D'après les deux témoins, des avocats ont toutefois déjà pu en obtenir.

Les deux avocats de M. Rizzuto, M^e Cavaliere et M^e Clemente Monterosso, affirment pour leur part qu'ils n'ont pas appris l'existence de telles bandes avant novembre dernier, et ce, presque par hasard. M^e Monterosso dit s'être alors présenté au bureau du procureur de la Couronne. « Lors de cet entretien, M^e Gérard Laguë m'a dit que les bandes n'existaient plus et ajouté que si elles avaient existé, elles auraient constitué une preuve et qu'il aurait été intéressant de voir M. Rizzuto soûl au poste de police », rapporte M^e Monterosso.

M^e Laguë a réfuté avoir tenu de tels propos.

Encerclé de caméramans et de photographes chaque fois qu'il passait de la salle d'audience au couloir, M. Rizzuto a fini par laisser tomber : « C'est parce que c'est ma cause, sinon, il n'y aurait pas autant de médias. »

Bien qu'il soit identifié comme chef de la mafia sicilienne au Canada, l'accusé a un dossier criminel presque vierge, hormis une condamnation pour incendie criminel. Une condamnation pour ivresse au volant entraînerait une suspension de son permis de conduire pendant un an.



Il y avait beaucoup d'activité hier à la cour municipale où Vito Rizzuto s'est présenté pour répondre à des accusations de conduite en état d'ébriété.

PHOTO ROBERT NADON, LA PRESSE ©

Un syndic de faillite accusé de fraude

ANDRÉ CÉDILOT

La saga qui oppose depuis plus de 10 ans le Surintendant des faillites et le syndic Sydney H. Pfeiffer est maintenant rendue en cour criminelle.

Un porte-parole de la GRC a indiqué, hier, que le président de la société Pfeiffer & Pfeiffer — elle a été dissoute l'an dernier — fait face à neuf chefs d'accusation de fraude, abus de confiance et usage de faux documents.

Selon le caporal Patrice Gélinas, de la police fédérale, ces charges sont reliées à des transactions douteuses de 1,25 million de dollars relevées dans le compte en fidéicomis du syndic de faillite qui avait ses bureaux dans le quartier des affaires à Montréal. Les actes reprochés auraient été effectués entre 1991 et 2002.

C'est à la suite d'une plainte du Surintendant des faillites que des enquêteurs de la section des fraudes commerciales de la GRC ont mis le nez dans l'affaire, en juillet 2002. D'après le caporal Gélinas, les quelque 1100 dossiers de faillite qui étaient administrés par Pfeiffer & Pfeiffer sont actuellement entre les mains de la firme Samson, Bélair, Deloitte & Touche.

Âgé de 55 ans, M. Pfeiffer a comparu en Cour du Québec le 21 novembre dernier. Il a pu recouvrer sa liberté moyennant le versement d'une caution de 5000 \$ et le respect de certaines conditions, dont celle de ne pas tenir de compte en fidéicomis.

Ce n'est pas d'hier que Sydney H. Pfeiffer a maille à partir avec le Surintendant des faillites. À la fin de 1992, des équipes d'experts de l'organisme de surveillance avaient noté une série de « défauts » dans l'administration des actifs.

Si vous trouvez chaussure à votre pied, réglez votre achat avec American Express.



Pour l'épicerie et l'essence, les billets de théâtre et les pneus, American Express est la Carte tout indiquée pour payer vos achats courants.

Acceptée à la grandeur du pays et dans votre quartier, l'utiliser peut vous récompenser.



Utilisez votre Carte American Express[®] aujourd'hui pour vous procurer tout ce qu'il vous faut auprès des détaillants de qualité suivants.



Légères hausses d'impôt foncier à Laval

Le maire Gilles Vaillancourt présente un budget inflationniste de 549 millions

FRANÇOIS CARDINAL

Malgré une diminution significative du taux de l'impôt foncier, les propriétaires résidentiels à Laval assumeront l'an prochain une hausse de 1,7 % de leur fardeau fiscal. Le coupable? La réévaluation des valeurs foncières.

Le maire de Laval, Gilles Vaillancourt, était bien fier d'annoncer une diminution de 9,4 cents du taux de base, hier, pour le secteur résidentiel. De 1,64, il passera l'an prochain à 1,55 \$ par 100 \$ d'évaluation. Mais inutile de sabler le champagne, le nouveau rôle d'évaluation, en hausse de 20,5 % en moyenne, annulera les gains potentiels pour les citoyens même si son impact sera étalé sur trois ans. Par exemple, la variation de l'avis

d'imposition des propriétaires de maisons unifamiliales sera de 1,6 % en moyenne en 2004, ce qui obligera les propriétaires d'une maison de 121 000 \$ à déboursier 34 \$ supplémentaires. M. Vaillancourt s'est félicité d'avoir pu limiter cette hausse, tout comme celle du secteur résidentiel, sous le taux d'inflation prévu de 2 %.

« Depuis 10 ans, le compte de taxes foncières moyen du secteur non résidentiel a également augmenté moins rapidement que l'inflation, a ajouté le maire de Laval. Autrement dit, en dollars constants, les propriétaires non résidentiels de Laval paieront en 2004 moins de taxes foncières qu'ils en ont payé en 1994. »

Pour ce qui est du secteur non résidentiel, le fardeau fiscal bondira de 2,4 % malgré une diminution

du taux de l'impôt de 4,069 à 4,01 \$ par 100 \$ d'évaluation. Les commerces verront leur charge fiscale augmenter de 1,4 % en moyenne. L'an prochain, le secteur des commerces et services connaîtra une hausse de 9,6 % de la valeur foncière.

Budget inflationniste

Par ailleurs, l'administration Vaillancourt a présenté hier un budget inflationniste de l'ordre de 549 millions de dollars, en hausse de 6,4 % — ou 33 millions — par rapport à l'exercice précédent. Une des raisons de cette hausse, a expliqué le maire, est la vitalité du marché immobilier qui a un impact non négligeable sur les investissements en infrastructures. Conséquence : le remboursement de capital est en hausse de 7,1 millions, passant de

85,5 à 92,6 millions. De plus, les dépenses de fonctionnement (opération des services, contribution aux organismes, etc.) augmentent de 18,5 millions.

Tout comme à Montréal, l'absence d'aide de Québec au profit du développement du transport en commun pénalise l'administration lavalloise. « L'absence d'un nouveau cadre financier dans le transport en commun ajoutera un fardeau aux contribuables en 2004, a rappelé M. Vaillancourt. La hausse de la contribution de la municipalité au budget du transport en commun portera à plus de 45 millions l'effort annuel au financement de ce service. »

Le maire a ainsi déploré le fait que les Lavallois supporteront l'an prochain plus de 55 % du budget de la Société de transport de Laval

(STL), soit la proportion la plus élevée au Québec. « Et l'une des plus élevées en Amérique », a-t-il renchéri. En 1992, Québec éponageait 31 % du budget de la STL alors que l'an prochain, ce taux ne sera que de 8 %.

Enfin, le maire de Laval a demandé une fois de plus, à l'instar de ses homologues des autres villes, la diversification des sources de revenus des municipalités. « Malgré tous nos efforts, la croissance foncière ne produira jamais assez de nouvelles recettes pour qu'une municipalité comme Laval absorbe les nouvelles dépenses qui seront inévitables en matière de transport en commun, de gestion des matières résiduelles et de logement social, pour ne nommer que celles-là », a-t-il indiqué.

GUIGNOLÉE DES MÉDIAS

Collectes passées

La première Guignolée des médias, en 2001, avait rapporté plus de 300 000 \$ en argent et l'équivalent de plus de 10 000 sacs d'épicerie de denrées non périssables. L'an dernier, on a reçu 40 5536 \$ et l'équivalent de 7340 sacs d'épicerie, pour Montréal et Laval seulement. S'y ajoutaient plus de 44 000 \$ et 1230 sacs d'épicerie à Longueuil, et 31 600 \$ et 5600 kg de denrées non périssables dans les Basses-Laurentides.

Où donner jeudi, 11 décembre

À la Maison de Radio-Canada ; chez Télé-Québec de 9h à 19h (angle Sainte-Catherine et Fullum), chez MusiquePlus (angle Sainte-Catherine et de Bleury), chez TQS (intersection des rues Saint-Jacques et McGill), à TVA (1600, boulevard de Maison-

neuve Est), au Centre Bell (1260, rue de la Gauchetière Ouest), à la Place des Arts (face à la billetterie), dans quelques stations Esso (6920, rue Sherbrooke Est, île-des-Soeurs de 6h à 10h, à Laval au 1655, boulevard Saint-Martin, et sur le boulevard des Laurentides intersection Bellerose), au Petro-Canada face à la station de métro Henri-Bourassa), à l'ONF (3155, chemin Côte-de-Liesse), de 6h à 9h, aux intersections des rues Parthenais et René-Lévesque, ou des avenues du Mont-Royal et du Parc.

Partout au Québec, tout le mois de décembre, on pourra faire des dons dans les pharmacies Jean Coutu, les pâtisseries St-Hubert et les magasins Rona.

Dans le métro

Des dons en argent seulement seront acceptés dans les stations de métro : Berri-UQAM, Henri-Bourassa, Côte-Vertu, et Square Victoria.

Captez l'émotion des Fêtes avec Lozeau

Objectif SIGMA

- AF 70-300 mm DL
- f/4-5.6 macro

Pour: Canon, Nikon, Pentax et Minolta

VENEZ VOIR LES OBJECTIFS SIGMA À TRÈS LONGUE FOCALE TEL QUE 800mm

À l'achat d'un objectif 70-300mm OBTENEZ UN SAC DE TRANSPORT ET UN TRÉPIED OPTEX GRATUITS Quantité limitée



249⁹⁹\$

Trépied Velbon

CX 540

- Idéal pour la photo
- Trépied léger



59⁹⁹\$

Sac à dos

ROOTS



Modèle CS12BE

- Pour appareil photo réflex 35mm avec plusieurs objectifs
- Caméra vidéo

49⁹⁹\$

BUSHNELL LEGEND 8x26 WP

- Jumelles robustes, étanches et antibuées
- Grossissement de 8 fois
- Idéales pour le camping ou le plein air

SPECIAL 129⁹⁹\$

Régulier : 149,99\$



Incluant : étui, capuchons et courroie

3191189A

SUBARU

offre spéciale pour les fêtes

POSSIBILITÉ DE FINANCEMENT À L'ACHAT À PARTIR DE

00%***

OFFRE POUR UN TEMPS LIMITÉ

JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE



PRIX SPÉCIAL À L'ACHAT

27,395\$*

TRACTION INTÉGRALE SYMÉTRIQUE À PRISE CONSTANTE

- Moteur boxer 2,5 litres - 165ch
- Transmission manuelle à 5 rapports
- Climatiseur
- Et beaucoup plus encore...

LEGACY L DE LUXE 2004

La Traction Intégrale Subaru, pour la sécurité de votre famille d'abord.

Informez-vous du PLAN DE PROTECTION SUBARU



IMPREZA TS 2004

PRIX INCROYABLE 22,995\$** PDSF

TRACTION INTÉGRALE SYMÉTRIQUE À PRISE CONSTANTE

- Moteur boxer 2,5 litres - 165ch
- Transmission manuelle à 5 rapports
- Climatiseur
- Et beaucoup plus encore...

ASSOCIATION DES CONCESSIONNAIRES SUBARU DU GRAND MONTRÉAL

JOHN SCOTTI SUBARU SAINT-LÉONARD

JOLIETTE SUBARU JOLIETTE

SUBARU AUTO CENTRE MONTRÉAL

SUBARU STE-AGATHE STE-AGATHE-DES-MONTS

SUBARU ST-HYACINTHE SAINT-HYACINTHE

CONCEPT AUTOMOBILES GRANBY

SUBARU ST-JÉRÔME SAINT-JÉRÔME

SUBARU RIVE-SUD GREENFIELD PARK

CARREFOUR SUBARU AUTO SAINTE-ROSE, LAVAL

SUBARU DES SOURCES DOLLARD DES ORMEAUX

LACHUTE SUBARU BROWNSBURG

SUBARU DE LAVAL ADM AUTOMOBILES

SUBARU REPENTIGNY REPENTIGNY

SUBARU GUIDÉE PAR UNE FORCE INTÉRIEURE™

*Pour le modèle Legacy L de Luxe Familiale 2004 4B1RAS prix spécial à l'achat: transport et préparation 1295 \$. Taxes en sus. Le prix de vente du concessionnaire peut être inférieur. ** Pour le modèle Impreza TS 2004 5 vitesses 4G1TS: PDSF (Prix de détail suggéré du fabricant). Transport et préparation 1295 \$. Taxes en sus. Le prix de vente du concessionnaire peut être inférieur. *** Possibilité de financement à l'achat à partir de 0%, disponible sur le modèle Legacy L de Luxe Familiale 2004 (4B1RAS, 4B2RAS) et sur le modèle Impreza TS 2004 (4G1TS, 4G2TS) pour un terme limité. Immatriculation, assurances, taxes sur les pneus neufs et autres taxes en sus. Frais d'inscription au Registre des droits personnels et réels mobiliers (RDPRM) en sus. Photos à titre indicatif seulement. Sujet à l'approbation de crédit par «Compagnie de Service de Financement Automobile Primus Canada». Pour plus d'information, voyez votre concessionnaire Subaru. Offre valide jusqu'au 31 décembre 2003.

MONDE

L'unité du Commonwealth est sauvée

Jean Chrétien affirme que les liens avec le Zimbabwe ne sont pas rompus

GILLES TOUPIN
ENVOYÉ SPÉCIAL

ABUJA (Nigeria) — Au bord de l'éclatement, le Commonwealth a survécu hier à l'une des plus graves crises de son histoire alors que Jean Chrétien et les autres chefs de gouvernement ont clos le sommet d'Abuja en parvenant à préserver l'unité du prestigieux club des anciennes colonies de la Couronne britannique.

Après le coup de théâtre de dimanche, où le président du Zimbabwe, Robert Mugabe, a annoncé par téléphone qu'il claquait la porte du Commonwealth pour protes-

ter contre la décision de l'organisation de maintenir indéfiniment la suspension de son pays, les divisions et la frustration risquaient de faire sombrer l'institution.

L'Afrique du Sud, le Mozambique et la Namibie venaient de se déclarer ouvertement très contrariés par le geste de Mugabe tout en se distanciant quelque peu de la décision prise la veille par les chefs de gouvernement.

Mais hier midi, après une nouvelle réunion plénière des dirigeants, le consensus établi la veille, au prix d'importantes concessions de la part des partisans et des adversaires du maintien des sanctions, a été réitéré. Il n'était pas question pour

le Commonwealth de cautionner la fraude électorale de mars dernier au Zimbabwe et d'encourager les nombreuses atrocités commises par le régime Mugabe contre son peuple. Il fallait cependant montrer au Zimbabwe que le respect de la déclaration d'Harare (1991), qui établit la primauté du droit et de la démocratie, est la seule voie qui le ramènera au sein du Commonwealth.

Chrétien soulagé

« Dans le communiqué de ce matin, a déclaré un Jean Chrétien visiblement soulagé, le consensus a été réitéré. » Le premier ministre a alors confié aux journalistes cana-

diens, à la sortie de la rencontre, qu'il avait cru un moment que le Commonwealth allait sombrer dans l'animosité et la rancœur.

« Je pense qu'il y avait un grand danger que la chose arrive au cours de la fin de semaine, a-t-il dit. C'était notre crainte. Je suis convaincu que plusieurs pays ne seraient pas venus à la réunion du Commonwealth si on avait invité M. Mugabe. Depuis deux ans, c'est un processus très compliqué qui rebondit à tous les six mois de façon un peu surprenante et inusitée. »

Le premier ministre a affirmé qu'il n'était nullement fâché par la décision de Mugabe parce que, de toute façon, le Zimbabwe était déjà exclu

physiquement de l'organisation.

M. Chrétien a alors expliqué que les chefs de gouvernement du Commonwealth ont confié au président en exercice, le Nigérian Olusegun Obasanjo, la tâche de poursuivre malgré tout les discussions avec le régime Mugabe et d'œuvrer à la réconciliation nationale.

« Nous sommes dans une autre phase, a poursuivi M. Chrétien. Tout le monde espère que la réconciliation nationale arrivera dans les plus brefs délais pour la raison que j'évoque tout le temps : le peuple du Zimbabwe est en très grande difficulté en ce moment-ci et la situation économique du Zimbabwe a un effet très négatif sur les pays comme l'Afrique du Sud et le Mozambique. »

Réconciliation nationale

En conférence de presse, l'hôte du sommet, le président Obasanjo, a déclaré qu'il était déterminé à faire tout ce qui était possible, dans le respect des principes de démocratie et de droit chers au Commonwealth, pour favoriser la réconciliation nationale au Zimbabwe. « Je ne laisserai pas une seule pierre non retournée », a-t-il dit en promettant l'envoi d'un émissaire spécial au Zimbabwe avant Noël.

Le premier ministre canadien, qui a été choisi — à sa grande surprise, a-t-il avoué — pour trouver une issue à la crise au sein d'un comité de six sages, a œuvré tout le week-end afin de réconcilier des positions diamétralement opposées. « Nous avons établi un processus qui permettra la réintégration sans avoir à attendre la prochaine réunion du Commonwealth », a-t-il précisé. M. Chrétien croit que la solution à la crise du Zimbabwe pourrait passer par la rédaction d'une nouvelle Constitution et par la mise sur pied d'un nouveau système de gouvernement.

M. Chrétien et ses homologues du Commonwealth ont de plus estimé hier que les liens n'étaient pas rompus avec le Zimbabwe. « Non, a assuré le premier ministre, parce que le Commonwealth a chargé le président Obasanjo de poursuivre le travail au nom de tous. Même M. Mugabe a dit qu'il était consentant à discuter avec des membres du groupe des Six. »

Le premier ministre croit que si le président Mugabe a exigé avec tant d'insistance que son pays soit réadmis immédiatement au sein du Commonwealth, c'est que le Commonwealth revêt toujours une grande importance pour lui.

M. Chrétien ne croit pas de plus que le Commonwealth abandonnera le Zimbabwe à son sort après ce qui s'est passé ce week-end, parce que « tous les pays voisins, a-t-il expliqué, sont extrêmement préoccupés et sont extrêmement affectés par la situation ». « Il y a des centaines de milliers de réfugiés qui se précipitent en Afrique du Sud ou au Mozambique, a-t-il ajouté. Et cela affecte aussi le Lesotho. D'autres nations de la région ont le même problème. »

Hommage à Chrétien

Le président en exercice du Commonwealth, Olusegun Obasanjo, a profité hier de la dernière séance de travail des quelque 50 chefs de gouvernement présents à Abuja pour rendre un hommage appuyé au premier ministre canadien à la veille de sa retraite. « Jean Chrétien a été une voix de la raison au sein du Commonwealth, a-t-il dit, et un croyant en notre humanité commune. Plusieurs d'entre nous sur ce continent voient Jean Chrétien comme un grand ami. Il sera difficile de le remplacer. J'espère qu'il sera toujours disponible pour le Commonwealth. Nous avons besoin de lui. » Le président Obasanjo a tenu ensuite à raccompagner en personne M. Chrétien à l'aéroport d'Abuja, où il a reçu les honneurs de la garde présidentielle avant de s'envoler pour Paris. Le premier ministre canadien a été le seul des 50 chefs de gouvernement à avoir ainsi été raccompagné par le président nigérian.

UNE CHANCE DE
GAGNER VOTRE
SATURN*

LA CÉLÉBRATION DES FÊTES SATURN

La berline ION 2003 de Saturn

Un look sport avec un moteur Ecotec 2,2 de 140 HP

0%†

FINANCEMENT À L'ACHAT JUSQU'À 48 MOIS
PLUS 1000 \$ DE RABAIS**



Tout le monde reçoit
un bon-cadeau de 1500\$*
Utilisez-le comme bon vous semble
sur un modèle 2003
Options, accessoires ou versement initial



Le VUE 2003 de Saturn

Robuste et spacieux — parfait pour une fin de semaine de ski ou une visite au dépanneur

0%†

FINANCEMENT À L'ACHAT JUSQU'À 48 MOIS

Tout le monde reçoit
un bon-cadeau de 1500\$*
Utilisez-le comme bon vous semble
sur un modèle 2003
Options, accessoires ou versement initial

L'intermédiaire L200 2003

Chargée à bloc, mais abordable

0%†

FINANCEMENT À L'ACHAT JUSQU'À 48 MOIS
PLUS 2500 \$ DE RABAIS**



Tout le monde reçoit
un bon-cadeau de 1500\$*
Utilisez-le comme bon vous semble
sur un modèle 2003
Options, accessoires ou versement initial



AUSSI DISPONIBLE - UN BON-CADEAU DE 750\$** SUR LES MODÈLES 2004.

CHACQUE SATURN COMPREND UNE GARANTIE LIMITÉE DE 5 ANS OU 100 000 KM SUR LE GROUPE PROPULSEUR.

Achetez en ligne à saturncanada.com ou appelez au 1 888 4SATURN. †Ces offres réservées aux particuliers sont d'une durée limitée et ne peuvent être jumelées. Elles s'appliquent aux nouveaux modèles 2003 de la berline ION, du VUE et de la L200 en inventaire. Sujettes à l'approbation de crédit de GMAC. Offres valides sur les véhicules livrés au plus tard le 3 janvier 2004. ††Le rabais s'applique au prix d'achat fixé par le détaillant. Ce montant comprend les taxes. *Aucun achat requis. Le concours est ouvert aux résidents canadiens ayant atteint l'âge de majorité dans leur province au moment de participer au concours et détenant un permis de conduire valide. Le concours se termine le 3 janvier 2004. Le bon-cadeau de 1500\$ peut seulement être appliqué aux options, aux accessoires ou comme versement initial sur des véhicules Saturn 2003 livrés au plus tard le 3 janvier 2004. Les gagnants d'un véhicule ne seront pas admissibles au bon-cadeau. Visitez saturncanada.com/celebration ou votre détaillant pour obtenir le règlement. ** Le bon-cadeau de 750\$ peut seulement être utilisé sur les options, les accessoires ou comme versement initial pour des véhicules Saturn 2004 en inventaire livrés au plus tard le 3 janvier 2004. Ce montant comprend les taxes. † Ces offres peuvent changer sans préavis. Les détaillants peuvent fixer un prix ou des mensualités moindres. Un échange de véhicules entre détaillants peut être requis. Voyez votre détaillant Saturn pour plus de détails.



Saturn Saab Isuzu de Brossard
5950, boul. Marie-Victorin
Brossard
1 866 962-3333
www.gravelauto.com

Saturn Isuzu de Terrebonne
1295, Carré Masson
Lachenaie
(450) 964-1374
www.saturndeterrebonne.saturncanada.com

Saturn Saab Isuzu Anjou
11000, rue Renaude-Lapointe
Anjou
(514) 355-9933
www.anjousaturn.com

Saturn Saab Isuzu de Laval
2800, boul. Chomedey
Laval
(450) 681-0028
www.bourassaauto.com

Mondial Saturn Saab Isuzu
9415, Papineau
Montréal
(514) 386-7222
www.mondialsaturn.com

Gravel Saturn Saab Isuzu
1, Place Ville-Marie, # 11 180
Montréal
1 800 724-7457
www.gravelauto.com

Saturn Isuzu de Blainville
249, boul. Seigneurie Ouest
Blainville
(450) 437-8317
www.saturndeblainville.saturncanada.com

Décarie Saturn Saab Isuzu
6100, boul. Décarie
Montréal
1 866 750-2222
www.gravelauto.com

West Island Saturn Saab Isuzu
9775, route Transcanadienne
Ville Saint-Laurent
(514) 332-4424
www.westislandsaturn.com

TEMPUR
MATELAS ET OREILLERS SUÉDOIS
www.tempurcanada.com

Visitez un détaillant autorisé de Tempur dans votre communauté pour profiter de notre promotion Confort Céleste sur les matelas.

Pour trouver le détaillant le plus proche, visitez:
www.tempurcanada.com ou appelez **1-866-456-6888**
nos heures de travail sont lundi à vendredi 9h à 17h EST

La Promotion Confort céleste sur les matelas

Recevez deux oreillers suédois Tempur (une valeur de 300\$) avec l'achat d'un matelas suédois Tempur!

Cette offre termine le 12 janvier 2004.

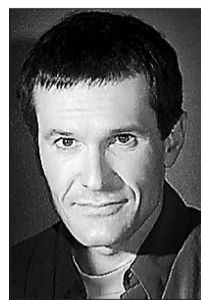


Changeant la manière dont le monde dort!®

Vers plus de tarification

La somme des augmentations de tarifs proposées ou décidées à ce jour (636 M\$) par Québec représente déjà près des deux tiers du milliard des baisses d'impôt promises

PAUL DANIEL MULLER



L'auteur est chercheur associé à l'Institut économique de Montréal (www.iedm.org). Ce texte est un condensé d'une Note économique de l'IEDM qui est rendue publique aujourd'hui.

Sans tambour ni trompette, le gouvernement Charest a entrepris un virage serré vers la tarification des services publics. Dès son premier budget, en juin, il a cessé de rembourser aux parents une partie des frais que leur exigent les écoles primaires et secondaires publiques (15 M \$). Puis, il a fait appel aux cotisants du régime d'assurance-médicaments (62 M \$) et a levé le décret qui imposait le gel des tarifs d'électricité. Hydro-Québec, qui verse la totalité de son dividende au gouvernement, s'est empressée de demander une hausse de ses tarifs (415 M \$). En novembre, il a annoncé une augmentation de la contribution des parents dans les centres de la petite enfance (104 M \$) et a poussé les sociétés de transport en commun, qu'il subventionne par ailleurs, à hausser leurs tarifs (40 M \$) (1).

Et on n'est pas sorti du virage : le ministre de l'Environnement s'est prononcé en faveur d'un recours accru à la tarification de l'eau potable ; la Ville de Montréal a décidé d'aller de l'avant. À l'université, l'hypothèse d'une hausse des droits de scolarité revient obstinément sur le tapis, malgré les dénégations officielles.

Le gouvernement se tourne vers la tarification alors qu'il s'est engagé à réduire l'impôt des Québécois de un milliard de dollars par année à partir de 2004. La somme des augmentations de tarifs proposées ou décidées à ce jour (636 M \$) représente déjà près des deux tiers de ce milliard. Pourtant, le Parti libéral du Québec avait indiqué, dans son cadre financier préélectoral, qu'il comptait financer la réduction d'impôt en « révisant les programmes des ministères de façon à éliminer le gaspillage et les dépenses non essentielles » ; il n'était pas alors question d'un recours accru à la tarification. Devant ce virage, il est temps d'examiner les avantages et les inconvénients de ce mode de financement des services publics.

Meilleure affectation des ressources

Du côté des avantages, un tarif amène les gens à évaluer explicitement le bénéfice que leur apporte un service fourni par l'État. Si ce bénéfice dépasse le tarif, les gens seront prêts à l'acquiescer ; dans le cas contraire, ils réduiront leur consommation. Quand quelqu'un renonce à un service rationné parce que le bénéfice n'en vaut pas le tarif, alors une place se libère au profit d'une autre personne. Pensons à une famille qui obtient pour son enfant une place en CPE même si l'un des parents est disponible pour en assurer la garde. Si le tarif est trop bas, rien n'incite cette famille à laisser sa place à une autre qui en a vraiment besoin et qui poireaute sur la liste d'attente. Par contre, cette autre famille, pour qui la place a une grande valeur, sera prête à payer un tarif plus élevé.

Comme outil de rationnement, la tarification peut ainsi s'avérer plus respectueuse de la diversité des situations personnelles



PHOTO ARCHIVES LA PRESSE

Verra-t-on de nouveau les postes de péage sur les ponts du Québec ?

qu'une liste d'attente. On l'a vu dans le cas des CPE et des services médicaux : le rationnement par liste d'attente engendre des combines et des passe-droits qui minent la confiance des gens dans le système. La tarification — et surtout l'analyse coût-bénéfice personnelle qu'elle entraîne — représente le moyen le plus intègre d'aiguiller les ressources publiques vers les personnes qui bénéficient le plus du service.

Lorsqu'il existe des substituts au service fourni par l'État, un tarif incite les gens à comparer les options. Ainsi, devant une hausse des tarifs d'électricité, investir pour mieux isoler sa maison peut devenir une option rentable. Le meilleur moyen d'inciter les automobilistes à utiliser un service de transport en commun est de leur faire assumer le coût du réseau autoroutier. Et lorsqu'il n'existe pas de substitut au service fourni par l'État, le simple fait de payer directement de leur poche pousse les gens à revendiquer des services moins coûteux et de meilleure qualité.

Enfin, les comportements des usagers en réaction aux changements de tarifs informent les gestionnaires de l'État sur la valeur réelle des services rendus plus objectivement que la clameur des groupes de pression, qui sont le plus souvent formés des producteurs de ces mêmes services. Si le service offert ne répond pas à un besoin pour lequel les gens sont prêts à payer le coût de revient, alors l'instauration d'un tarif se rapprochant de celui-ci fera baisser la fréquentation ; pensons à un programme d'enseignement universitaire non contingenté ou à une salle de specta-

cle subventionnée. S'il y a une liste d'attente par contre, comme dans les CPE, une hausse de tarif n'entraînera pas nécessairement une baisse du volume d'activités. La tarification favorise ainsi la ré-affectation des ressources publiques vers les activités les plus prisées par la population, aux dépens d'autres activités sans doute valables, mais dont les gens seraient prêts à se passer.

Protéger l'accès

Le principal argument contre la tarification est qu'elle peut empêcher les moins nantis d'avoir un accès jugé suffisant à des services jugés essentiels. En principe, il est possible de prévenir ce problème à l'aide de transferts monétaires directs aux personnes. Un recours accru à la tarification accompagné de transferts monétaires plus généreux permet de réaliser les avantages de la tarification sur le plan de l'affectation des ressources tout en protégeant l'accessibilité pour les moins nantis.

Il faut cependant porter une attention particulière à certains travailleurs à faibles et moyens revenus qui gagnent trop pour bénéficier des programmes de soutien au revenu mais pas assez pour payer de l'impôt. Pour ces gens, les baisses d'impôt ne peuvent compenser des augmentations de tarifs. Un recours accru à la tarification accompagné d'un allègement de l'impôt sur le revenu peut donc, au net, appauvrir cette couche de la population.

Les services publics gratuits sont financés par les taxes et les impôts, qui sont progressifs. Les tarifs, par contre, sont généralement

indépendants de la capacité de payer. Par conséquent, même s'il existe des moyens d'assurer l'accès des moins nantis aux services publics, il reste que le recours accru à la tarification accompagné d'un allègement de la fiscalité réduit le degré de progressivité du système dans son ensemble. On ne peut toutefois généraliser : certaines dépenses publiques, comme l'enseignement universitaire ou les subventions versées à certains organismes culturels, bénéficient davantage aux plus nantis de la société. Dans de tels cas, le financement par la fiscalité redistribue la richesse des moins vers les plus nantis ; c'est la tarification qui devient alors la politique la plus progressive.

Un recours accru à la tarification peut améliorer l'affectation de ressources publiques limitées vers les activités les plus prisées par les gens, ainsi que vers les gens qui valorisent le plus ces activités. Cependant, les Québécois pourraient s'objecter aux tarifs s'ils appauvrissent certaines couches de la population ou s'ils sont perçus comme un truc pour financer des baisses d'impôt tout en maintenant la ponction totale du gouvernement dans la poche du contribuable. Pour répondre à ces objections légitimes, le gouvernement peut palier les inconvénients de la tarification à l'aide de transferts monétaires plus généreux, tout en expliquant franchement à la population ses avantages intrinsèques en tant que mode de financement des services publics.

(1) : Sources : voir le site Web de l'IEDM à : www.iedm.org

Une autre vision

La guignolée peut-elle être autre chose qu'un événement où l'on se donne bonne conscience ?

VINCENT GRATON

L'auteur est comédien et un des porte-parole de la guignolée.

J'écris à la lueur des chandelles. J'ai toujours fait ça. C'est mon petit côté Nouvelle-France. J'aime les ombres que trace ma main sur les mots. Comme ça, je sais mieux d'où ils viennent. Ma douce lit au deuxième, Delphine et Emmanuel dorment. La maison est chaude, pleine de tout ce qui est essentiel.

Le CD *Récolte de rêves* des Séguin tourne, près de l'arbre de Noël illuminé. Ça me rappelle d'où je viens, de ces années où l'on rêvait que tout était possible. Je suis issu du « I have a dream » de Martin Luther King, du « Vive le Québec libre » de de Gaulle, des fougones de Woodstock, des nuits de poésie portées par les mots endiablés de Gauvreau, de la photo du « Ché » dans ma chambre, des butts de Jean Béliveau scorés contre Toronto. Bref, le mix révolution tranquille et flower power m'a fait de l'effet... Tout un buzz.

Je suis issu de parents-beaux-fous épris de justice, de liberté, de paix à créer. Je suis issu d'une mère qui m'a toujours dit de faire face et d'un père édenté par les coups d'une certaine nuit de la matraque... Mes parents étaient militants. Je suis devenu militant. C'est comme ça dans la famille, on a une génétique très forte côté causes à défendre. J'en suis fier. J'en accepte les forces, les faiblesses et toutes les innombrables contradictions. Alors l'an passé, quand la guignolée des médias a appelé pour me proposer de seconder Rita, j'ai dit : d'accord camarades ! Voilà.

Aujourd'hui, comment porter le discours de la guignolée ? Comment le réinventer ? Comment éviter de tomber dans le piège des rengaines, de la pitié, de la morale, de la culpabilité ? Comment orchestrer une campagne comme celle de la guignolée pour que l'idée de la solidarité fasse éclater la fête, dans toutes les rues de la province ? Comment une campagne comme celle de la guignolée peut-elle



PHOTO ARCHIVES LA PRESSE
Rita Lafontaine en compagnie de l'auteur de ce texte Vincent Graton.

être le symbole que tout est possible, que nous pouvons changer les choses, que nous pouvons créer un pays, un monde avec de nouvelles

valeurs ? La guignolée peut-elle être autre chose qu'un événement où l'on se donne bonne conscience ? La guignolée peut-elle être un moteur de changement qui provoque ? Au-delà de la fête, la guignolée peut-elle imposer à l'ensemble des citoyens, des groupes sociaux, des entreprises, des partis politiques, l'idée du réengagement du citoyen ? La guignolée peut-elle être un moment de résistance où le citoyen refuse la démission ?

J'aime bien cette idée du citoyen qui prend soudainement possession de sa rue, de son territoire, pour dire simplement qu'il croit à la fraternité, à la justice des hommes. J'aime cette idée du citoyen qui crée des amoncellements de boîtes de nourriture entre les buildings des villes, devant les écoles des villages, dans le parking de *L'Orange Julep* à Montréal, ou devant une croix de chemin, perdu dans un champ.

J'aime bien l'idée d'une masse humaine qui avance, *groundée* comme un bulldozer. J'aime bien l'idée

d'un monde, d'un univers, d'une ville où tout est endormi... Puis, quelque part, quelqu'un se lève dans la nuit... Une lumière, une chandelle s'allument... Puis doucement, lentement, d'autres lumières répondent à la première lumière... Puis doucement, lentement, le pays se réveille, gronde, chante, s'enflamme pour porter l'espoir.

J'aime bien cette idée que, soudainement, personne ne se sent abandonné.

En cette période de jeux de massacre, pouvons-nous imaginer une terre qui donnerait un autre ton, une terre qui prendrait soin des siens ? Et si par cet acte tout simple, celui de descendre dans la rue pour partager, pour offrir quelque chose à l'autre qui en a besoin, nous réinventons le monde en recréant les liens qui nous unissent.

Au fond, les Séguin le disent mieux que moi. « À la pleine lune, j'irai m'asseoir sur la terre et j'allumerai un feu d'espoir en disant merci aux hommes qui nous unissent ».

Bonne guignolée.

FORUM

André Desmarais > Président du conseil d'administration
 Guy Crevier > Président et éditeur
 Philippe Cantin > Vice-président à l'information et éditeur adjoint
 Éric Trottier > Directeur de l'information André Pratte > Éditorialiste en chef

LA PRESSE

ÉDITORIAUX

La vraie urgence



kgagnon@lapresse.ca
 KATIA GAGNON

Devant les multiples histoires d'horreur qui viennent entacher la crédibilité des centres d'hébergement, certains réclament une grande commission d'enquête. Ce serait parfaitement inutile. Nous découvrons aujourd'hui avec désarroi les conséquences de notre gestion à courte vue du réseau de la santé. Le constat est limpide, les solutions sont claires. Il ne reste plus qu'à trouver le courage, et les fonds, pour les mettre en oeuvre.

Dans les dernières années, tout le monde a dénoncé la situation des personnes hébergées en centre d'hébergement ou en résidences privées. Le Vérificateur général, le Protecteur du citoyen, et, la dernière

De grâce, qu'on ne remette pas encore l'action à plus tard en se cachant derrière le commode paravent d'une grande commission d'enquête.

re mais non la moindre, la Commission des droits de la personne. Dans un rapport magistral, cette dernière faisait il y a deux ans à peine le tour des situations d'exploitation vécues par les aînés. Si le gouvernement avait appliqué à la lettre les 47 recommandations qu'elle formulait, le portrait serait probablement différent aujourd'hui.

Malheureusement, en santé, les clientèles « sans voix », comme les personnes âgées, les malades mentaux et les handicapés, sont invariablement négligées au profit des cas jugés plus « urgents ». Qui ça ? Les clients des hôpitaux. C'est à eux qu'on a consacré la quasi-totalité des énormes ressources investies en santé dans les dernières années.

Illustration parfaite de cette si-

tuation : une étude vient de démontrer qu'en Montérégie (et tout indique que ces conclusions sont valables à l'échelle du Québec) la proportion de soins à domicile dispensés aux personnes âgées a diminué du tiers en l'espace de sept ans. Dès le départ, la proportion des besoins rencontrés était ridicule : à peine 12 %. Elle a diminué à 8 %. Pourquoi ? Les CLSC ont dû desservir, en priorité, la clientèle du virage ambulatoire. Qui a écopé ? La clientèle âgée. Quelles sont les conséquences de cela ? Les gens âgés, négligés chez eux, finissent par aboutir à l'hôpital, puis en centre d'hébergement. Où les services coûtent très cher et, on l'a abondamment démontré dans les dernières semaines, la qualité laisse grandement à désirer.

Pour modifier cela, il faut changer les lunettes avec lesquelles nous considérons le système de santé. Il faut décoller d'une logique centrée sur l'hôpital, les opérations et les urgences, pour agir sur d'autres composantes, beaucoup moins médiatiques, mais nettement plus efficaces. Des soins à domicile pour les aînés et pour les personnes souffrant de maladie mentale. Des ressources intermédiaires entre le domicile et le centre d'hébergement pour les aînés qui sont encore assez autonomes. De nouvelles normes d'encadrement, beaucoup plus strictes, pour les résidences privées. De la formation pour le personnel des centres d'hébergement, quelle que soit leur clientèle, et surtout, de nouvelles ressources pour leur permettre de dispenser de meilleurs services. Mais pour cela, il faut de l'argent. Il faut un ministre assez fort pour résister à la tentation de pomper encore plus de sous dans les urgences. Il faut aussi avoir le courage d'examiner de nouvelles formules de financement, comme l'assurance-vieillesse que proposait Michel Clair.

Dans un contexte de vieillissement de la population, la vraie urgence, elle est là. À Québec, on sait tout cela. Mais on n'agit pas. Ou si peu. De grâce, qu'on ne remette pas encore l'action à plus tard en se cachant derrière le commode paravent d'une grande commission d'enquête, dont les rapports ne viendront qu'empoussiérer de nouvelles tablettes.

L'inaccessible État



apratte@lapresse.ca
 ANDRÉ PRATTE

Pour construire l'État que veulent les Québécois, il faudrait bien plus qu'un ingénieur, plus qu'un « réingénieur » même ; il faudrait un génie.

En effet, si l'on en croit les résultats du sondage CROP publié par *La Presse* samedi dernier, le gouvernement dont nous rêvons augmenterait ses dépenses... mais diminuerait ses revenus... tout en préservant le déficit zéro !

Ainsi, la population est majoritairement satisfaite des services dispensés par le gouvernement du Québec... mais souhaite qu'on réduise la taille de la fonction publique. Les citoyens québécois sont favorables à la sous-traitance de

Les citoyens aimeraient croire qu'il existe des solutions sans douleur aux maux dont est affligée la société québécoise.

certaines fonctions gouvernementales... mais veulent que les employés des sous-traitants soient aussi bien payés que ceux du gouvernement. Sept Québécois sur dix croient qu'ils paient trop d'impôts... mais ne veulent surtout pas que Québec réduise les services qu'il offre.

Un autre sondage CROP, également réalisé pour *La Presse*, montre que les Québécois refusent d'envisager toute hausse des impôts même si celle-ci était exclusivement destinée au financement du réseau de la santé. Par ailleurs, il rejettent toute réduction de services dans ce domaine. Alors, où trouver l'argent ? Dans

d'autres secteurs, disent 60 % des répondants. Le problème, c'est que prendre l'argent ailleurs, cela veut dire forcément, dans un secteur ou dans un autre, une diminution de services de l'État... mesure dont les gens ne veulent pas entendre parler.

Incohérents, les Québécois ? Il faut admettre, avant tout, qu'il n'est pas facile de répondre à des questions aussi complexes au téléphone, pendant que la soupe déborde et que le petit court dans la cuisine avec ses bottes mouillées ! Cela dit, ces données semblent témoigner d'une résistance profondément ancrée à la nécessité de faire des choix. Les citoyens aimeraient croire qu'il existe des solutions sans douleur aux maux dont est affligée la société québécoise. Cette culture anesthésique a été encouragée par les politiciens, qui ne cessent de nous promettre mer et monde... tant qu'ils sont dans l'opposition. La dépendance est encouragée par la république des lobbies, qui ne cessent de réclamer plus d'argent, et crient au meurtre dès qu'on ose leur demander d'envisager un compromis, un sacrifice.

Il y a une option que les Québécois sont prêts à choisir depuis longtemps. Selon CROP, six Québécois sur dix approuvent l'idée d'un « ticket modérateur » pour l'utilisation de certains services publics. Dans le domaine de la santé, sept Québécois sur dix souhaitent qu'on encourage l'essor de cliniques privées. Autrement dit, même s'ils refusent de payer plus d'impôts, les Québécois sont prêts à payer davantage... en autant que leur argent serve à des services qui leur sont personnellement dispensés.

Ces résultats révèlent une grande méfiance des citoyens à l'égard de l'allocation de fonds faite par l'État. Ils laissent penser, aussi, que le gouvernement Charest trouvera des appuis au sein de la majorité silencieuse s'il choisit de recourir davantage à la tarification. Surtout s'il le fait ouvertement, en expliquant ses motifs, plutôt qu'en cachette.

L'affaire Saint-Charles-Borromée

ASSEZ! IMPLORE LE SYNDICAT



serge.chapleau@lapresse.ca

DROITS RÉSERVÉS

LA BOÎTE AUX LETTRES

> Pour nous écrire : forum@lapresse.ca

So-so-so-lidarité...

« Ce sont plus de 200 lettres que nous avons reçues, depuis dimanche, à la suite de la conférence de presse du président du syndicat des travailleurs de Saint-Charles-Borromée, Sylvio Robinson. Doit-on s'étonner que, à la quasi-unanimité, nos correspondants condamnent ses propos ? »

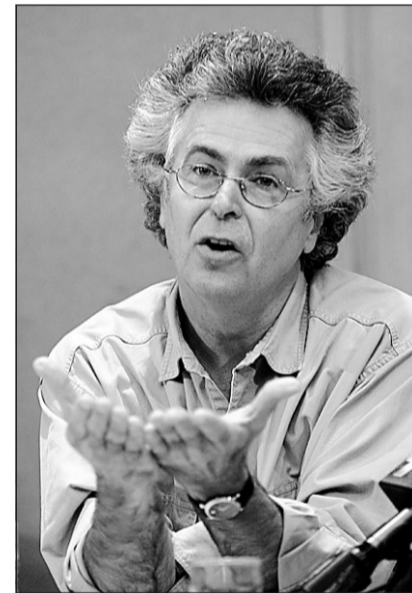
Les rôles sont inversés

Les bourreaux sont maintenant les victimes, selon le syndicat. Monsieur Robinson, si vous soutenez ces deux imbéciles, vous devez en assumer les conséquences. Je vous imagine facilement demander aux autres travailleurs de crier So-so-so-lidarité pour ces deux « pas de tête » responsables du climat malsain que vous dénoncez, aujourd'hui. Avez-vous pensé que le malaise des autres employés vient peut-être de là ? On les oblige à se faire les complices non consentants d'actes inacceptables auprès d'une clientèle fragile, et ce, au vu de la population au complet ! Je reste convaincue que la majorité silencieuse des travailleurs de Saint-Charles-Borromée ont une conscience professionnelle et une éthique morale. Il ne faut pas tous les mettre dans le même panier. Ils sont sans doute en désaccord avec l'appui que vous donnez à ces deux zigotos, mais forcés au silence par votre syndicat. Si les patients et les familles avaient été écoutés et soutenus convenablement par la direction, les journalistes qui se sont occupés du cas n'auraient plus de boulot. Ils en seraient réduits à écrire des recettes de gâteaux aux fruits pour Noël. Avec une attitude comme la vôtre, vous assurez, en quelque sorte, leur « sécurité d'emploi »...

Lucie Pelland
 Lachenaie

Quel « droit » à l'erreur ?

« On a droit à l'erreur, dans ce métier », nous dit un membre du syndicat des employés de Saint-Charles-Borromée. Ce n'est pas une erreur, c'est de l'intention pure ! Ce n'est pas une erreur quand on dit à un patient « qu'il n'a qu'à avaler sa salive » plutôt que de lui donner un verre d'eau. Ce n'est pas une erreur non plus que de laisser un bénéficiaire cloué à son lit pendant plus de trois mois parce qu'on a remis sa marchette. Et bien moi j'en ai assez que l'on protège tous ces gens qui font la pluie et le beau temps en réduisant la qualité de



Sylvio Robinson

vie de ces bénéficiaires. Que l'on continue à dénoncer car ASSEZ c'est ASSEZ !

Aline Guimont
 Québec

Pour la dignité

Les propos du porte-parole du syndicat de Saint-Charles-Borromée et de la vice-présidente de la Fédération de la santé et des services sociaux de la CSN me poussent à demander aux médias, non pas de cesser de nous informer sur des cas de mauvais traitements envers les patients de cette institution, mais de continuer à le faire. Leur attitude, qui consiste à banaliser des incidents graves, est loin de me rassurer. L'attitude des syndicats et de la direction qui préfèrent le silence à la transparence et à l'imputabilité ne me donne en aucune façon confiance. L'enquête que le ministère de la Santé a entreprise doit aller au fond des choses. Il faut également mettre en place un processus indépendant de la direction et du syndicat pour répondre aux plaintes des patients. Les patients, les bons employés et les administrateurs compétents y gagneront du respect et de la dignité.

Jean-Pierre Aubry

Faites votre ménage !

Le syndicat est incapable de se dissocier et de blâmer ses membres qui déraillent. Tant qu'il ne fera pas son propre ménage, comment peut-il être respecté ? C'est dommage qu'il cautionne de son silence les actes barbares commis par certains de ses membres. S'ils ne

sont que l'exception pourquoi en avoir si peur ? S'ils sont nombreux, recourez au pouvoir judiciaire pour raison humanitaire. Arrêtez de dire c'est l'exception : faites votre nettoyage.

Hélène Chénier

De quoi en ont-ils assez ?

Je lis le titre « Assez ! Implore le syndicat » et je me dis, ah tiens, mais de quoi en ont-ils donc assez ? En ont-ils assez que l'incompétence, la négligence et la lâcheté de certains des leurs soient étalées au grand jour ? Si j'étais une syndiquée compétente, diligente et respectueuse, il me semble qu'au contraire il me ferait plaisir que ceux qui, de toute évidence, ne sont pas faits pour leur travail se le fassent dire et même qu'ils soient invités à se recycler. En tant que citoyenne, ça me rassurerait. Je poursuis ma lecture : « Selon Sylvio Robinson, porte-parole du syndicat, le climat est devenu malsain à Saint-Charles-Borromée ». Je suis stupéfaite d'autant d'assurance : n'était-ce pas plutôt avant, qu'il était malsain, le climat ? Les employés en question auraient eu leur leçon de vie ? Je ne me prétends pas psychologue, mais est-ce qu'on modifie un comportement et une attitude de ce genre en deux jours ? J'ai plutôt l'impression qu'ils sont très penauds et déçus de s'être faits prendre. Il aura quand même fallu un magnétophone placé là par la famille pour que la chose se sache. De tous les autres employés, personne n'a rien vu ? Le rôle de chien de garde des médias est effectivement plus important que jamais.

Martine Brault
 Saint-Jean-sur-Richelieu

Peu de sympathie

Je crois que c'est Guitry qui a dit : « Les gens les plus déçus sont ceux qui obtiennent ce qu'ils méritent. » Ce syndicat à certainement protégé des tricheurs et des incompetents et aujourd'hui il a le retour du balancier. Je n'ai pas beaucoup de sympathie pour ces protecteurs de l'incompétence. Toutefois, j'aimerais entendre celles et ceux qui font partie de ce syndicat et qui font bien leur travail. Qu'ils se lèvent s'ils ne sont pas trop intimidés par leurs dirigeants. Non, j'ai peu de sympathie pour ce syndicat.

Raynald Jean

Les faux martyrs



LYSIANE GAGNON
lgagnon@lapresse.ca

C'est le bouquet ! Le syndicat des employés de Saint-Charles-Borromée somme les médias de ne plus parler de ce qui se passe dans l'institution. Les pauvres préposés n'en peuvent plus de voir leurs exactions exposées au grand public !

Eh bien ! messieurs, désolée. Vous travaillez dans une institution publique. Vos salaires sont payés par le public. Vos malades sont vulnérables et sans défense. Et c'est vous qu'il faudrait protéger ?

On en apprend chaque jour un peu plus. Un patient lourdement handicapé, assommé par des médicaments qui lui assèchent la bouche, supplie l'employé de lui donner à boire. « Avale ta salive », se fait-il répondre. Cela ne s'invente pas. Il n'y a pas deux versions, ni d'autre côté à cette médaille. C'est de la cruauté gratuite, tout simplement.

Dans sa récente sortie, le président du syndicat, Sylvio Robinson, nous apprenait deux choses intéressantes. Primo, l'un des deux employés qui terrorisaient « Marie » est en congé de maladie (aux frais des contribuables, bien sûr) depuis le jour où ses mauvais coups ont été dévoilés au public. Non pas qu'il soit accablé de remords ou victime d'épuisement professionnel. Non. Ce qui l'a traumatisé, c'est la médiatisation de son comportement. Tout allait bien tant que les choses se passaient en vase clos.

L'autre détail intéressant, c'est que ce monsieur est membre du bureau syndical. Ne nous étonnons pas de voir ce syndicat absoudre les abus de pouvoir commis par une minorité de soignants et imposer la loi du silence en intimidant ses membres.

C'est dans cette même culture d'entreprise, fondée sur le secret et la lâcheté, que baignait Léon Lafleur, dont la réaction instinctive a été de couvrir les méfaits de son personnel.

Dans la lettre précédant son suicide, il est allé jusqu'à blâmer non seulement les journalistes éminemment respectables que sont Paul Arcand et André Noël, mais aussi Hélène Rumak, l'une des courageuses bénévoles de Handicap-Vie-Dignité. Surtout, que rien ne sorte...

De toute évidence, cet homme, malgré sa bonne volonté, n'a pas été capable de résister au syndicat qui fait depuis 30 ans la loi à Saint-Charles-Borromée.

Son suicide a provoqué un certain retournement de l'opinion publique... comme s'il y avait là un lien de cause à effet, comme si le suicide ne tenait pas essentiellement à des prédispositions intimes et profondes. M. Lafleur, rappelons-le, souffrait déjà de dépression en 1997, lorsqu'il était directeur du Centre Lucie-Bruneau. Après que sa gestion eut été contestée, il a pris un congé de maladie de sept mois

C'est dans cette même culture d'entreprise, fondée sur le secret et la lâcheté, que baignait Léon Lafleur, dont la réaction instinctive a été de couvrir les méfaits de son personnel.

avant de remettre sa démission.

N'importe. D'aucuns ont eu tôt fait d'exploiter cette mort tragique. Des « D.G. », collègues de M. Lafleur, qui s'étaient tenus bien cois lorsque l'indignation publique battait son plein, sont montés aux barricades en réclamant plus de respect, de plus gros budgets, etc.

La députée Louise Harel, dans une sortie étonnamment démagogique, s'en est prise au ministre Couillard, comme si ce dernier avait quelque chose à voir dans ce suicide.

La réaction du ministre, s'étonnant de la tolérance de M. Lafleur envers les employés fautifs, était parfaitement normale. Ce qui n'était pas normal est la façon dont M. Lafleur a réagi aux critiques, à moins évidemment qu'on ne considère le suicide comme un geste normal.

La palme revient à Gérard Larose, qui fut président de la CSN de 1983 à 1999 et qui, à ce titre, a cautionné par son silence la culture de violence et les grèves sauvages du syndicalisme en milieu hospitalier. M. Larose, volant (mais un peu tard) à la défense de M. Lafleur, a déclaré que ce dernier avait été victime d'un « lynchage ».

Lynchage. Le mot est fort. Mais dites-moi donc, quelle sorte de gens observe sans broncher, sans protester, une opération de lynchage ?

Où étaient donc les valeureux défenseurs de M. Lafleur, les De Ravinel, Harel et autres Larose, lorsque ce dernier se débattait, seul dans la bourrasque ? Ils regardaient passer le train.

Durant les trois jours entre l'éruption du scandale et la mort de M. Lafleur, des dizaines et des dizaines de gens ont trouvé le temps d'envoyer des courriels aux journaux, mais aucun des amis de M. Lafleur ne s'est pointé le bout du nez. Était-ce par peur de s'allonger le cou dans un débat où l'opinion était unanime à condamner les propos de M. Lafleur ?

En tout cas, ce dernier aurait probablement été réconforté s'il avait reçu de son vivant quelques signes publics d'encouragement de la part de ses amis — les mêmes qui sont allés déchirer leur chemise au cimetière, après que le vent eut tourné en faveur du nouveau martyr.



PHOTO ARCHIVES LA PRESSE

Selon Daniel Paillé, la SGF devrait investir, entre autres choses, avec la vision de réaliser sa mise à la première occasion, laissant ainsi les règles du marché fonctionner. Toutefois, dans le cas de Magnola (notre photo) l'occasion ne s'est jamais présentée.

Quel avenir pour la SGF?

La tentation est forte de jeter le bébé avec l'eau du bain

DANIEL PAILLÉ



L'auteur est un ancien ministre de l'Industrie et du Commerce, responsable de la Société générale de financement (SGF), sous Jacques Parizeau. Il a aussi été premier vice-président et chef de la direction financière de la SGF jusqu'en 2001. Nous publions ce texte

au moment où Pierre Brunet s'apprête à déposer au gouvernement son rapport sur la révision du mandat des sociétés d'État

Un vieil adage aurait dit qu'un bon ministre économique au Québec, laissait derrière lui au moins une (sinon deux) société d'État. À un moment donné, il faut faire le ménage. La tentation est forte cependant de passer la « gratte » et de jeter le « bébé » avec l'eau du bain. Mais le « bébé », c'est souvent un nombre important d'entrepreneurs et de compagnies du Québec. Rarement les politiques ou les fonctionnaires sont tirés par-dessus bord.

Les mandats actuels des sociétés d'État font double emploi. Cet état de fait n'est pas unique aux années 2000, mais il existe. Combien de gestionnaires de ces sociétés d'État croient être investis du mandat (ou de la responsabilité) du développement économique des régions, de l'emploi, ou même de la croissance du PNB (ou PIB) ? Tous se croient en mesure de tout faire... mais personne ne peut bien tout faire.

Il faut donc à la fois ;
> Des mandats clairs (définir la zone d'exercice) ;
> Des mandats restreints (on ne sait pas tout faire...même si on aimerait ça !) ;
> Des mandats exclusifs (si l'un ne couvre pas bien sa zone, ce n'est pas une raison de le dédoubler) ;
> Des mandats mesurables (un taux de rendement ne s'exprime pas en nombre d'emplois) ;
> Des mandats redevables (une imputabilité transparente et comparable).

Le mandat de la SGF

L'histoire de la SGF et dans une certaine mesure sa réussite lui a toujours réservé une place dans le partenariat industriel international d'envergure en termes de dollars investis. C'est lorsqu'elle est sortie de ce mandat que sa réputation et ses rendements furent questionnés.

La SGF n'a jamais été reconnue comme efficace dans des mandats régionaux, dans des participations frôlant le contrôle, dans des fonds de capitaux, dans des véhicules de placements autres que de l'équité, dans des secteurs de services et de commerces, dans des partenariats nord-américains, ou en concurrence avec des entreprises déjà établies au Québec. Quand elle le fit, elle montra sa méconnaissance des marchés investis et/ou des joueurs de ces secteurs. Avec ses capitaux (qui étaient ceux de l'État) la SGF a été capable de faire des gestes qu'il aurait été préférable d'éviter.

Par contre tout n'est pas sombre. La SGF a réussi à investir minoritairement avec des partenaires étrangers (qui ne se seraient même pas intéressés au Québec) dans des créneaux industriels qu'il fallait soutenir et développer. Son retrait en temps, après avoir exercé l'attrait nécessaire, a (ou aurait) pu satisfaire les exi-

gences de rendements attendus par l'actionnaire.

Ainsi, la SGF devrait avoir le mandat suivant :

> Investir en équité seulement avec un ou des partenaires, dont au moins un partenaire stratégique étranger du secteur industriel qui, à l'idéal, serait majoritaire ;
> Investir avec la vision de réaliser sa mise à la première occasion, laissant ainsi les règles du marché fonctionner ;
> Attirer des industriels étrangers à investir au Québec ;
> Attirer des investisseurs étrangers qui voudraient participer à la création de fonds de capitaux de risque privés dédiés à investir au Québec, évitant ainsi un « choc du cash » qui pourrait survenir si tous les tapis glissent en même temps sous les pieds des entrepreneurs.

Bref, garder le volet équité, minoritaire, attrait d'étrangers et quelques secteurs industriels bien définis.

La SGF ne devrait pas être en mesure de :

> Investir dans le développement d'une entreprise là où il y a déjà une ou des entreprises déjà établies au Québec ;

Rien n'empêcherait la SGF d'utiliser la voie du privé pour partager certains placements matures, ou certains portefeuilles qui ne seraient plus stratégiques pour elle.

> Investir en titres de dettes ;
> Investir au capital de sociétés (de propriété québécoise ou non) déjà présentes au Québec (sauf si la SGF, par une première participation, a attiré au Québec un partenaire étranger) ;
> Investir dans un projet en compagnie d'une autre société d'État du gouvernement du Québec, puisque chaque société d'État devrait avoir un créneau spécifique et unique .

Mandats « spéciaux »

Toutes les sociétés d'État doivent vivre avec la perception (qui peut être loin de la réalité) de la « politique » grande ou petite ! L'État a un rôle à faire jouer par des « bras séculiers » qui lui appartiennent. C'est son devoir et c'est normal. Cependant, tenant compte que l'idéal d'une séparation parfaite du « politique » et du « financier » n'est pas de ce monde, les mandats spéciaux devraient être centralisés. La SGF n'a jamais eu officiellement ce rôle et ne devrait pas l'avoir. Elle n'a pas ce réflexe... ou si peu !

Le contrôle de la SGF

La SGF a toujours su attirer en son sein des gestionnaires privés de calibre. Il suffit de suivre l'évolution des carrières de certains cadres qui sont passés par la SGF pour en témoigner. La SGF n'a jamais été fonctionnarisée, on devrait continuer ainsi. Cela vaut pour le recrutement et la rémunération de ses cadres. À cela on doit cependant poser la question des barèmes utilisés. Les comparaisons avec le « privé » sont toujours à la mode, mais encore faut-il que la base comparative soit mesurable, comparable et transparente. Avec un mandat de rendement financier, la rémunération et la responsabilité des cadres de la SGF doivent être alignés sur ces éléments simples et

mesurables. En d'autres mots, les rémunérations variables devraient être versées en fonction des rendements obtenus... et non prévus.

Présentement le gouvernement, à titre d'actionnaire, choisit les administrateurs de la SGF et son principal gestionnaire, le président, qui agit aussi comme président du conseil d'administration. Il serait utile de séparer la gestion de la décision.

Ainsi, le gouvernement devrait continuer de nommer les administrateurs et indiquer son choix pour le président (ou présidente) du conseil d'administration. Ce dernier devrait être investi de certains pouvoirs d'un chef de direction, comme par exemple, déterminer les agendas des réunions du conseil et de ses comités. Ce pouvoir lui laisserait donc le loisir de décider des dossiers d'investissements qui lui apparaissent prêts à une décision. On éviterait ainsi les boussulades et urgences circonstancielles qui peuvent être justifiées par le management. Le président du conseil devrait aussi assister aux rencontres du ou des comités de placements et y avoir un droit de parole et de questionnement.

Le choix du président (ou présidente) et directeur général (PDG) de la SGF devrait être l'affaire du conseil d'administration et de son comité de ressources humaines. La recommandation du PDG devrait être de la responsabilité du président du conseil. Le mandat du PDG devrait être contractuel et de durée limitée (5 à 7 ans). Les cadres supérieurs de la SGF devraient être engagés par le comité de ressources humaines sur

recommandation conjointe du PDG et du président du conseil. Les autres seraient de la juridiction du PDG.

Enfin, la vérification annuelle des livres de la SGF devrait continuer d'être assumée par un vérificateur privé indépendant, qui fait rapport au besoin, au vérificateur général.

La place du privé

La SGF est, depuis son origine, la plus « privée » des sociétés d'État. Son mandat recentré, tel que proposé plus haut, devrait la rendre encore plus « privée ».

Puisque son portefeuille est et continuera d'être assez unique, l'attrait de capitaux privés au trésor même de la SGF est superfétatoire. Toute forme d'intéressement du privé, que ce soit des particuliers ou des institutions, sans un incitatif fiscal particulier, est vouée à un échec.

Avec un incitatif fiscal, c'est le gouvernement qui, par une porte arrière revient au capital. La SGF devrait continuer d'être LA société d'État, détenue à 100 % par le gouvernement québécois, la plus « privée » du Québec.

Cependant rien n'empêcherait la SGF d'utiliser la voie du privé pour partager certains placements matures, ou certains portefeuilles qui ne seraient plus stratégiques pour elle. À l'image de la récente transaction entre la Caisse de dépôt et la BDC (société d'État du Canada), la SGF pourrait vendre (ou partager) des placements avec le privé. Après les récentes radiations, il serait probablement important de se concentrer sur le futur et d'accepter des offres raisonnables dans les circonstances, plutôt que de s'entêter.

Mais en toutes circonstances, la SGF devra faire attention à ses partenaires entrepreneurs qui n'ont rien à voir avec l'actuel débat, mais qui subissent déjà les conséquences de la remise en question. C'est ça, le concept de ne pas jeter le bébé avec l'eau du bain.

Nos idées changent le monde

D'abord, il y a eu l'idée. L'étincelle. La vision. Dès que cette idée est devenue réalité, un nouvel horizon s'est dessiné, comme jamais auparavant.

Bombardier a révolutionné le transport aérien commercial en donnant aux transporteurs régionaux l'élan pour étendre leur réseau au delà de ce qu'ils avaient imaginé et les moyens de proposer des vols directs vers plus de destinations, à bord de jets rapides et confortables. En livrant aujourd'hui le 1000^e avion Bombardier CRJ*, nous célébrons une réalisation exceptionnelle dans l'industrie de l'aviation et démontrons notre leadership sur le marché des avions régionaux.

Nous rendons hommage à nos employés pour leur esprit d'innovation, leur expérience et leur engagement de tous les jours. À nos clients et fournisseurs, qui sont au cœur de notre succès, pour leur conviction et leur loyauté. Aux gouvernements pour leur appui et leur soutien au financement tant à notre clientèle qu'à l'industrie canadienne de l'aéronautique. Merci à vous tous d'avoir donné des ailes à notre idée et rendu possible cette extraordinaire réussite.



BOMBARDIER

Une expérience extraordinaire



Nous célébrons la livraison du **1000^e avion CRJ** avec tous les exploitants de Bombardier CRJ :



ADRIA AIRWAYS



AIR CANADA



AIR CANADA JAZZ



AIR DOLOMITI



AIR LITTORAL



AIR NOSTRUM



AIR SAHARA



AIR WISCONSIN



AMERICAN EAGLE



ATLANTIC COAST AIRLINES



ATLANTIC SOUTHEAST AIRLINES



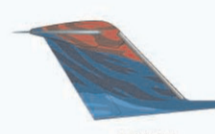
AUSTRIAN ARROWS



BRIT AIR



CIMBER AIR



COMAIR



CR AIRWAYS



DUO AIRWAYS



EUROWINGS



THE FAIR INC.



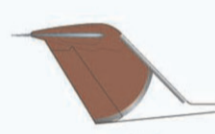
GE CAPITAL



HORIZON AIR



INDEPENDENCE AIR



J-AIR



LAUDA AIR



LUFTHANSA CITYLINE



MAERSK COMMUTER



MALEV EXPRESS



MESA AIR GROUP



PINNACLE AIRLINES INC.



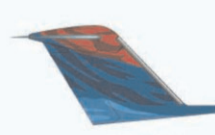
PSA AIRLINES INC.



SHANDONG AIRLINES



SHANGHAI AIRLINES



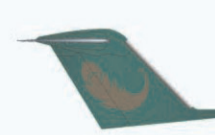
SKYWEST



SOUTH AFRICAN EXPRESS



STYRIAN SPIRIT



YUNNAN AIRLINES



www.aero.bombardier.com

* Marques de commerce de Bombardier Inc. ou de ses filiales